59

courant alternatif

MENSUEL ÉDITÉ PAR L'ORGANISATION COMMUNISTE LIBERTAIRE

OCTOBRE 1986 - 15 Francs

QUAND LA FRANCE TUE

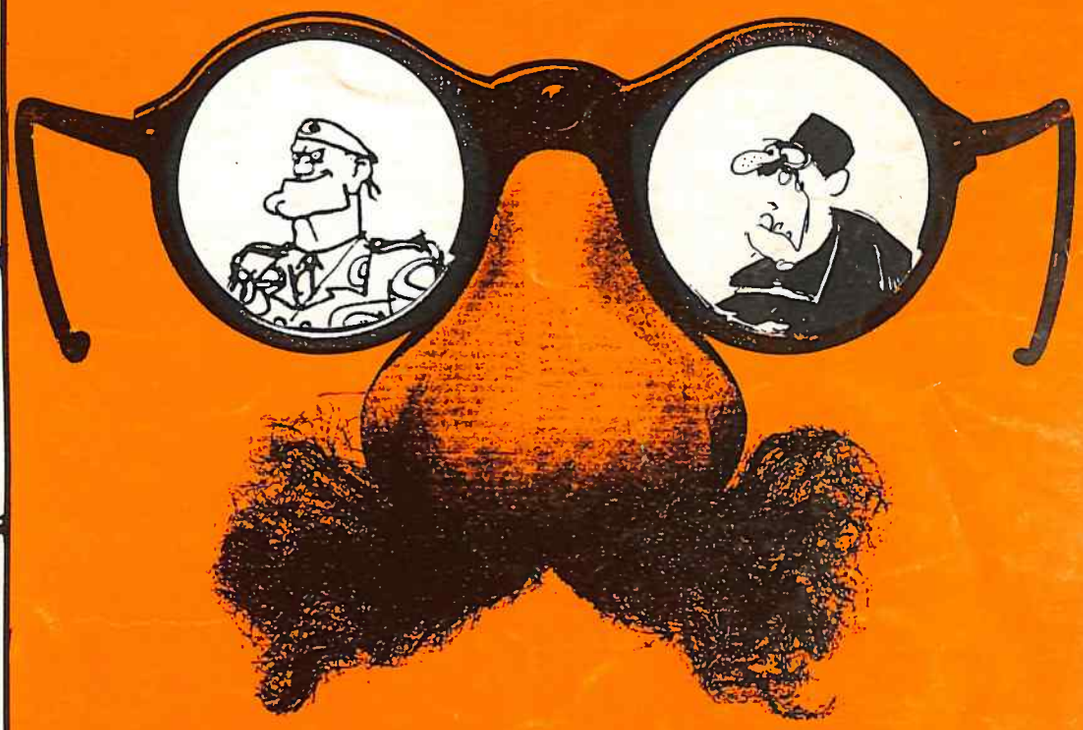

1945 : Bombardement de Sétif 45 000 Morts

1964 : Des centaines d'arabes jetés à la Seine

1985 : Attentat contre le Rainbow Warrior : 1 mort

Ça ne s'appelle pas terrorisme mais pacification

IMMIGRATION
J'Y SUIS
J'Y RESTE

SANTÉ
MEDECINE DU TRAVAIL
SECURITE SOCIALE
SIDA

FAST - FOOD
SUIVEZ LE BŒUF

PEUPLES EN LUTTE
KANAKY
EUSKADI

CONTACTS

CHAMPAGNE/ARDENNES NORD/EST
- OCL/Egregore
  BP 1213
  51058 REIMS cedex

BOURGOGNE
- MDPL
  BP 2616
  21056 DIJON cedex

SUD-EST
- OCL c/o CNT
  BP 160
  13634 ARLES cedex

- LA GALÈRE
  BP 117
  06333 GRASSE cedex

SUD OUEST
- ACRATIE
  BP 23
  64130 MAULÉON

RÉGION PARISIENNE
- RUPTURE
  BP 1
  94501 CHAMPIGNY/Marne cedex

- OCL/CA
  Chez Félix
  65 rue Bichat
  PARIS 75010

NORMANDIE
- ASTEVEMU
  BP 170
  14000 CAEN cedex

CENTRE
- LA COMMUNE
  BP 1228
  45002 ORLÉANS cedex

PAYS DE LOIRE/BRETAGNE
- OCL/L'encre y est
  33 Place d'Alger
  72000 LE MANS

- LA GALÈRE
  BP 1917
  37019 TOURS cedex

COURANT ALTERNATIF
N° 59 - octobre 86
Mensuel Communiste Libertaire

SOMMAIRE

EDITO ..... p. 3/4
GARDONS LA FORME
Immigration : j'y suis j'y reste ..... p. 5 à 12
TOUCHONS LE FOND
Syndicalisme ; réformisme et conscience. Débat p. 13 à 15
Restauration rapide
ce que contient votre hamburger ..... p. 16 à 18
COURRIER
Une réaction à vif sur les retombées
du nuage de Tchernobyl à Berlin-Ouest ..... p.18 /19
DIAGNOSTIC
La santé c'est pas le pied
SIDA ..... p. 20 à 22
Santé et travail ..... p. 23 à 26
Sécurité sociale ..... p. 27 à 28
PEUPLES EN LUTTE
Euskadi ..... p. 29 à 31
Kanaky ..... p. 32 à 37
FAITS ET CAUSES
OTAN : L'arme chimique binaire ..... p. 38/39
VITE FAIT SUR LE ZINC
PTT Lyon : répression contre la CNT p.39
L'MOUVEMENT ..... p. 40

ABONNEMENT

1 an (10 numéros) ..... **140 francs**
En nombre pour la diffusion :
2 exemplaires ..... **260 francs**
3 exemplaires ..... **360 francs**
5 exemplaires ..... **560 francs**
10 exemplaires ..... **1 000 francs**
15 exemplaires ..... **1 500 francs**
La collection complète de Courant Alternatif imprimée (depuis le numéro 9) ..... **450 francs**

Chèque à l'ordre de Denis JEAN
O.C.L./Egregore. BP 1213, 51058 REIMS cedex
Pour les paiements hors de France
CCP La Galère. 38-77-P

ERRATUM

Deux erreurs entachent la couverture de ce numéro:

- Personne ne sait combien de morts a causé la répression de la révolte dite "de Sétif". 45 000 est le chiffre, vraisemblablement exagéré, avancé par l'Etat algérien.
- C'est dans la nuit du I7 au I8 octobre I96I (et non I964) que des centaines d'Algériens furent assassinés par la police française.

Nous vous prions de bien vouloir nous pardonner ces deux inexactitudes.

EDITO

9 septembre 1982: **Rue Rossini, à 2 heures du matin, une voiture est criblée de balles par des policiers: 1 morte, 3 blessés.**

5 juillet 1986 : **Loic Lefevre est assassiné rue Mogador par la police.**

Ces deux affaires, loin d'être isolées, sont tout de même exemplaires de ce que l'on appelle les "bavures", et des réactions des gouvernements à leur égard. La première s'est produite sous la gauche, la seconde sous la droite.

Mais déjà, le 13 octobre 81, avant la rue Rossini, Defferre se livrait à une déclaration préventive qui, en quelque sorte, donnera le la de tout ce qui suivra:

"Le Ministre de l'Intérieur doit couvrir ses subordonnés quand survient l'accident. Je couvrirai les policiers qui, dans l'exercice de leurs fonctions et sur mes instructions, risquent d'être mis en cause personnellement par suite d'incidents ou d'accidents. Je les défendrai si cela est nécessaire"

En vertu de cette logique, Defferre déclarera dès le 9 septembre à 20 h, après l'incident de la rue Rossini:

"Ce n'est pas une bavure; si la police n'avait pas tiré, ça aurait été eux qui auraient été victimes... on ne peut mettre en cause la police"

Pourtant il s'est avéré qu'il n'y avait pas eu de barrage, que la voiture roulait simplement trop vite et avait brûlé un feu rouge, et que, poursuivie, elle s'était plantée juste avant que les flics tirent.

Deux jours plus tard, mis en cause par la Presse face à l'évidence du mensonge policier, Defferre déclare:

"Il est facile de faire de la morale après coup... j'aimerais que tous ceux qui écrivent des articles se soient trouvés à la place des policiers..."

Dès le lendemain du 5 juillet 86, **après** la mort de Loic Lefevre rue Mogador, **Jacques Barrel, le directeur de cabinet de la Préfecture de Police, donne une version éhontée des faits; il déclare la 2 CV "dangereuse"; il invente une bombe de gaz paralysant; et surtout, il déclare que Loic Lefevre était connu des services de police par ses antécédents judiciaires. Ceci s'avèrera officiellement faux dans les jours suivants; par contre, c'est l'assasin, le CRS, qui lui était "connu", ayant été condamné pour avoir blessé un jeune Maghrébin.**

Quant à Pasqua, ses déclarations "politiques" se calquent presque mot pour mot sur celles de Defferre 4 ans plus tôt.

Dans les deux cas, on trouve le même empressement des autorités à couvrir coûte que coûte les policiers, au prix des mêmes mensonges.

A mettre en rapport avec les déclarations des autorités légles, celles de deux syndicats d'extrême droite de la police, lors de ces deux affaires.

Le SIPN, après la rue Rossini:

"L'opération a eu certes l'inconvénient de tuer une jeune femme, mais a eu le mérite de mettre hors d'état de nuire des délinquants qui ne voulaient pas se soumettre aux vérifications"

Et le FPIP, après la rue Mogador:

"... soutien sans réserve au CRS Burgos Gilles, qui, dans la nuit du 5 juillet, a abattu dans le cadre de la lutte anti-attentat, le nommé Loic Lefevre connu des services de police pour de nombreux méfaits..."

Calomnies et mensonges dans les deux cas. Contenus des communiqués contraires à ce que l'enquête révèlera. Dans aucun de ces deux cas, ni Defferre ni Pasqua ne porteront plainte.

Ces deux exemples, encore une fois pris parmi d'autres parce qu'ils ont davantage été sur le devant de la scène médiatique, montrent clairement une chose: Il ne faut pas se borner à la personnalité de tel ou tel ministre pour comprendre **ce qui se passe dans la police, ses exactions, et les atteintes manifestes aux libertés.**

Même si, pour l'instant l'imagination est moins centrée sur les "flics baveurs" et s'est reportée sur l'image des "flics Rambo de la lutte anti-terroriste", il est certain que des retournements se produiront, que des exactions policières apparaîtront encore comme des bavures.

Des campagnes se mèneront peut-être alors; il faudra être clair; donner à "Bavure" et "répression" le visage simiesque de Pasqua et Pandraud n'aura en définitive comme seul effet que de couvrir la Police, en la faisant passer pour mal dirigée; de blanchir de fait le gouvernement précédent et donc de légitimer les "bavures de gauche". C'est bien cela le sens réel que veulent donner les "humanistes", les "démocrates", la Ligue des Droits de l'Homme, à leurs protestations: surtout ne pas attaquer la Police et l'Armée en elles-mêmes, dans leur existence, et dans les rapports qu'elles entretiennent avec tous **les gouvernements; ne pas laisser soupçonner une quelconque nature répressive de l'Etat, mais fixer les abus, et les abus seulement, de cette répression, sur quelques images-chocs, sur quelques responsables particulièrement haïs, et qui incarneront** le mal absolu.

Pour notre part, nous souhaiterions une campagne, peut-être moins tapageuse, moins démagogique certainement, mais qui engage directement les gens à résister, et qui ne blanchisse pas une police par rapport à une autre, un Ministre vis-à-vis d'un autre: entamer le refus de présenter ses papiers, en en faisant une attitude collective, revendiquée, mais aussi maîtrisée, calculée, **de façon à ne pas courir le risque de subir des violences.**

Cette campagne de résistance à la présence policière et aux lois sécuritaires, était envisagée cet été alors que le climat n'était pas trop bon pour la police! Depuis, les choses semblent s'être retournées. Le "Terrorisme arabe", comme ils disent, n'a cessé de frapper au cœur de Paris. Le "flic baveur" semble loin, le "flic protecteur" le remplace dans les têtes. Faut-il pour autant faire machine arrière? Certainement non, car ce serait se soumettre aux rythmes de cette opinion publique, dont on ne sait rien sinon que son contour est dessiné à coups de quelques journaux télévisés. Ce serait en outre faire belle part aux résultats concrets de ces attentats: rendre le consensus encore plus efficace, et cette fois autour de la police.

Revenons un peu en arrière; à à quel moment avons nous eu le sentiment que les flics "remontaient la pente"? Au moment du 1er attentat à la Préfecture de police. Attentat ciblé, audacieux, qui semblait une réponse aux sévices policiers qui avaient précédé, mais qui mettait à mal les tentatives de réactions plus larges. L'attentat est attribué à AD... puis, progressivement les preuves se dégonflent et l'affaire est enterrée. L'affaire elle même, mais pas ce qu'elle a produit: un amenuisement du sentiment anti-flics subitement devenus des victimes. L'empressement à donner de fausses preuves contre AD fait naître l'idée que quelques services barbouzards pourraient bien ne pas être innocents. Fantasme? Peut-être. Et pourtant, deux mois et demi après, suite à tous les attentats de Paris, tous les journalistes commencent à évoquer à mi-mot la possibilité d'actions menées par quelque service secret. Charpy (RPR) déclare sur France Inter que tout est possible. Et puis cette information venue de Suisse qui laisse entendre que l'hélicoptère tombé sur l'autoroute aurait été en fait abattu et que Mitterrand aurait dû être dedans!

Bien sûr, tout cela est peut-être complètement faux. Mais le fait de l'évoquer indique bien dans quelle situation se trouvent les rapports mondiaux et la guerre — car il s'agit bien là d'une guerre — que se livrent les services secrets.

Même si l'on s'en tient à la version la plus admise, à savoir que les attentats sont l'œuvre de groupes arabes réclamant la libération de prisonniers et le départ des troupes françaises du Liban, on retombe encore sur les rapports internationaux. Car pour comprendre ces actions terroristes, qui en sont bien puisqu'elles frappent aveuglément et sèment la peur et la passivité, le point de vue moral et la soumission au consensus ne sont d'aucune utilité, pas plus que pour faire cesser ces violences. Car c'est bien au cœur de l'histoire de la France, et de l'occident qu'il faut se plonger pour expliquer que le Moyen-Orient puisse produire des générations de poseurs de bombes.

Plus d'un siècle de colonialisme, de violences, de guerres, de terrorisme, exercés par la France et plus généralement par l'Europe et tout le monde occidental à l'encontre des Nations arabes. Les attentats actuels, aussi critiquables soient-ils ne doivent pas nous faire oublier les massacres de masse auxquels l'Etat français s'est livré ni la politique coloniale qu'il a menée et continue de mener. Et puis n'oublions pas non plus que l'une des pierres d'achoppement au Moyen-Orient, la création de l'Etat d'Israel, est une conséquence directe de la barbarie nazie, produite par l'Europe et non enrayée à temps par elle.

N'oublions pas non plus que Khomeiny n'est que le produit de la politique américaine de soutien au régime fasciste du Shah.

Ce que le vieux monde européen et américain subissent actuellement, c'est bien le revers d'une politique plus que centenaire de terrorisme et de

colonialisme. Et ce revers est plus que dérisoire en regard de ce que continue d'être la politique occidentale au Moyen-Orient. Le monde occidental commence à vivre dans la psychose de la montée du Tiers-monde en particulier du monde arabe symbolisé par l'Islam. Psychose alimentée par sa stagnation démographique face à l'expansion des populations des autres pays ; par la pénétration des travailleurs immigrés, par les actions menées contre la présence occidentale.

Ce que les gouvernants occidentaux commencent à mettre dans la tête des gens, c'est l'idée de la guerre **qui devra se faire pour conjurer ce péril.**

Abjurer les "terroristes" d'arrêter car ils mettent "la démocratie en danger" n'a pas de sens. **D'abord parce que si un groupe cessait, cent autres rejailliraient tant que l'occident sème la guerre et la division** chez eux. **Ensuite parce que le concept de démocratie n'a pas de sens pour ceux qui sont opprimés, battus, colonisés par elle. L'appel à l'humanisme n'a pas de sens pour quelqu'un qui souffre et vit un état de guerre permanent depuis plus de 20 ans.**

Par conséquent, s'attaquer aux causes, serait de rompre radicalement avec le colonialisme, le néocolonialisme, et le terrorisme d'Etat qui va avec :

- Retrait de toutes les forces armées de l'Afrique et du Moyen-Orient.

- Rupture réelle de la politique d'appartenance à un bloc.

- Arrêt immédiat de toute politique visant à acheter moins cher les matières premières de ces pays.

- Arrêt immédiat de toute vente d'armes, c'est à dire de participation active à toutes les guerres et dans tous les camps.

- Décolonisation immédiate (Kanaky, Guadeloupe, Martinique, Réunion, etc...)

Il y a alors fort à parier que les attentats meutriers disparaitraient...

Ce sont donc bien les facteurs de guerre, de troubles, de terrorisme, de colonialisme, qu'il faut chez nous **débusquer : entre autres, les flics et les militaires. Ces mêmes militaires qui après avoir torturé et tué en Algérie à grande échelle s'égosillent maintenant à réclamer la peine de mort pour les terroristes arabes, l'Etat d'urgence, et pour quoi pas l'Etat de siège...**

Un petit voyage au cœur du terrorisme national

8 avril 1975 : des policiers tirent sur une 4L à Paris : **1 mort.** Un policier est condamné en correctionnelle à 10 mois avec sursis.

29 novembre 1976 : 2 jeunes interpellés sont attachés par des menottes à l'arrière d'une voiture et traînés sur plusieurs mètres. 1 policier condamné à 3 mois avec sursis (à cause de « l'allure modérée » du véhicule).

10/11 août 1979 : au commissariat de St Quentin, des policiers font subir à un Ghanéen une série de tortures. Condamnation de plusieurs policier de 6 mois avec sursis à 3 mois ferme.

18 octobre 1979 : A Strasbourg, plusieurs suspects gardés à vue, et un Marocain est enchaîné au radiateur, un Turc torturé pendant 13 heures. 7 flics condamnés de 4 à 10 mois avec sursis... puis amnistiés.

10 octobre 1980 : un CRS **assassine un maghrébin** lors d'un contrôle.

1980 : 2 viols à Reims ; 3 policiers inculpés, 10 ans de réclusion ramenés à 4.

Février 1982 : 1 policier du Havre est inculpé pour coups et blessures volontaires.

Mars 1982 : Un flic **abat un jeune** qui se trouvait près de son scooter avec un fusil à lunette depuis sa fenêtre. L'enquête montre que le jeune n'avait même pas touché au scooter.

10 juin 1982 : Un inspecteur de la répression du banditisme (!) avec 2,49 g. d'alcool dans le sang tire sur un véhicule qui lui avait fait une queue de poisson sur le périphérique à Paris : **1 mort.**

9 septembre 1982 : Rue Rossini à Paris : une voiture criblée de balles par les policiers : **une jeune fille tuée, 3 grièvement blessés.** 4 policiers inculpés. La version des policiers est reconnue comme fausse.

14 février 1983 : Nacer, 17 ans roule sans casque à Chatenay Malabry. Les flics le rattrapent et tirent : hémiplégique jusqu'à la fin de sa vie.

Janvier 1984 : Le militant kanak Eloi Machoro est assassiné.

1er Mars 1984 : Didier Lafitte, militant basque est **abattu** par la police lors d'une interpellation.

29 mai 1984 : 4 paras inculpés à Pau pour vol d'armes.

Fin mai 1984 : Un Portuguais tabassé dans le commissariat du 8eme à Paris.

Juin 1984 : 4 militaires appelés torturent et violent pendant 10 jours un de leurs camarades à Montpellier.

6 août 1984 : Un CRS tabasse un Antillais... qui s'avère être un policier en civil ! 2 mois avec sursis.

1984 : Le commissaire Planty à Lille inculpé de chèques volés et de diverses affaires dans le milieu, dont la drogue.

10 juillet 1985 : Fernando Pereira tué dans l'attentat contre le Rainbow Warrior commis par les services secrets français.

84 - 85 - 86 : 3 sanctions dans l'affaire des Irlandais de Vincennes : Beau, Barril et Prouteau.

15 mars 1986 : un Antillais roué de coups à la 4eme division de la PJ.

18 mars 1986 : Un agent EDF roué de coup au commissariat Jules Joffrin à Paris.

6 Mai 1986 : un maghrébin de 16 ans roué de coups. 1 policier gardé à vue.

Fin Mai 1986 : un jeune maghrébin tabassé à Marseille par des policiers.

15 mai 1986 : 3 policiers inculpés à Grenoble pour coups et blessures volontaires.

15 mai 1986 : Sévices racistes au commissariat de Rouen.

30 mai 1986 : Une femme malmenée par la police porte plainte.

Mai 1986 : Les deux « bavures » du commissariat des Halles à Paris.

3 juin 1986 : Un Iranien tombe du 6eme **et se tue** alors qu'il était assiégé dans les WC par la police.

27 juin 1986 : Un Africain « accompagné » par des policiers tombe et **se tue** au foyer de Boulogne Billancourt.

28 juin 1986 : Un policier tire sur un groupe de Marocains (1 blessé grave).

5 juillet 1986 : Mort de Loic Lefevre rue Mogador.

13 juillet : Fin de bal tragique pour un Marocain roué de coups au commissariat à Paris.

1er août 1986 : Fontenay : **William Normand abattu** par le flic Eric Laignel. Il est incarcéré.

2 août : Victor Gallet roué de coups à l'hôtel de police de Grenoble.

13 août 1986 : Un policier municipal tire sur un véhicule à Rennes alors qu'il n'a ni le droit de contrôler ni d'interpeller.

2 septembre 1986 : six gardiens de la paix cambrioleurs du commissariat de Bezon (Val d'Oise) condamnés.

2 semptembre 1986 : Un gendarme auxiliaire braque la perception de Lourdes.

8 septembre 1986 : 2 policiers suspendus à Maison Lafitte pour non assistance à personne en danger.

10 septembre 1986 : 3 policiers tabassent un Africain dans le 7eme arrondissement à Paris.

Le 16 septembre 1986 : Un sergent viole et étrangle 2 jeunes filles.

20 septembre 1986 : Un colonel inculpé pour faux en écritures et recel d'abus de confiance.

Cette liste est loin d'être complète... Nous invitons nos lecteurs à la compléter et à nous envoyer d'autres affaires avec les dates, d'autres policiers ou militaires inculpés pour des affaires de carambouille, de viols, de vols, de trafics divers etc. Nous publierons les compléments pour progressivement dresser une liste plus complète.

D'ores et déjà : 70 POLICIERS OU MILITAIRES GARDÉS A VUE OU INCULPÉS. 16 ENQUÊTÉS. ET 13 MORTS, 18 BLESSÉS, 7 VIOLS DE LEUR FAIT. L'enquête ne fait que commencer et nul doute que nous serons très loin devant le nombre de victimes du terrorisme. A vos recherches, à vos plumes !

J'Y SUIS, J'Y RESTE

La nouvelle loi relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France a été définitivement adoptée le 7 août 86 par l'Assemblée nationale. Le Conseil constitutionnel, dernier recours, l'a entérinée le 3 septembre avec seulement deux modifications extrêmement mineures.

Cette loi fait partie de tout un arsenal répressif (contrôle d'identité généralisé, lutte contre la criminalité, la délinquance et le terrorisme, augmentation de la durée des incarcérations....) que la droite a voulu d'entrée de jeu mettre sur la table.

Mais cette loi, et c'est actuellement la seule, a suscité d'emblée, à la veille des vacances, des réactions qui ont eu un écho important: grève de la faim des Jeunes arabes de Lyon et de banlieues (J.A.L.B.) et création de comités « J'y suis, j'y reste » qui devraient faire parler d'eux cet automne.

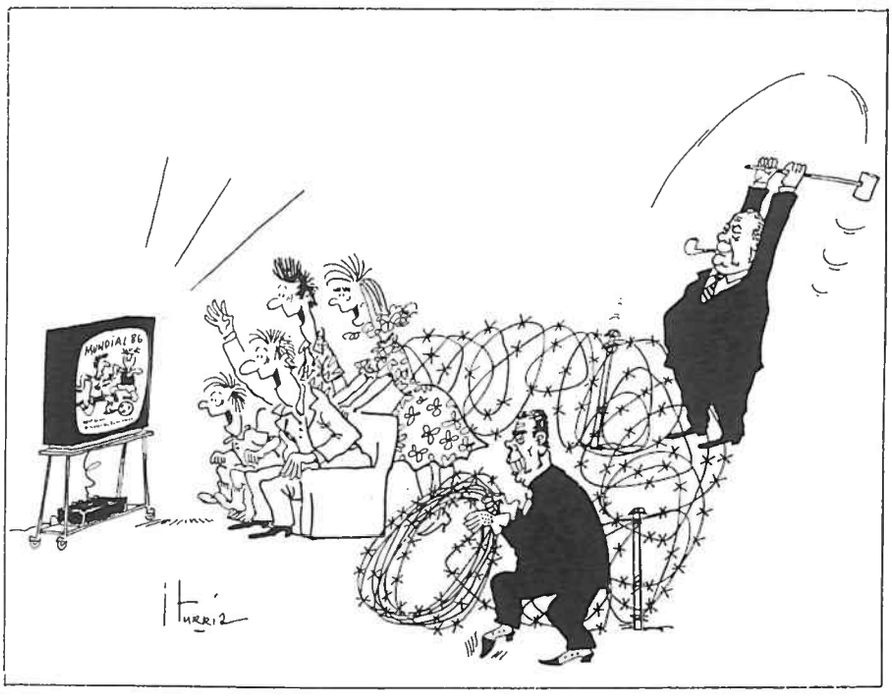

— JEU DE LOIS —

Les dispositions de cette loi modifient une fois de plus l'ordonnance du 2 novembre 1945 sur 4 points: les conditions d'entrée en France, l'octroi de la carte de résident, la reconduite à la frontière et l'expulsion. Elle abroge la plupart des quelques dispositions favorables que la loi du 29 octobre 1981 avait introduite dans l'ordonnance de 45 et restreint la portée protectrice de la loi du 17 juillet 84 instaurant la carte de résident de 10 ans.

Sont, en revanche, conservées et parfois aggravées toutes les dispositions répressives, sauf une, que la gauche n'avait pas abrogée. En effet, cette loi a un et un seul point positif pour l'immigration: elle régularise, sans conditions, les mineurs que le décret du 7 décembre 84 avait écartés. S'ils étaient entrés en France après l'âge de 10 ans et s'ils n'avaient pas fait l'objet d'une procédure de regroupement familial, l'administration leur refusait à 16 ans un titre de séjour et prétendait les faire retourner dans leur pays d'origine afin d'accomplir l'ensemble de la procédure. Malgré les protestations des associations de défense des immigrés, le PS au pouvoir avait toujours refusé de modifier sa position. Avec la droite, ils pourront recevoir de plein droit un titre de séjour de même nature que celui de leur père ou mère autorisé à séjourner à France.

L'ENTRÉE EN FRANCE

A la liste déjà impressionnante des documents exigibles de l'étranger qui veut rentrer en France, est ajouté un document supplémentaire, relatif à ses **moyens d'existence.**

> Jusqu'ici, c'est seulement lorsque l'étranger demandait un titre de séjour (autrement dit lorsqu'il comptait séjourner en France plus de 3 mois) qu'on exigeait de lui qu'il dispose de moyens d'existence suffisants.

Le refus d'entrée continue à devoir faire l'objet d'une décision écrite motivée, mais l'efficacité de cette garantie est quasiment réduite à néant dans la mesure où le refus d'entrée est immédiatement exécutoire sauf dans l'hypothèse (évidemment exceptionnelle) où l'autorité consulaire demande un sursis à exécution de 24 h.

> On supprime donc la garantie qui résultait de ce que l'étranger ne pouvait être rapatrié contre son gré avant l'expiration d'un délai d'un jour franc, ce qui lui laissait le temps d'avertir ses proches ou un avocat (il continue formellement à pouvoir le faire... sur le papier).

L'accès du territoire est toujours refusé à tout étranger dont la présence constituerait une menace pour l'ordre public. Mais, par un arrêté en date du 30 juillet 86, l'absence de vaccination antivariolique et les notions de *"tare grave"* et *"d'affection de longue durée"* ne sont plus avancées pour s'opposer au séjour d'un étranger. En revanche, la toxicomanie, *"maladie compromettant l'ordre public ou la sécurité publique"* devient un motif de refus d'entrée sur le territoire français.

L'ATTRIBUTION DE LA CARTE DE RÉSIDENT

La loi du 17 juillet 84 instaurait la carte de résident (valable 10 ans, renouvelable automatiquement, et conférant le droit d'exercer toute profession). Elle avait d'ailleurs été adoptée à l'Assemblée nationale à l'unanimité. Mais la sécurité qu'elle procurait est amoindrie:

Même dans les hypothèses où la carte de résident est normalement délivrée de plein droit (voir ci-dessous), elle peut être refusée si *"la présence de l'étranger constitue une menace pour l'ordre public"*.

Que recouvre la notion de menace pour l'ordre public? Sont d'ores et déjà dans le colimateur: les toxicos et les délinquants. Quant aux faits de grève sauvage, participation à une manif interdite, et ce ne sont que des exemples..., tout dépendra très certainement de la situation sociale et politique. En fait, comme nous le verrons plus loin, si l'étranger constitue une menace pour l'ordre public, il sera expulsé à moins qu'il ne soit mineur, auquel cas il suffira à l'administration d'attendre qu'il ait atteint l'âge de 18 ans pour procéder légalement à l'expulsion.

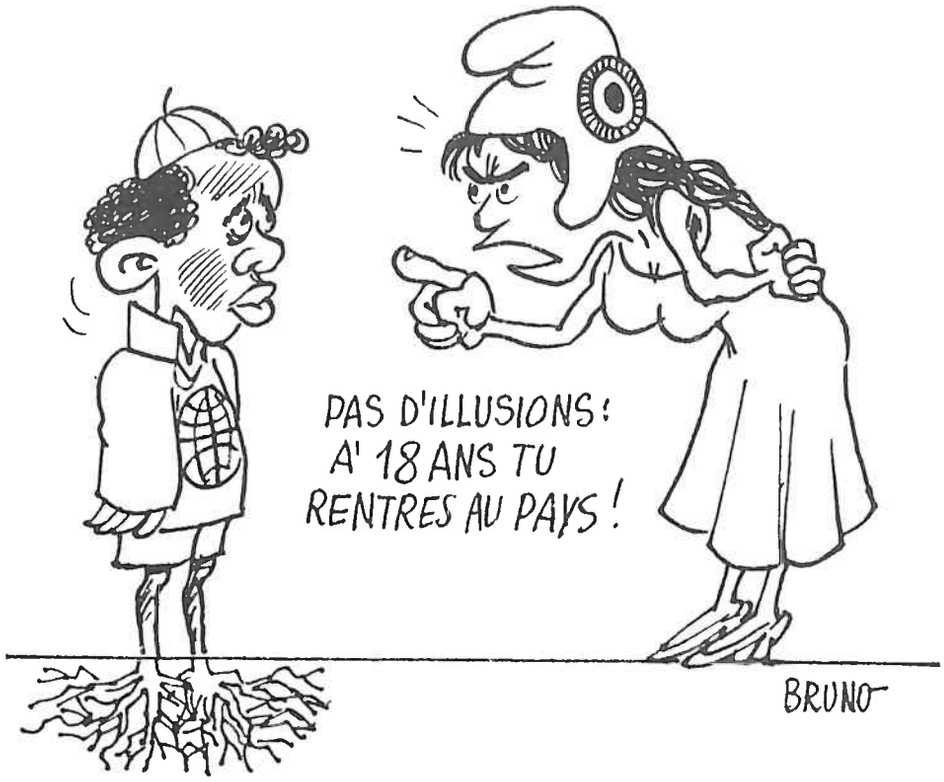

La loi limite par ailleurs les catégories d'étrangers auxquelles, sauf dans l'hypothèse précédemment examinée, la carte de résident ne peut être refusée. Continuent à obtenir cette carte de plein droit: les enfants étrangers ou les ascendants étrangers de ressortissants français, les réfugiés politiques et apatrides (ces derniers, s'ils justifient de 3 ans de résidence en France), les titulaires d'une rente d'accident de travail ayant un taux d'incapacité permanente égal ou supérieur à 20%, les conjoints et enfants mineurs d'un étranger titulaire lui-même d'une carte de résident lorsqu'ils ont été admis à séjourner en France au titre du regroupement familial. La loi ajoute même au texte antérieur une nouvelle catégorie d'étrangers qui peuvent obtenir la carte de résident: tous ceux qui, d'une façon ou d'une autre, ont servi dans l'armée française!

Le Front national n'a pas désavoué sur ce point le texte de loi...

Par contre, pour les conjoints de ressortissants français, il faudra être marié depuis au moins un an à la condition que la communauté de vie des 2 époux soit effective.

Bonjour le contrôle social! Haro sur le mariage blanc!

De plus, les parents d'enfants français n'obtiennent de plein droit la carte de résident que s'ils exercent sur eux, même partiellement, l'autorité parentale.

Cela signifie que le père d'en enfant naturel, sauf s'il a obtenu du tribunal de grande instance, conjointement avec la mère, l'exercice de l'autorité parentale, mais aussi le père ou la mère divorcée qui n'a pas obtenu la garde de l'enfant, n'auront plus aucun droit à obtenir la carte de résident. De plus, les parents d'enfants majeurs n'auront plus droit non plus à la carte de résident puisque par définition ils n'exercent plus sur eux l'autorité parentale (sauf, bien sûr, s'ils l'ont obtenue alors que l'enfant était encore mineur).

S'il suffit désormais, pour obtenir la carte de résident, de résider en France depuis 10 ans et non plus 15 — ce qui constitue apparemment un progrès — c'est à 2 conditions qui aboutiront nécessairement à une régression:

— le nouveau texte parle d'une résidence habituelle en France **en situation régulière** (seront donc exclus par mal de clandestins régularisés en 81-82)

— le droit à la carte de résident se perd en cas de condamnation à une peine d'emprisonnement de 6 mois sans sursis, ou 1 an avec sursis, ou à plusieurs peines dont le total est égal à ces durées.

Les étrangers entrés en France avant l'âge de 10 ans ont obtenu, in extremis, (grâce au Sénat), le maintien du droit d'obtenir la carte de résident.

LA RECONDUITE A LA FRONTIÈRE

L'entrée et le séjour irréguliers **continuent**, bien sûr, à être des délits punissables d'un emprisonnement de 1 mois à 1 an (sans changement) et d'une amende de 2000 à 20000 F (au lieu de 180 à 8000 F). Dans le cas où l'étranger est déféré devant un tribunal correctionnel pour ce motif, le tribunal se borne à prononcer la peine d'amende et d'emprisonnement. Il n'a plus à prononcer la reconduite à la frontière car celle-ci est **automatique** à l'expiration de la peine (sauf si l'étranger *"établit qu'il ne peut regagner son pays d'origine, ni se rendre dans aucun autre pays"*???). Le tribunal peut toutefois prononcer en outre l'interdiction d'entrée pour une durée allant jusqu'à 3 ans.

Mais les préfets se voient reconnaître compétence pour prendre eux-mêmes les décisions de reconduite à la frontière. C'est donc une décision purement **administrative.**

Les seules garanties de procédure, bien maigres, consistent d'une part en ce que l'étranger, dès notification de l'arrêté, est *"immédiatement mis en demeure d'avertir un conseil, son consulat ou une personne de son choix"*, d'autre part *"l'étranger qui a fait l'objet d'une mesure administrative de reconduite à la frontière et qui défère cet acte au tribunal administratif peut assortir son recours d'une demande de sursis à exécution"*.

Une des principales innovations de la loi du 29 octobre 81 avait été de confier aux autorités judiciaires, et non plus à l'administration, le soin de décider de l'éventuelle reconduite à la frontière d'un étranger en situation irrégulière. Avec cette loi de 86, nous revenons donc à la situation antérieure à 81. Mais, comme nous le verrons plus loin, il faut aujourd'hui faire un bilan de cette innovation de gauche pour laquelle la JALB se sont battus pendant leur grève de la faim et qui est la pièce maîtresse du discours contestataire actuel des démocrates.

L'EXPULSION

L'expulsion était subordonnée à une *"menace grave"* pour l'ordre public. Une **simple menace** suffit désormais.

La garanties de procédure sont amoindries. L'avis de la commission d'expulsion **s'imposait** au ministre lorsque cet avis était défavorable à l'expulsion ; il redevient purement **consultatif**. L'étranger devait être convoqué au moins 15 jours avant la réunion de la commission d'expulsion, **le délai n'est plus que de 8 jours**. Dans les départements d'outre-mer les arrêtés d'expulsion seront pris par les préfets.

L'infraction à un arrêté d'expulsion reste un délit, puni de 6 mois à 3 ans d'emprisonnement, à l'expiration desquels l'étranger est reconduit à la frontière (**sans changement** par rapport à la loi de 81). Mais d'une part la tentative est punie des mêmes peines, d'autre part le tribunal pourra prononcer en outre l'interdiction du territoire pour une durée pouvant aller **jusqu'à 10 ans!**

Pour les catégories d'étrangers non expulsables, on retrouve les mêmes restrictions que pour les étrangers auxquels la carte de résident ne peut être refusée.

Par contre, si le mineur de 18 ans reste protégé contre l'expulsion, c'est avec une réserve. La loi dispose en effet que le mineur de 18 ans ne peut être expulsé sauf si les personnes qui subviennent à ses besoins sont elles-mêmes expulsées et si personne d'autre n'est susceptible, en France, de subvenir à ses besoins. Le Sénat a fait adopter l'ajout suivant : *"Pour l'étranger mineur de 16 ans, l'avis de la commission départementale d'expulsion doit être conforme"*.

Autrement dit, si ses parents sont expulsés, le mineur sera automatiquement expulsé... sauf pour quelques cas particuliers.

Sont toujours considérés comme non expulsables :

— l'étranger entré en France avant l'âge de 10 ans

— l'étranger qui justifie par tous les moyens avoir sa résidence habituelle en France depuis plus de 10 ans (et là, c'est un progrès par rapport aux 15 ans de la loi de 81) et qui n'a pas été condamné à une peine au moins égale à 6 mois fermes ou 1 an avec sursis ou à plusieurs peines au moins égales, au total, à ces mêmes durées (recul par rapport au 1 an ferme de la loi de 81).

Le texte adopté en 81 s'était bien gardé d'abroger la procédure d'expulsion dérogatoire, **en cas d'urgence absolue** et de nécessité impérieuse pour la sûreté de l'Etat ou la sécurité publique. Dans ce cas, toutes les garanties disparaissaient, tant en ce qui concerne les garanties de procédure que les personnes non expulsables (sauf les mineurs de 18 ans). Le texte adopté en 86 maintient bien sûr cet article de loi en en modifiant son libellé.

L'urgence absolue sera désormais utilisée *"lorsque la présence de l'étranger constitue pour l'ordre public une menace présentant un caractère de particulière gravité"*.

Cet article de loi a, depuis 1945, permis à l'administration d'expulser qui elle voulait ! C'est ainsi que c'est grâce à cette procédure que des Basques, réfugiés **en situation régulière**, sont actuellement expulsés vers l'Espagne ! Comme on ne connaît pas la différence entre la « menace grave » et « la menace d'une particulière gravité », l'administration continuera de plus belle à appliquer le régime dérogatoire d'urgence absolue à chaque fois qu'elle souhaitera expulser **n'importe quel étranger** (c'est-à-dire quelle que soit sa situation).

— LE DROIT EST UNE CHOSE... LA RÉALITÉ, UNE AUTRE —

Au niveau du droit, il y a effectivement recul moins important tout de même que le laissait présager le projet de loi... Reste maintenant à attendre les décrets d'application, les diverses circulaires et surtout les pratiques de l'administration.

Le droit est une chose... L'arrivée de la gauche qui avait amené aux étrangers quelques mesures positives sur le papier a vite débouché sur des désillusions sur le terrain.

LE RECOURS JUDICIAIRE

Dès que le projet de loi a été adopté par le gouvernement (11 juin 86), la Ligue des droits de l'homme, les organisations de soutien aux immigrés, rapidement rejoints par toutes les organisations humanitaires, syndicales et politiques de gauche ont publié des appels à la mobilisation générale. Tous ces appels mettent l'accent sur la suppression de toute garantie judiciaire. Il est peut-être temps de faire un bilan de ces garanties judiciaires instaurées par la gauche en 81.

Ainsi, la chancellerie, par des circulaires datées du 19 janvier 82 et du 15 novembre 82, demandait clairement aux parquets de requérir automatiquement la reconduite aux frontières, elle conseillait même aux parquets de faire immédiatement appel au cas où un magistrat n'ordonnerait pas l'expulsion !

En juin 83, le Syndicat de la magistrature conclut :

"L'idée initiale que l'expulsion des étrangers devrait être confiée à l'autorité judiciaire offrant à ceux-ci des garanties plus importantes que l'administration au niveau du respect des droits individuels s'efface devant les impératifs économiques et politiques ; l'institution judiciaire à qui a été confiée le contrôle des flux migratoires doit prendre en considération ces circonstances et ne faire preuve d'aucune faiblesse.

L'incarcération des contrevenants, l'exécution forcée de reconduite à la frontière, la détention prolongée le temps nécessaire à l'administration pour organiser le départ des intéressés, l'interdiction d'un recours exercé valablement sont donc devenus la règle et la pratique quotidienne des parquets et des juridictions.

On peut, dès lors, de demander en quoi la procédure judiciaire est plus protectrice des libertés individuelles que celle mise en œuvre antérieurement par l'administration".

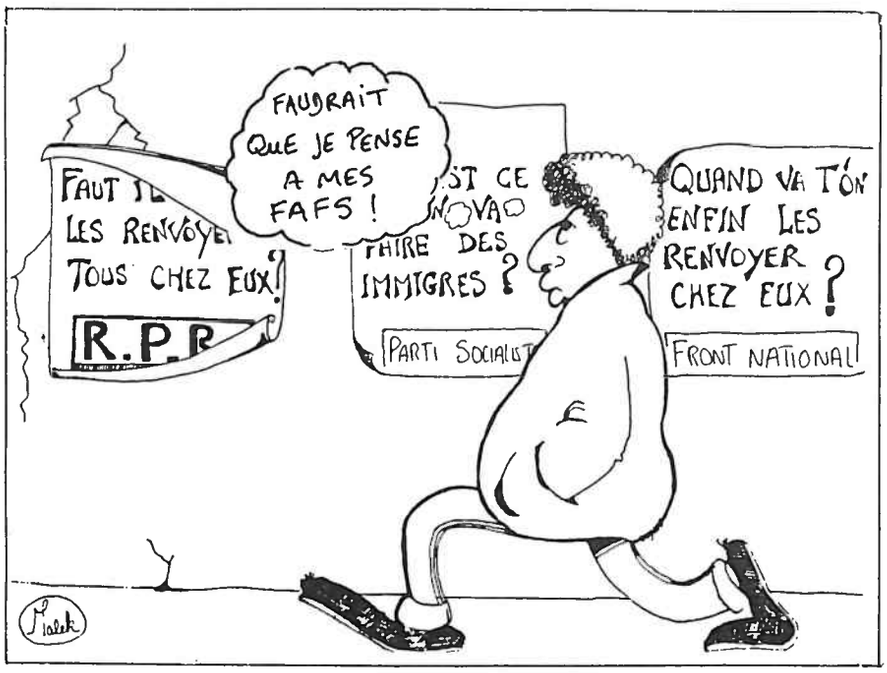

L'évolution des reconduites à la frontière prononcées par la justice est significative :

1982 : 2861
1983 : 7384
1984 : 8482

Fabius s'était d'ailleurs félicité de ces chiffres obtenus par la gauche dans un débat télévisé avec Chirac !

Mais 64 à 65 % de ces reconduits à la frontière ont été effectivement exécutées (ce qui donne tout de même pendant la législature de gauche plus de 20 000 reconduites à la frontière exécutées, sans compter les 217 000 refus d'entrée ; ce dont s'est encore félicité le député PS G. Collomb à la tribune du Parlement en juillet dernier). Pour la droite, ce pourcentage est trop faible et c'est seulement pour des raisons d'efficacité et de rapidité qu'elle a tenu à revenir aux dispositions antérieures : la police exécutera **immédiatement** les reconduites à la frontière prononcées par l'autorité administrative.

Il est donc complètement démagogique ou malhonnête de se battre pour un retour aux soi-disantes garanties judiciaires. C'est ainsi que la CIMADE (d'obédience protestante) préfère mettre l'accent sur les recours **suspensifs**.

familial ; construction de centres de rétention ; introduction dans la loi de la notion de récidive afin de pouvoir expulser des « délinquants d'habitude » ; légalisation des contrôles d'identité avec ses conséquences : les rafles ; renforcement du contrôle de la circulation transfrontalière, etc.)

Par cette nouvelle loi, la droite achève donc le travail de la gauche ; il y a continuité.

L'ALIBI DES CLANDESTINS

LES COUPS FOURRÉS DES PRÉFECTURES

La loi du 17 juillet 84 était une avancée quant à l'attribution de la carte de résident, valable 10 ans, attribuée de plein droit à une majorité d'étrangers. Or, dans la pratique, il n'a pas été rare de voir certains étrangers attendre 8 à 10 mois avant de recevoir cette fameuse carte indispensable pour trouver un emploi (déclaré !) à laquelle ils avaient droit. Ces lenteurs administratives doublées de tracasseries bureaucratiques ne sont évidemment pas neutres. Certains étrangers ont même été traduits en justice et condamnés à la reconduite à la frontière alors qu'ils devaient bénéficier de plein droit à la carte de résident... Les permanences des ASTI (Association de soutien aux travailleurs immigrés) n'ont pas désempli. Etait-ce des coups montés par des bureaucrates de droite qui sabotaient ainsi le PS au pouvoir ? Globalement, on ne peut que réfuter cet argument quand on sait que les ministères chargés de l'application des textes de loi, pourtant constamment alertés, n'ont jamais pris les mesures nécessaires pour éviter les dérives administratives et ne pas les encourager.

Il va dans dire qu'avec le retour de la droite aux affaires, les coups fourrés des préfectures ont continué de plus belle.

Mais revenons-en aux mesures, dites positives, prises par la gauche pendant sa législature. Il ne faudrait tout de même pas oublier qu'elles furent largement contrebalancées par un certain nombre de décisions (barrage au regroupement

UN BEAU CONSENSUS

Dans l'exposé des motifs de cette nouvelle loi, l'axe central est bien entendu la **lutte contre l'immigration clandestine**.

Depuis plus de 10 ans, l'Etat veut maîtriser les flux migratoires et il reconnaît qu'il n'y arrive pas : *"L'action menée depuis 1974, à la suite de la décision de suspension de l'introduction de nouveaux travailleurs étrangers pour parvenir à une meilleure maîtrise des flux migratoires, n'a donné que des résultats limités"*(1). L'Etat explique ce phénomène par *"le maintien de régimes conventionnels de libre circulation avec certains Etats africains, source d'une immigration importante, à l'obligation constitutionnelle d'assurer aux étrangers régulièrement autorisés à résider en France l'exercice du droit au regroupement familial et au souci d'assurer pour des raisons de politique culturelle, un régime libéral d'admission des étudiants étrangers"(2)...* **mais il y a des détournements de procédure ou même des fraudes... auxquels l'Etat veut mettre un terme !... d'où les nouvelles modifications de la loi de 45.**

Sur ces motivations, il faut bien avoir toujours en mémoire que la droite et la gauche sont unanimes. Il est utile de rappeler dans une période où le PS tente d'engranger les contestataires de cette nouvelle loi que Mitterrand lui-même déclara à l'issue d'un conseil des ministres d'août 83 : *"Il faut renvoyer les immigrés clandestins chez eux... à leur égard, on appliquera toutes les rigueurs de la loi de manière implacable et avec sévérité".*

Avec cette nouvelle loi de 86, seules les rigueurs évoluent **mais le fond n'a pas changé.**

GEORGINA DUFOIX PRISE AU PIÈGE

Dès la fin de l'opération régularisation des clandestins en 82 (avec ses exclus : les expulsables), la mission Recherche-Expérimentation du ministère des Affaires sociales et de la Solidarité nationale commanditait une recherche sur l'immigration clandestine au Groupe de recherche et d'analyse des migrations internationales (GRAMI). Trois chercheurs se mettaient au travail... et remettaient leur rapport au ministère dirigé par une certaine Georgina Dufoix(2)... qui n'a pas reconnu son enfant.

En effet, les conclusions de ce rapport étaient en complète contradiction avec le discours de la gauche, comme bien entendu celui de la droite aujourd'hui : *"Il y a bien eu un ralentissement de l'immigration depuis 1974, mais jamais fermeture en Europe occidentale. Le trompe-œil de la fermeture est de l'ordre du fantasme.*

(1) Tiré de l'exposé des motifs du projet de loi, signé par Chirac le 11 juin 86.

(2) Ce rapport vient d'être publié dans un livre : « Economie politique des migrations clandestines de main-d'œuvre » ; Y. Moulier Boutang, J.-P. Garson, R. Silberman ; chez Publisud (138 F !).

Une telle fermeture jamais réalisée dans le passé est ***impossible*** *à l'avenir sauf à des coûts économiques, socio-politiques si élevés que* ***personne*** *ne sera disposé à les assumer.*

Il convient donc de tirer sans ambiguïté la leçon de cet état de fait en instaurant ou réinstaurant un dispositif ***d'ouverture*** *légal"(2).*

Après avoir apporté les preuves que les clandestins répondent en fait à un **appel** d'offre de certains secteurs économiques, ce rapport démontre que si tous les clandestins étaient expulsés de France, certaines industries de l'habillement et de la mode **quitteraient le sol français**, certains secteurs de l'agriculture, du tourisme, du bâtiment **battraient de l'aile**... il s'ensuivrait des **milliers de licenciements** de Français de souche et d'immigrés réguliers!

Les clandestins sont une des pièces maîtresses du système capitaliste dans sa restructuration actuelle. C'est ainsi qu'un rapport remis à l'administration Reagan conclut au caractère bénéfique pour la croissance économique américaine des migrations clandestines.

La patronat, tous les gestionnaires de droite et de gauche de l'Etat le savent et tout ce beau monde **dit le contraire!**

Reste à savoir pourquoi ils sont amenés à nier leurs intérêts... tout du moins en parole! Quoiqu'en prétende cette loi, elle n'est pas faite pour lutter efficacement contre l'immigration clandestine car elle ne s'attaque pas, et ce n'est pas un hasard, aux facteurs d'appel à ce type de migrations (et pourtant toutes les principales entreprises en question sont connues de l'administration).

LE MASQUE FAVORI DU RACISME

En fait, derrière l'immigration clandestine c'est l'ensemble de l'immigration tout court qui se trouve visé et en particulier les secondes générations, composantes de peuplement issues de l'immigration. C'est là le sens profond de cette loi... comme ça a été le sens profond de toute la politique menée par la gauche.

Annoncer une politique draconienne de lutte contre l'immigration clandestine qu'on sait pertinemment intenable et non souhaitable pour sa propre gestion de la restructuration du capitalisme, ne pouvait qu'**encourager un réflexe de repli, voire de racisme** parmi les populations autochtones... et ceci depuis **1982**. Et lorsque l'immigration clandestine persiste, l'Etat franchit un degré supplémentaire en présentant à la vindicte populaire les migrants irréguliers comme un **péril social**. L'Etat est alors tout naturellement amené à contester les quelques droits civils que les migrants avaient réussi à arracher par leurs luttes. Quant aux droits politiques, ils sont reportés aux calendes grecques.

La lutte contre la migration clandestine est devenue le moyen d'une attaque en règle contre les droits des immigrés et le masque favori du racisme pur et simple à l'égard de citoyens d'origine étrangère.

L'ASSIMILATION OU LA VALISE

Cette politique dite de fermeture des frontières et de chasse aux clandestins n'est pas l'apanage de la France. Tous les pays européens la mènent depuis plus de 10 ans. **L'Occident judéo-chrétien a peur! Son identité est en crise!** Il a **peur** de ne pas arriver comme précédemment à **assimiler** la grande vague migratoire des années 60 venue de ses anciennes colonies... et surtout il a peur de ces jeunes issus de ces immigrations qui n'ont pas d'autres lieux de vie que le territoire national et qui entendent y rester.

Ce n'est donc pas un hasard si dans la loi d'aujourd'hui comme celle d'hier, **à des nuances près**, ce sont les étrangers qui *"constituent une menace pour l'ordre public"* qui se verront interdire l'entrée en France, ou refuser la carte de résident ou expulser; s'ils font partie de l'une des catégories encore définies comme non-expulsables, l'Etat peut encore et toujours recourir comme pour les Basques actuellement à la procédure implacable d'urgence absolue. Là, sont clairement visés les délinquants, les déviants, qu'ils soient sociaux, politiques, et... *"les personnes sans ressources bien définies qui* ***ne s'assimilent que mal aisément*** *à la population locale"*(1).

L'assimilation constitue bien une part de l'idéologie nationale française, dite jacobine. Au niveau historique, si pour la droite le nationalisme a agi fréquemment comme racisme latent en traçant une barrière naturelle entre étrangers et nationaux, pour la gauche l'assimilation a constitué la France par l'école, la conscription obligatoire, la devise de liberté et d'égalité redoublée en fraternité des races... mais une France qui a toujours aboli les minorités et refusé les autres nationalités tout en prétendant élever tous ses enfants à la civilisation en les faisant participer au génie national, en les incorporant à la grande France mythique qui remplit une mission mondiale. L'assimilation a toujours été un pivot de l'idéologie des gauches nationalistes françaises... et la gauche ne peut que se féliciter que la droite au pouvoir en 86 la reprenne à son compte!

Mais les secondes générations issues de l'immigration maghrébine n'entrent pas ou mal, dans leur majorité, consciemment ou inconsciemment, dans un **processus d'assimilation!**

Ceci est essentiellement la cause de la **panique de tous les politiciens depuis 10 ans.** Même si la gauche se garde bien de parler aujourd'hui d'assimilation en privilégiant dans son discours le droit à la différence, ce changement est loin d'être aussi clair qu'il n'y paraît car la reconnaissance de la différence n'amène pas l'égalité des droits. D'ailleurs, elle a toujours été une **forme voilée d'exclusion et de marginalisation.**

On comprend mieux pourquoi la contestation de cette nouvelle loi tant du côté du PS et du PC que du côté de beaucoup d'antiracistes évite soigneusement de poser les problèmes de fond. **Il y a un consensus général concernant la chasse aux clandestins et l'assimilation ou la valise qu'il va falloir briser.**

LA GRÈVE DE LA FAIM

OU EN EST LE MOUVEMENT DES JEUNES ISSUS DE L'IMMIGRATION ?

Depuis les meurtres successifs et l'intensification des contrôles de police, nombre de jeunes des cités se terrent chez eux. Après la rage au ventre, la peur prend le dessus.

Ceci est aussi vrai à Lyon où la préfecture se permet, depuis l'automne 85, de refuser la carte de résident à certains jeunes pour des histoires de baston ou pour absence de ressources.

Le milieu associatif, quant à lui, s'est développé ; il n'en reste pas moins vrai que bon nombre d'associations ont quitté le terrain et constituent bien souvent une couche-tampon entre les jeunes des quartiers et certaines institutions socio-culturelles. Malgré tout, des associations se sont mobilisées autour des procès de crimes racistes ou sécuritaires ou sur la préparation des différentes marches qui ont d'ailleurs eu un succès décroissant au fil des années (83-84-85) marquant une certaine lassitude.

L'autonomie prônée par le mouvement associatif de jeunes issus de l'immigration ne peut se poser que si ce mouvement est capable de créer lui-même une dynamique.

L'idée d'une manifestation nationale fut vite abandonnée début juin par peur de l'échec. Lorsque l'avant-projet de la loi fut connu, la parano ambiante gagnait du terrain et à l'approche des vacances il y avait un gros risque de vide.

L'idée d'une grève de la faim traînait dans l'aire, mais plus d'un Jeune arabe de Lyon et banlieue (J.A.L.B. : voir encart) était réticent. L'initiative a été prise par 2 personnes : Djida et Nacer. Il leur a déjà fallu convaincre leurs propres copains.

Le 3 juin, à Paris, Djida et Nacer sont venus la proposer lors d'une réunion organisée par le Réseau d'information et de solidarité (regroupant le conseil des associations immigrées en France, la Fédération des associations de soutien aux travailleurs immigrés, le MRAP, le Syndicat des avocats de France...) pour parer aux projets de la droite. Cette idée de grève de la faim fut considérée alors comme pouvant être une initiative parmi d'autres et se perdit entre les différents appels, communiqués de presse et rassemblements.

Mais au regard du projet de loi rendu public le 11 juin, qui ciblait particulièrement les jeunes issus de l'immigration, Djida et Nacer, soutenus par les JALB (dont ils sont membres) étaient de plus en plus déterminés. Leur grève de la faim démarre le lundi 16 juin dans une ambiance d'incrédulité quasi-générale.

Les J.A.L.B

A son apparition en 85, l'association des Jeunes Arabes de Lyon et Banlieue (JALB) avait essuyé une volée de bois vert sur le principe même de son appellation. Le terme "Jeunes Arabes" était alors interprêté comme un gage à l'intégrisme et au nationalisme arabe des jeunes femmes issues du groupe "Zaâma d'banlieue" (CA 13 et 19).

A leur création, leur philosophie se résumait en deux mots : autonomie et auto-organisation (lire à ce propos leur propre présentation dans CA 51). Depuis, ils ont continué en occupant l'espace lyonnais au détriment de SOS-racisme, en particulier sur les questions de justice.

LES CURÉS N'ONT PAS CHOMÉ

Le père Delorme, le curé protecteur de la seconde génération de l'immigration sur la région lyonnaise, convaincu que rien ne pouvait retenir les JALB malgrés ses réserves, s'engageait lui aussi à observer un jeûne de solidarité... dans un monastère. Son collègue, J. Costill aidait les JALB à éplucher le projet de loi afin de le vulgariser. Ils devaient rapidement convaincre d'autres gens, et en particulier les associations de jeunes, de la rejoindre dans un mouvement de grève de la faim d'ampleur nationale. Djida et Nacer ayant débuté leur grève de la faim, aucune discussion sur le mode d'action n'était possible, il n'y avait pas d'autres alternatives pour le mouvement que de les soutenir à moins de se taire... avec toute la mauvaise conscience que cela sous-entendait. Certains militants associatifs ont alors dénoncé le côté chantage de ce type d'action.

Le but des JALB était clair: infléchir les décisions du nouveau gouvernement concernant l'immigration. En conséquence de quoi, les JALB étaient principalement porteurs de 3 revendications:

- Maintien des catégories dites non expulsables,
- Maintien de l'automaticité du renouvellement de la carte de 10 ans,
- Maintien des garanties judiciaires.

Au niveau du contenu, il ne s'agissait donc que de **défendre des droits acquis sous la gauche.** Pour peser dans la balance où l'interlocuteur des 2 grévistes ne pouvait être que Chirac et le gouvernement, les JALB ont eu recours à des médiateurs dont Decourtray (primat des Gaules) sensibilisés par le côté outrancier du projet de loi. Ce haut dignitaire de l'Eglise catholique fréquente un certain nombre de personnalités de droite et se prévaut de *"la confiance des jeunes arabes"*(3). Il permit tout d'abord aux 2 grévistes de la faim d'avoir accès aux média . Avec le soutien du recteur de la mosquée de Paris, Cheikh Abbas, représentant officieux de l'Algérie, les JALB ont réussi, **un temps**, à dresser les autorités religieuses contre le projet de loi. Des négociations officieuses et officielles, des échanges et même des propos aigres-doux entre le gouvernement et les médiateurs ont eu lieu. Le gouvernement mettra une quinzaine de jours à faire rentrer dans le rang la hiérarchie catholique qui a estimé que *"la société civile doit prendre le relais"*! **L'Eglise avait fait son travail... Place à la démocratie!**

Parallèlement au recul bien prévisible de l'Eglise catholique, des manifestations de soutien se sont multipliées fin juin - début juillet. A l'initiative d'une quarantaine d'associations et d'organisations, un jeûne national de solidarité (4, 5 et 6 juillet) a mobilisé plusieurs dizaines de personnes dans différentes villes. Plus de 150 associations, organisations... dont le PC et le PS, se sont solidarisées avec les revendications des grévistes. 20000 personnes signeront l'appel « J'y suis, j'y reste ».

Extrait d'un interview de Fawzi des JALB

Vous demandez de revenir au contrôle judiciaire. Y-a-t-il moins d'expulsions avec la justice?

Le problème du recours judiciaire ne se pose pas en ces termes. Il se pose simplement en terme de droits fondamentaux ou pas. C'est sûr que le recours judiciaire tel qu'il est pratiqué ne nous satisfait pas. Mais, même dans les limites actuelles, c'est une garantie, un recours. Enlever tout recours, c'est mettre les populations immigrées dans un état de non-droit absolu, ce qui est complètement inadmissible.

Des personnalités importantes du PS apportent leur soutien à la grève de la faim. Peut-on oublier que le PS a été au pouvoir et qu'il a mis en place des lois qui annonçaient la couleur de Pasqua? acceptez-vous ce soutien?

Là se pose la question de l'autonomie d'un mouvement de jeunes. La vraie question n'est pas celle de savoir qui soutient et qui ne soutient pas mais: est-ce que ce mouvement est capable de créer une dynamique? Est-ce une force de proposition? Sur la grève de la faim et les revendications précises, tout soutien même venu du PS sera bienvenu. Maintenant sur le projet de société général, sur le message que veulent donner les grévistes de la faim, c'est loin d'être l'apanage du PS. Au pouvoir, ils ont fait des choses positives — on ne peut pas non plus jeter l'anathème n'importe comment — puis, il y a eu pas mal de points négatifs. Un mouvement des jeunes peut être une force de proposition; le PS, lui, est un petit peu sclérosé dans une vie politicienne, et il est incapable de proposer ce genre de projet.

Vis-à-vis des média et du pouvoir, vous avez choisi de vous faire représenter par un groupe de médiateurs composés de personnalités surtout religieuses. Est-ce qu'il n'y a pas le risque de se voir confisquer la parole par ces personnalités?

Moi, je rapproche cela d'un problème très simple: c'est celui des avocats dans une cours d'assise. Quel rôle ont-ils? Ils ont le rôle de porter la parole des jeunes ou la parole des victimes. On ne peut pas contourner ce problème. Il s'agit de créer un rapport de force avec les avocats pour pouvoir faire passer le message. C'est ce qui se passe avec les médiateurs, ils doivent strictement concevoir leur rôle, leur fonction, au service d'un message. C'est sûr qu'ils ont des tendances naturelles à parler un peu à la place des grévistes de la faim. On en est très conscient et on reste vigilant

Réalisé à Paris le 20 juin après 4 jours de grève.

J'y suis, j'y jeûne. Photo Samir H. Abdallah

Le soutien d'Hernu

Deux familles immigrées, accusées par une partie de la population d'un quartier de Villeurbanne de dégradations, ont été expulsées de leurs logements par le Maire de Villeurbanne. Banal, le PS et le PC en ont fait d'autres!

Mais, le sinistre Hernu est allé plus loin. Il a fait appel au Préfet de police de Lyon pour que ce service de Charles Pasqua expulse du territoire français les chefs de famille concernés (procédure d'urgence absolue). pendant ce temps le PS soutenait les grévistes de la faim...

SAVOIR TERMINER UNE GRÈVE

Après 3 semaines de grève de la faim, une question primordiale et humaine se posait: comment arrêter?

Le 5 juillet, Delorme ouvrait la voie en déclarant à l'AFP *"qu'une des exigences essentielles des jeunes immigrés a été satisfaite"*.

En effet, la commission des lois du Parlement proposait que, comme auparavant, les jeunes immigrés résidant en France depuis l'âge de 10 ans ne puissent pas être expulsés. Il s'agissait-là pour Delorme *"d'une réelle victoire qui pourrait amener les 2 jeunes lyonnais à*

(3) Déclaration de Decourtray le 23 juin à Lyon.

cesser leur mouvement"(4). Le lendemain Djida et Nacer arrêtaient effectivement leur grève de la faim mais les explications qu'ils donnèrent firent bondir bon nombre de militants présents dans le soutien. En effet, ils ne voulaient pas exercer de pressions pendant le débat parlementaire et désiraient tenir compte d'acquis substantiels et d'engagements pris par des membres de la majorité !

Pour beaucoup, les 2 grévistes de la faim se sont égarés dans le labyrinthe des institutions... ce qui les a amenés à manger des petits fours à l'Elysée le 14 juillet ! Mais les motivations profondes de cette argumentation sont vraisemblablement à rechercher dans le fait que malgré leur discours radical (C.A. n° 51), ils respectent profondément la démocratie parlementaire !(5).

Quoi qu'en disent les 2 grévistes de la faim, leur action n'a eu que très peu d'influence sur la loi qui est restée conforme au projet : déstabilisation de la population immigrée avec d'un côté les bons (assimilables) et de l'autre les mauvais (expulsables).

Mais, **grâce à cette grève de la faim, quelque chose a bougé** dans un contexte qui n'était pas favorable. On a assisté dans quelques villes à une **recomposition de forces vives de l'immigration ou issues de celle-ci** et c'est loin d'être négligeable. L'initiative de Djida et Nacer a relancé, avec le slogan « J'y suis, j'y reste », l'affirmation de la légitimité des jeunes et des moins jeunes immigrés à demeurer en France. Sursaut appréciable quand on sait comment le PS avait réussi à endormir les « non expulsables » sur des lauriers de plus en plus aléatoires.

LES PERSPECTIVES

Lors de la réunion nationale de bilan de la grève de la faim, le 12 juillet à Lyon, les comités de soutien se sont transformés en un réseau de comités « J'y suis, j'y reste ». Ce réseau n'entend pas se substituer aux structures existantes (associations de jeunes, organisations de l'immigration, structures de soutien...), mais il devrait s'appuyer sur elles pour organiser **une campagne « J'y suis, j'y reste » pour les libertés.**

Cette campagne ne serait pas l'apanage exclusif du mouvement des jeunes immigrés même si elle en est issue. Elle n'a pas pour vocation d'organiser spécifiquement les jeunes — les associations sont là pour ça — mais de favoriser un vaste front commun contre les expulsions.

Elle pourrait débuter localement par des concerts « Rock against Police » dans les cités, tantôt sous la forme de grandes kermesses « antiracistes » ; des personnalités seraient contactées afin qu'elles s'engagent à héberger des expulsés. Le tout devant aboutir à une **manifestation nationale le 6 décembre à Paris.**

Mais rien n'est réglé, en particulier :

- Quelle articulation entre les immigrés — les premiers concernés — et le soutien (du MRAP à SOS-Racisme en passant par la gauche et son extrême !) ?
- Quels seront les moyens mis en œuvre pour organiser sur le terrain la résistance aux expulsions, reconduites à la frontière, flicage, refus administratifs de délivrance de papiers... ?
- Quel contenu ? **La gauche a tout intérêt à un mouvement pour la défense des droits acquis en 81 et 84.** Cela lui donne une nouvelle virginité à bon compte. **En d'autres termes, va-t-on marcher le 6 décembre pour le retour de la gauche au pouvoir en 88** en ne dénonçant pas les excès de Pasqua et Chirac ? **Ou va-t-on essayer de poser le problème en s'attaquant réellement au consensus national concernant l'immigration clandestine et la recherche de la fermeture des frontières, l'assimilation ou la valise ?**

Si ce mouvement tombe dans la rhétorique démagogique anti-Pasqua afin de ratisser large, ce serait un net recul quant à la lutte pour l'égalité des droits et un feu de paille électoraliste quant à une lutte réelle contre les expulsions.

Encore de bien belles empoignades en perspective, sans oublier tous les débats liés à la question de la nationalité et de la citoyenneté(6).

Reims, le 10/9/86

(4) Dans les faits, cette clause sera repoussée par le Parlement quelques jours plus tard malgré l'avis favorable de la commission présidée par Ph. Mazeaud. Mais elle sera rétablie dans la loi grâce au Sénat.

(5) ... Ce ne sont ni les premiers, ni les derniers à avoir de telles contradictions.

(6) Nous traiterons ce problème dans un prochain article. Signalons tout de même que le projet de modification du Code de la nationalité a été repoussé au printemps 87 pour des raisons de divergences dans la droite.

IM'MÉDIA Magazine
N° 4 - 20 F.
"J'y suis, j'y reste"

Les libertés ça nous intéresse !
Au sommaire
- **Entrée et séjour des étrangers en France. Plein feu sur la loi immigration : la droite achève le travail de la gauche.**
- **La grève de la faim de Djida et Nacer.**
- **Que fait Paris**
- **Le jeûne national de solidarité**
- **Et l'Eglise ?**
- **Les comités J'y suis j'y reste.**
- **La réforme du code de nationalité**
- **Vers un front commun**
  - **l'appel du 18 juin (5 appels complémentaires)**
  - **Appel du 20 juin lancé par la Ligue des Droits de l'Homme.**
  - **Le réseau info**
  - **Lois sécuritaires, ce qui vous attend.**

AGENCE IM'MEDIA
164 RUE SAINT-MAUR
75011 PARIS
Tél. 43.38.47.30
Une équipe multi média issue des luttes de l'immigration.

RÉFORMISME ET CONSCIENCE

Un camarade le *La Voie Prolétarienne* (1) nous a fait parvenir, il y a quelques temps déjà, ce texte, qui pose des questions intéressantes à partir de l'article *Syndicats : où est passée la base ?* (CA N° 52). Nous le publions avec le texte d'un copain, qui ne se veut pas « la » réponse de l'organisation ni surtout une suite de certitudes, mais plutôt une contribution personnelle, un autre questionnement pour ce débat à poursuivre.

(1) Voie Prolétarienne. BP 5 Saint-Ouen cedex. Organisation issue du courant « ML ». Edite le mensuel « Partisan ».

A propos de l'article « Syndicats : où est passée la base ? »

Ce avec quoi je suis d'accord.

- La représentativité des syndicats leur vient de plus en plus de leur reconnaissance par la bourgeoisie.

C'est une des raisons pour laquelle ils font le ménage des gauchistes. Ils tirent leurs avantages (matériels et politiques) du monopole de la représentation des ouvriers. Quand elle est mise en cause ils préfèrent détuire le syndicat et le réduire à une coquille vide.

- Avec la gauche au gouvernement cette intégration a franchi un nouveau palier. Tous les droits nouveaux dont se sont, un temps, gargarisés les dirigeants syndicaux sont, pour la presque totalité, des droits supplémentaires pour les syndicats, des postes en plus souvent.

Ce avec quoi je ne suis pas d'accord

Il manque dans l'analyse des points qui me semblent décisifs dans une étude de ce type.

- Les bases des points de vue bourgeois des syndicats chez les travailleurs eux-mêmes.
- Et secondairement, comment la crise conditionne le point de vue des syndicats et leur lien avec les travailleurs

Je m'explique :

Pour moi, l'ouvrier **défend ses intérêts immédiats dans le cadre du système**. Sa situation conditionne sa conscience et ne le pousse pas d'emblée à remettre en cause la concurrence, la hiérarchie, bref, le capitalisme. Il cherche à être mieux, c'est tout. Il est pour l'essentiel, aujourd'hui, spontanément réformiste.

Les organisations syndicales se sont construites sur la base de ces idées, mais ce qui pour les syndiqués n'est qu'une contrainte inconsciente devient pour la couche des syndicalistes bureaucratisés quelque chose de tout à fait conscient : **ils défendent les intérêts des travailleurs dans le cadre de la sauvegarde du système**. Ils tirent avantage du maintien de ce système (ce que l'article démontre.) La sauvegarde du capitalisme conditionne donc la manière dont ils défendent les intérêts des travailleurs.

On peut expliquer à partir de cela leur inévitable dérive politique ces 20 dernières années en même temps que la montée des partis de gauche. Dérive qui les a coupés de plus en plus des travailleurs au fur et à mesure que leurs projets d'aménagement du capitalisme se sont précisés.

On peut de plus expliquer aujourd'hui que face à la crise ils aient si peu à proposer. Ils sont dans le meilleur des cas accrochés à des illusions sur le compromis Capital-Travail (comme le mot d'ordre « Produisons français »).

Mais ces idées bien répandues chez les travailleurs perdent du terrain y compris dans les rangs des syndicalistes (voir l'abandon de la relance par la consommation). Dans le pire des cas c'est l'acceptation des seules solutions capitalistes qui tiennent la route : celles des patrons (la CFDT est en pointe, mais n'oublions pas la CGT à Talbot).

La sauvegarde consciente du système empêche de plus en plus toute lutte, même sur des objectifs restreints. Cela explique leurs positions et le fossé croissant avec les masses.

Pour en revenir au premier point sur le réformisme spontané des travailleurs, ne pas le percevoir, est-ce important ? Je pense que oui, car ce qui est généralement sous-jacent, c'est l'idée que leur spontanéité révolutionnaire domine, peut-être pas sur les questions d'ensemble, mais en tout cas quand on aborde leur quotidien, les revendications immédiates. C'est l'idée qu'il suffit de lâcher la bride aux travailleurs pour que leur spontanéité révolutionnaire se déroule et prenne de l'ampleur à travers des mouvements de plus en plus grands sur des bases justes.

Ce point de vue amène à analyser les syndicats en ces termes :

- Les syndicats trahissent, ils collaborent.
- Ils nous empêchent de nous organiser.

Cela est vrai, le syndicat joue aussi le rôle d'une chappe de plomb sur le mouvement ouvrier, mais si on se limite à cela, on se fait des illusions sur sa capacité à déboucher dans son travail militant, c'est-à-dire on se fait des illusions sur sa capacité à organiser et à contribuer à la progression de la conscience. Une des preuves est le calvaire que connaissent les rares tentatives de syndicats indépendants.

Poursuivant sur ce même point de vue, on se dit alors que l'objectif est « de donner aux gens les moyens de se rassembler et d'élaborer ensemble... » (p. 16 derniers paragraphes). OK, mais sur quelle ligne ? la leur ? Elle est réformiste, ou mieux c'est un entrelacs de réformismes et d'aspirations révolutionnaires (ces dernières s'expriment d'ailleurs le plus souvent à travers des revendications consciemment réformistes). Dans ces conditions rien ne garantit la radicalisation du groupe de gens qu'on a rassemblé, mais si en plus on se fait des illusions sur ce qu'ils sont, on court à l'échec.

Poursuivons la phrase qui précise le sujet : «...élaborer ensemble des réponses concrètes à leurs problèmes de tous les jours, trouver des revendications, même sur des points partiels, sur lesquels ils puissent gagner... » (1)

(1) Lié encore à l'idée qu'à partir du concret immédiat, les gens sont plus spontanément révolutionnaires. Cela va de pair avec un certain rejet de la politique comme hors de portée et ne les intéressant pas (paragraphe précédent p. 16).

Et là, on se plante. Je ne nie pas qu'il soit possible de gagner sur des points partiels (questions de sécurité, licenciements individuels, etc.), mais pour l'essentiel et pour la majorité des problèmes au jour le jour, il n'y a pas de solution immédiate (salaire, emploi etc.)

Cela d'ailleurs les travailleurs le perçoivent et c'est une raison, sans doute pas la principale, de leur immobilisme: défendant leurs intérêts dans le cadre du capitalisme, ils sentent bien que le capitalisme français en général ou leur patron en particulier ne peut pas leur accorder ce qu'ils demandent collectivement.

Penser tout cela c'est donc un handicap pour comprendre la situation, pour faire progresser les autres et même pour l'action, car :

- Soit on rabaisse ses exigences faute de rapport de force (par exemple faute de déboucher sur une augmentation pour tous, on réclame « plus d'augmentation individuelle ». Ou alors on avance, face à une restructuration « Usinor vivra » et on le démontre chiffres en main), et on tombe dans un corporatisme.
- Soit on les maintien en s'illusionnant sur le rapport de force nécessaire (comme la FGA* qui a comme mot d'ordre démentiel que les restructurations soient débattues et décidées par des AG de travailleurs).

On ne peut pas éviter les aspects politiques qui nous envahissent sur tous les plans. Même si on s'en tient à un discours propagandiste, c'est nécessaire y compris pour s'y retrouver dans le concret immédiat. De plus, c'est la condition de la levée d'un blocage politique chez les gens. Non pas que grâce à notre bonne parole les gens vont se mettre à lutter, mais ce qu'on sème aujourd'hui, sur l'explication de la société et la possibilité d'une autre, servira demain.

Je ne pense pas qu'il y ait de place aujourd'hui pour un anarcho-syndicalisme. Je ne vois comme possible que de faire de la politique en combattant les réformistes et les points de vue réformistes des travailleurs. Et sur cette base construire un syndicalisme (c'est un tri différent des revendications, c'est une vision différente des mobilisations à construire).

Cette vision des travailleurs et du syndicalisme, on la retrouve dans l'OCL qui la reproduit pour l'essentiel au sein de CA (pour l'essentiel s'entend, car les éditos, bien qu'inégaux essayent de donner une trame, et les différentes voix qui s'expriment ne sont pas trop dissonantes). CA c'est beaucoup trop une addition de points de vue. Un puzzle aux pièces qui ne s'emboitent pas toujours bien. Quand dossier il y a, les articles ne se contredisent jamais explicitement bien qu'on sente les différences (exemple sur les marches de décembre). Autre problème, on donne la parole aux gens, mais il n'en sort pas de ligne (ex. sur le chômage). Pas de débat contradictoire pour discerner sur quoi on se bat. Quelles idées forces mettre en œuvre.

Peut-être cet article est-il un moyen de commencer.

* Fédération de la Gauche Alternative.

Réponse

Ce texte suppose qu'il y a des gens qui ont la ligne juste (les révolutionnaires et/ou leur organisation politique), et d'autres non (en gros: les travailleurs, spontanément réformistes). Il s'agit donc au minimum de « semer » des idées révolutionnaires parmi les travailleurs, ou mieux: de construire un rassemblement, un syndicalisme, sur des bases politiques apportées par les révolutionnaires.

Cela me semble **dangereux** et **idéaliste**, car ce n'est pas une idéologie révolutionnaire, un système d'idées et d'analyses, qui garantit la capacité d'un groupe de gens ou d'une structure à avoir une **pratique** révolutionnaire, qui aille dans le sens, en gros, du communisme (libertaire). Cette position revient à définir la chose politique (le projet, l'organisation, la militance) non pas par rapport à une **pratique actuelle** mais par rapport d'une part à des analyses anciennes non référées à leur contexte historique, voire acceptées une fois pour toute, inaliénables (l'Anarchie, Marx, etc.), et d'autre part à un avenir mythique (la révolution) où on **projette** une **volonté** de pratique. Cela renvoie, me semble-t-il à l'idée qu'il y a des révolutionnaires « de nature », ou quasiment, et qu'ils doivent faire passer la ligne révolutionnaire y compris contre les travailleurs, ou au moins certains aspects de leurs revendications (cf. « combattre les points de vue réformistes des travailleurs »).

Idéaliste encore, car il est illusoire de penser qu'on va apporter de l'extérieur les « bonnes idées » aux travailleurs, surtout en ces temps de refus de l'idéologie et du politique. Même quand on participe à leurs combats quotidiens, la référence à un corps de doctrine **élaborée hors de ces combats** (ou au moins sans rapport direct avec eux, et les gens qui y participent) est au mieux regardée avec sympathie mais ressentie comme extérieure à ce que vivent les gens et donc ne pouvant pas apporter grand-chose pour modifier la vie quotidienne, apporter un peu de mieux.

Je pense qu'une analyse ne peut prendre corps que portée, élaborée par une dynamique de luttes (ou au moins d'expériences de vie) et qu'on ne peut avancer qu'à travers un échange, un libre débat, une élaboration commune.

Après l'expérience de la gauche au pouvoir, on ne peut plus (moins que jamais) poser les problèmes en terme de capacité des organisations politiques à apporter des solutions aux gens. Une fois de plus, on a vu ce que donne le « votez pour nous » (ou au moins, caricaturalement: « donnez-nous le rapport de force ») et « on résoudra vos problèmes ».

Il ne s'agit pas pour autant d'en rester à un spontanéisme qui s'illusionne sur les rapports de force actuels et/ ou qui reporte (lui aussi) les problèmes et les réponses qu'on peut y apporter à un avenir mythique. Il faut toujours se poser la question de quels moyens, y compris structurels on se donne pour rassembler les gens, pour **nous** rassembler. Il ne

s'agit pas de se lancer dans des structures vides, où les seuls enjeux sont les luttes de pouvoir, mais, quand il y a un **mouvement social**, d'arriver à poser en **temps voulu** le problème de l'organisation des gens.

Il est vrai que les travailleurs ne remettent pas à priori en cause le système capitaliste (à l'exception de quelques militants de longue date). En ce sens on peut dire qu'ils sont « spontanément réformistes », mais, cela n'apporte pas grand chose. Il serait préférable d'affiner un peu l'analyse par rapport à la période actuelle : bien sûr tout le monde aspire à un peu de meiux dans sa vie quotidienne, mais il est clair qu'aujourd'hui la majorité des travailleurs, et des chômeurs, sont résignés, réagissent par la passivité et le repli sur soi, et ne sont pas prêts à se battre sur des revendications, même partielles. Ceci du fait de la réalité de la « crise » (restructurations, recherche par le patronat d'un abaissement des coûts, notamment en matière salariale, mais aussi par le développement du chômage, de la précarité/flexibilité, recul des protections sociales, etc.) et de ses conséquences (dissolution du tissu social et des réseaux collectifs, baisse du poids de la classe ouvrière traditionnelle, diminution significative des grandes concentrations ouvrières sur les lieux de production, développement des PME et des entreprises sous-traitantes...), **mais aussi du fait de l'intériorisation de la logique de crise** que font passer les média et toute la classe politique, à l'exception du PC et de l'extrême gauche.

Et quand on dit que les « travailleurs perçoivent (...) que le capitalisme français en général, ou leur patron en particulier, ne peut leur apporter ce qu'ils demandent collectivement », il faut considérer les effets de cette interiorisation de la crise dans ce genre de sentiment. Car, au niveau du rapport réel au capital, il est clair que, si le capitalisme est actuellement dans une phase de redéploiement structurel qui nécessite bien un abaissement des coûts salariaux, la suppression de pans entiers de la production, le développement de la flexibilité, etc., il a néanmoins une marge de manœuvre, au moins **globalement** (pas au niveau de tel ou tel petit patron, mais surtout par le canal des interventions étatiques), qui lui permet quand même de lâcher du lest par rapport aux revendications, et notamment au niveu des **couvertures sociales** (voir ce qui a été obtenu par la lutte à Vireux).

Le 1er travail est donc **d'œuvrer à une recomposition sociale, de mettre en place des nouveaux réseaux de solidarité**, de faire que les gens reprennent confiance dans leurs possibilités, qu'ils réapprennent à agir collectivement. A ce sujet, quelles que soient les critiques de fond qu'on a à y apporter (et elles sont d'importance !), le succès relatif d'expériences comme les « Restaus du cœur », SOS racisme, etc., me semble significatif du retour d'un **désir collectif**, d'un désir de solidarités nouvelles.

A mon sens, cela pose la **nécessité d'abord de gagner.** Gagner de petites choses, peut-être, mais gagner ; apporter des petits changements (mais des changements) à sa vie, ne plus être ballotés complètement par les événements et le système. C'est d'ailleurs une des faiblesses historiques qu'a portée une partie du mouvement révolutionnaire, et notamment les libertaires, que de se préoccuper essentiellement de la forme des luttes, du caractère « démocratique » des moyens (AG, etc.) et pas, ou peu, de **l'efficacité des actions**, de ce sur quoi elles débouchaient : on ne va pas à la victoire finale d'échec en échec !

Il ne s'agit pas, bien sûr, de vouloir gagner n'importe quoi, n'importe comment, ni de soutenir n'importe quelle revendication. Bien sûr qu'il y a un tri à faire, bien sûr qu'on a, nous aussi, des choses à dire, des analyses à mener. Non pas au niveau de vouloir déterminer si telle revendication est « révolutionnaire » et telle autre « réformiste », car il est fou de croire qu'une revendication en soi (de par son contenu seul) peut porter suffisamment de contradiction avec le système pour amorcer son renversement. : ceci dépend essentiellement de la dynamique sociale, du rapport de force, global ou pas, qui la sous-tend. Mais il s'agit bien plutôt de voir quelles revendications sont porteuses d'un plus de solidarité, d'un plus de prise en main de leur vie par les gens eux-mêmes, et ainsi de pouvoir commencer dès maintenant à vivre un peu autrement. En disant vivre autrement, il ne s'agit pas, bien sûr, de fantasmer sur l'application du communisme libertaire (!) ni même forcément de travailler sans patron : nous savons bien que, à ce plan, le système n'offre que de tout-petits créneaux, et pas forcément en terme de vivre mieux. Or c'est bien de cela qu'il s'agit : **vivre mieux**, ou plutôt vivre un peu moins mal, **dès maintenant, quelle que soit la crise du système (cette crise n'est pas la nôtre) ;** ne pas se faire couper l'électricité ou expulser parce qu'on a des impayés, pouvoir se déplacer gratuitement (transports en commun, etc.), travailler moins péniblement et avec moins d'accidents du travail (100 morts à Dunkerque en 20 ans !), se faire moins chier, etc. **Et surtout se sentir moins isolé face à ces problèmes, retrouver un sentiment d'appartenance, et des possibilités concrètes de solidarité.**

En même temps, il est fondamental, surtout dans la période actuelle, d'aller dans le sens **d'élargir ces solidarités, de ne pas rester enfermés dans des luttes ou des expériences catégorielles, corporatistes, en particulier de ne pas se limiter aux lieux et aux problèmes de la production.** On ne peut plus se contenter (on l'a vu à Longwy et ailleurs) de défendre les uns après les autres, son travail, ses acquis. A ce jeu-là, on se fait avoir les uns après les autres, et on finit par défendre des installations et des acquis qui sont déjà liquidés ! De même, on ne peut pas se contenter de monter les uns à côté des autres son entreprise alternative, son comité de ceci ou de cela : si on en reste là, on se fera piéger tôt ou tard dans un fonctionnement « ronronnant » et dans des aménagements partiels que le système détournera pour aller dans le sens de son meilleur fonctionnement.

Ça ne veut pas dire que sous prétexte d'élargir on mélange tous les problèmes et qu'on mette en avant les grands drapeaux et les slogans creux (« en avant pour la révolution ! , etc. »). **On agit toujours à partir de là où on est, avec les problèmes qui se posent et avec la façon de les aborder que les gens ont.**

Hagar Dünor - Longwy

RESTAURATION RAPIDE:
Ce que contient votre hamburger

Les « géants » du fast food ont fait en 1984 un chiffre d'affaire de 300 milliards de francs dans leurs 38 000 « restaurants » répartis sur (presque) toute la planète. Pour vendre près de 140 hamburgers par seconde dans le monde, ils provoquent une modification radicale des structures agricoles dans de nombreux pays. Ce qui entraîne la disparition de la forêt tropicale et accroît misère et famine dans des régions dites en voie de développement.

Alors, allons nous nous « laisser bouffer » par le hamburger?

QUELQUES DONNÉES

— 1955: la firme McDonald's ouvre à Chicago son premier restaurant.
— 1960: 200 restaurants.
— 1968: 1000 restaurants.
— 1980: ouverture du 6000eme à Munich (RFA).
— 1984: ouverture du 8000eme à Atlanta (USA).
— Le 20 novembre 1984, à 12 h 10, le 50 milliardième hamburger est vendu. D'après les stratèges du petit pain mou, on fêtera les 100 milliards quelque part dans le monde le 13 mai 1993.

A lui seul, McDonald's ouvre près de 500 nouveaux établissements par an dans le monde, en possèdera 10 000 en 1990 et 15 000 en l'an 2000, qui produiront un chiffre d'affaire de 330 milliards de (nouveaux) francs. La rentabilité d'une action McDonald's est devenue légendaire: 1,50 $ à Wall Street en 1966, 77 $ en 1973, 200 $ de nos jours.

Si McDonald's se détachait nettement en 1984 avec 8278 restaurants, il est loin d'être le seul sur le marché. Il était suivi, toujours en 1984, de:
Kentucky Fried Chicken (6371 restau.)
Dairy Queen (4927)
Pizza Hut (4450)
Burger King (4200)
Wendy's (2948)
Hardee's (2298)
Taco Bell (1800)
Denny's (1350)
Big Boy (1183)

Ces 10 leaders dominent une horde d'entreprises relativement moins importantes.

COMMENT BIEN VENDRE UN MAUVAIS PRODUIT?

Mauvais produit parce que, que l'on aime ou non le petit pain/hamburger/ketchup, il contient trop de graisses, trop de sucre, trop de calories. Et pourtant, quand on en a mangé un, on a encore faim. C'est là le **secret** du fast food. Les éléments qui composent le hamburger sont conçus pour obtenir ce résultat: en « bouffer » de plus en plus à toute heure de la journée. Associé au « Milk-Shake » qui donne une idée de fraîcheur, ou au Coca Cola, si « américain et branché », le bout de bœuf broyé est d'abord le régal des enfants et des jeunes. Rien à mâcher, rien à couper. Quoi de plus simple? C'est en effet cette catégorie de la population que vise en priorité la mafia du fast food: les jeunes jusqu'à 35 ans, dynamiques, pressés et n'ayant pas toujours l'argent pour se payer un vrai restaurant. Mais ce n'est pas tout. Ray Kroc — fondateur de McDonald's — aimait à dire de son vivant: « Un gosse qui aime nos publicités télévisées et emmène ses grands parents dans un de nos restaurants nous apporte deux clients de plus... ». Et pour toucher les enfants, tous les moyens sont bons: tournées dans les hôpitaux, dessins animés, distributions de ballons, colonies de vacances, etc.

De plus, la restauration rapide correspond bien au nouveau mode de vie imposé par la restructuration capitaliste mondiale. Flexibilité, horaires variables, femmes salariées, distances de plus en plus grandes entre le domicile et le lieu de travail... font que l'on mange de moins en moins souvent « à la maison ». Ainsi, en RFA, le nombre de repas préparés chez soi a diminué de 50 % depuis 1970.

Toute cette stratégie de vente est bien sûr parachevée par une énorme publicité. (90 % de la publicité télévisée alimentaire aux USA).

UN SYSTÈME TOTALEMENT INTÉGRÉ

Pour réaliser le maximum de profit, il est nécessaire que le produit soit exactement le même partout au monde. Qu'il soit fabriqué, présenté et servi de la même façon. Qu'il ait exactement le même goût au Japon et en Italie.

Seuls les salaires d'un personnel majoritairement féminin et non qualifié peuvent changer d'un pays à un autre en fonction de la législation sociale en vigueur. Les conditions de travail, l'uniforme, etc., étant quasiment les mêmes.

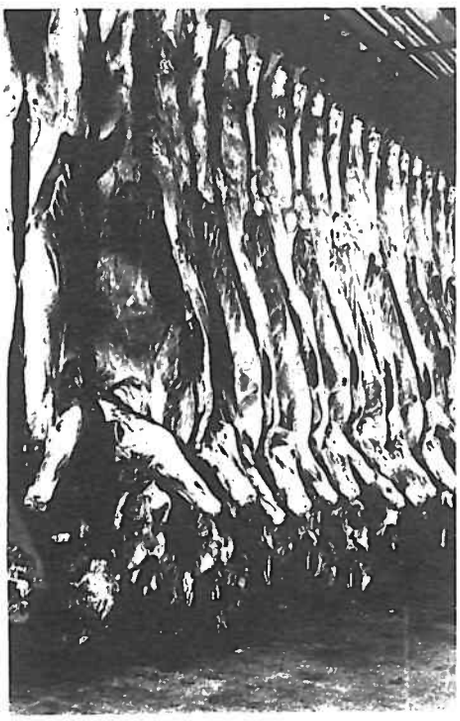

La rationalisation et l'intégration de produits fast food se mesurent à ces quelques exemples: « Il semblerait que l'UC 82 supplante le VF-B 7879 après l'échec de l'UC 134 » constate un rapport. Ce charabia concerne le degré de fermeté de la peau des tomates. Celles-ci doivent être particulièrement résistantes pour supporter une récolte entièrement mécanisée. Faute de quoi, les machines ne seraient pas rentables. Qui plus est, les stratèges du hamburger veulent avoir des tomates qui murissent toutes au même moment.

Au bout de la chaîne, au moment de l'assemblage des éléments qui vont constituer le hamburger, il faut encore que la dose de ketchup versée soit toujours identique. Ni trop épaisse, ni trop liquide (pour ne pas couler). D'où des recherches chimiques pour obtenir un mélange stable.

LE HAMBURGER DÉVORE LA PLANÈTE

Jusqu'ici, les pratiques décrites ne diffèrent pas fondamentalement d'autres secteurs du capitalisme multinational, particulièrement dans l'agro-alimentaire. Mais McDonald's et consorts ne produisent à proprement parler rien du tout. Ils se contentent d'assembler, de distribuer et de vendre dans leurs chaînes de restaurants. D'où proviennent alors les éléments de base qui constituent le « délicieux repas rapide » ? Et en premier lieu, la viande de bœuf ?

Si l'on en croit la publicité McDonald's, du « McDonald's land » ; un paradis où l'on trouverait des montagnes de milk-shake, et des rivières de Coca Cola. La réalité est quelque peu différente.

« Nous n'achetons nos produits qu'à des entreprises capables de nous en livrer des millions et des millions d'unités » (John Barnes, vice-président de Burger King à Miami).

« La nourriture doit correspondre à notre technologie » (Michael Gerling, chef de la centrale d'achat McDonald's pour l'Europe).

Ces deux citations résument parfaitement la stratégie des multinationales du fast food. Gigantisme et planification.

Il va de soi qu'une telle structure ne pouvait laisser indifférents d'autres groupes financiers bien connus. C'est ainsi qu'ITT a conclu des accords avec les grandes boulangeries industrielles et les producteurs de blé pour le pain. Que la compagnie de transport Greyhound achemine la viande. Que le géant de la chimie Procter & Gamble (« OMO ») investit dans la recherche sur le soja (nous verrons plus loin pourquoi). Que Boeing intervient dans la récolte de pommes de terre du Nord-Ouest des USA, région qui alimente les fast food en frites.

Mais, comme la consommation de viande de bœuf est passée de 38 à 61 kg par américain et par an entre 1960 et 1976, il a bien fallu aller chercher la viande ailleurs qu'aux USA. L'Amérique centrale, à la porte des USA, a été comme toujours la première victime. Victime et non bénéficiaire comme on pourrait le croire car on y a transformé des régions entières de forêt tropicale en immenses prairies pour le bétail. Déjà, 60 % des forêts situées entre le Mexique et Panama sont détruites. Double avantage puisque cela permet en même temps de piller les précieuses réserves de bois. D'ici 20 ans, il ne restera que quelques parcs pour touristes. Au seul Costa Rica, le pourcentage des zones boisées est passé de 72 % à 34 % entre 1950 et 1978 tandis que la superficie de prairies doublait. On y a détruit entre 50 000 et 70 000 hectares de forêt par an. Pourtant, **les habitants mangent de moins en moins de viande** car celle-ci est destinée au marché du hamburger. Les petits paysans doivent faire place à des exploitations géantes et, paradoxalement, ce pays qui exporte 90 000 tonnes de bœuf par an connaît maintenant la FAIM. Un exemple tragique illustre bien cette situation : il y a quelque temps, la police a dû « protéger », des villageois affamés, la cargaison de viande d'un avion en route pour les USA qui s'était écrasé dans les montagnes.

Officiellement, McDonald's n'importe pas de viande. C'est que les éleveurs nord-américains constituent un puissant groupe de pression et ne tolèrent pas la concurrence étrangère (ce sont là les limites du libéralisme !). Pourtant, un responsable du service de presse McDonald's avouera : « Nous importons parfois de la viande du Costa Rica, de Nouvelle Zélande et d'Australie car elle satisfait à nos exigences de qualité et nous la mélangeons avec du bœuf made in USA ».

Ce responsable a dû se faire taper sur les doigts car « l'image de marque » des firmes fast food ne peut se maintenir aux USA qu'en taisant la provenance de la viande. D'autant plus qu'il y a eu des bavures. Par exemple le jour où l'on a découvert que 40 containers en provenance d'Australie et destinés à McDonald's contenaient de la viande de... kangourou ! Mauvaise affaire pour la firme qui s'est aussitôt lancée dans une gigantesque campagne de publicité destinée à convaincre que, désormais, seule la viande US serait utilisée. Cette affirmation fait franchement rire les spécialistes.

Mais le raz de marée fast food a des conséquences beaucoup plus graves encore que la seule destruction des forêts.

L'élevage intensif détruit l'humus de la terre. On a calculé que le Costa Rica a perdu 680 millions de tonnes de terre fertile, dont 80 % pour le seul élevage du bétail. Soit plusieurs tonnes pour chaque kilo de viande exportée.

Le cycle mortel est inéluctable : destruction des forêts, modification du milieu, érosion des sols, famine. Avec à la clef l'apparition à moyen terme de nouveaux Sahels en Amérique centrale.

LE BON GOUT DU SOJA

Plus près de nous, le trust « L & O », installé à Günzburg en Bavière (RFA), produit plus d'un million de tranches de viande par jour pour les 200 restaurants McDonald's que compte la RFA. « L & O », la plus grande entreprise de ce genre en Europe, est la filiale d'une société US et de la Südfleish Südviehgruppe. Les bœufs sont bavarois mais le soja qui les nourrit vient des USA et d'autres pays. 300 000 tonnes de soja sont importées par an en RFA dont 50 % en provenance du Brésil. Pour obtenir le « goût » McDonald's, une bête doit en manger de 2 à 3 kilos par jour. Les taureaux bavarois, eux, ont droit à du maïs. Histoire de leur donner des forces. Mais le sud de l'Allemagne ne se prêtant pas vraiment à la monoculture du maïs, cette pratique provoque là aussi une très forte érosion du sol et nécessite l'usage intensif de produits chimiques. Les dégâts sont encore bien pires au Brésil qui produit 30 % des besoins en soja de la CEE. Après la prise du pouvoir par les militaires en 1964, on y décide, par l'intermédiaire de la Banque pour le développement inter-américain, d'intensifier la culture du soja. En 1965, la surface cultivable était de 432 000 hectares. Elle est maintenant de 9 millions d'hectares et produit 15,4 millions de tonnes de soja contre 532 000 il y a 20 ans. Il ressort d'une étude effectuée dans les Etats du Sud brésilien (Sao Paulo, Parana et Rio Grande do Sul) que 88 % des terres utilisées pour le soja l'étaient auparavant pour une culture diversifiée et créatrice de travail (riz, haricots, manioc, pommes de terre, oignons, vaches laitières et porcs). Là où l'on avait besoin de 7 ou 8 travailleurs, il n'en faut plus qu'un seul pour le soja. Et tout cela pour entretenir

la surproduction bovine de la CEE... Résultat : bidonvilles et misère pour les Brésiliens, énormes bénéfices pour les trusts agro-alimentaires occidentaux. La totalité de l'exportation brésilienne étant entre les mains de 5 grosses firmes :
— Cargill (USA)
— Continental Grain (USA)
— Bunge (USA)
— Dreyfuss (France)
— Toepfer (RFA)

En remontant cette filière du pillage et du profit, on découvrira encore que le Brésil dépense 475 millions de dollars par an en engrais minéraux et chimiques pour la monoculture du soja. Et 16 millions de dollars en pesticides pour protéger sa production. Pour le plus grand profit d'autres multinationales :
— Hoechst (RFA)
— Shell (Pays-Bas)
— Bayer (RFA)
— BASF (RFA)
— Dow Chemical (USA)
— Ciba-Geigy (Suisse)

Que peuvent, face à cela, les habitants du sud brésilien inondés à la période des pluies (car la terre ne retient plus l'eau) et soumis à la sécheresse le reste du temps ?

La boucle est bouclée. Le fast food est un exemple parfait du gâchis capitaliste mondial. Rien n'arrête la mafia de la restauration rapide. Ni les frontières, ni les divers régimes politiques. Elle songe déjà à l'énorme potentiel que représentent la Chine et, pourquoi pas, l'URSS. Il est vrai que depuis longtemps déjà, les capitalistes d'Etat russes et chinois ont su accueillir comme il se devait les Pepsi et autres Coca Cola chez eux.

Le but avoué des leaders du fast food : « Faire que le hamburger devienne un aliment de base comme le lait, le pain et la pomme de terre... » (Rolf Kreiner de chez McDonald's). Leur but réel : accroître des profits déjà gigantesques.

Derrière le « jeune branché » qui dévore ce que l'on n'ose même plus appeler de la nourriture en croyant faire preuve du plus grand « modernisme », se cache une effroyable réalité : destruction des dernières zones vertes de la planète, surexploitation, famine et dictatures.

(Synthèse et traduction : Jan De Schelde)

SOURCES

— « Das brot des siegers » (Le pain des vainqueurs). Editions Lamur Verlag. Les auteurs de ce livre, Christiane Greve, Martin Herbst et Siegfried Pater ont mené une enquête de plusieurs années sur les pratiques des géants du fast food.

— Article de l'édition du weekend du journal néérlandais « Het wrije volk » (8 mai 1986).

NB : Il ne serait peut-être pas inutile que les lecteurs et lectrices de cet article ne se contentent pas de consommer de l'information (à défaut de consommer du hamburger...) mais le reproduisent (ou en fassent un résumé) sous forme de tract par exemple.
Il existe sûrement un restaurant fast food près de chez vous...

Courrier

UNE RÉACTION A VIF SUR LES RETOMBÉES DU NUAGE DE TCHERNOBYL A BERLIN-OUEST

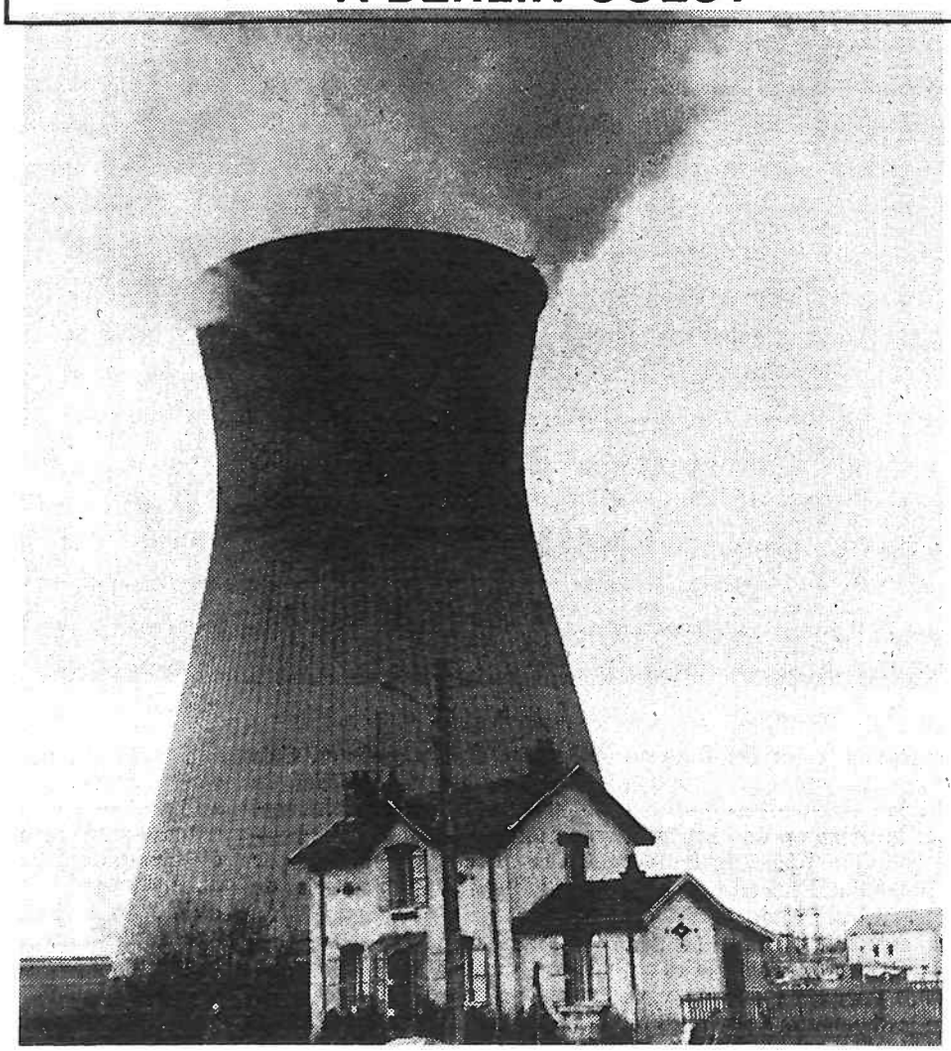

Une ville qui, « en temps de paix », prend des allures de siège : le lait UHT, le lait en poudre, les conserves pris d'assaut dans les magasins pour s'empiler chez les gens dans les armoires, dans les caves. Les magasins de nourriture biologique désertés par la clientèle, hormis pour faire le plein en céréales. Par contre, les rayons des magasins Aldi ont entièrement été pillés (ces magasins ne vendent pratiquement pas de produits frais). Pourquoi un tel comportement ?

Ce qui était encore annoncé dans les journaux du lundi matin 28 avril comme un accident dans la centrale nucléaire de Forsmark en Suède, un de plus sans que ça dérange outre mesure une population habituée à ce genre de nouvelles, allait très vite se transformer en nuage vagabond radioactif en provenance de Tchernobyl en Ukraine.

Mais l'Ukraine c'est loin, croyaient encore les manifestants du 1er mai qui s'étaient allongés dans l'herbe avec leurs enfants après la manif. Les autres, moins insouciants ou plus sensibles aux dangers nucléaires, avaient déjà sorti

leurs banderoles demandant l'arrêt immédiat des centrales nucléaires. Les jours suivants, les gens étaient collés à leur radio pour suivre dans les bulletins météo l'évolution dudit nuage, pour savoir si les émissions avaient cessé à Tchernobyl.

Le signal d'alarme avait été tiré le 30 mai en RDA où la radioactivité ambiante avait augmenté de plus de 100 fois, « sans que cela ne représente des dangers pour la population », alors que les médias occidentaux restaient encore muets à ce sujet ou alors ne parlaient de contamination que derrière le rideau de fer (pour ceux qui ne le sauraient pas, Berlin Ouest se trouve à 60 km de la Pologne et à 200 km de la RFA), ou encore se contentaient de maintenir le débat au niveau de l'accident technique, mêlant l'ignorance au cynisme en émettant des arguments tels que :
— un tel accident est impossible chez nous
— les techniques soviétiques ne valent pas les nôtres
— grâce aux écologistes, nous avons les centrales les plus sûres sur terre (ce qu'allaient démentir les fuites radioactives de Hamm-Uentrop du 4 mai, connues seulement le 27)
— même si un accident se produisait, nos mesures de sécurité empêcheraient toute radioactivité de s'échapper.

Se voulant rassurants, ils firent savoir que les taux de radioactivité ne constituaient encore aucun danger en ce 1er mai. Mais les contradictions des hommes politiques, des scientifiques, les confrontations avec les instituts écologiques, les universités déroutèrent quelque peu la population. De même l'annonce de taux de radioactivité en rem ou en millirem, en rad ou en bécquerel, en röntgen ou en sievert, quand les chiffres étaient publiés, car le plus souvent on préférait dire que les taux avaient légèrement augmenté ou diminué (il faut savoir que la radioactivité ambiante diurne augmente avec l'activité industrielle, donc tous les matins l'activité dans l'air avait baissé). Certains jours même, on omettait tout simplement de parler de chiffres. On a même vu des bulletins météo qui n'annonçaient plus la direction du vent.

Heureusement il ne plut que le 7 mai pour la première fois, déversant l'iode 131, le cesium 137, le strontium 90, une pluie que beaucoup (une grande partie de la population avait été sensibilisée entre temps), regardèrent tomber de derrière leurs carreaux, une pluie que tout le monde évita, car on évitait de toute manière d'ouvrir les fenêtres et de sortir inutilement, de laisser jouer les enfants dans les rues, les cours et les bacs à sable, alors que les premières chaleurs du printemps faisaient leur apparition. Les recommandations des autorités politiques allaient dans ce sens aussi.

Entre temps on s'était mis d'accord, d'abord pour monter le taux de radiation de 40 à 250 bécquerels* — en France les limites étant fixées à 2000 —, ensuite pour ne plus parler que de becquerels dans le but de calmer les populations, non pas pour l'informer, car on continuait à mélanger les annonces pour l'air, soit en litres, soit en m³, soit on donnait l'ensemble de la radioactivité ou alors seulement la radioactivité supplémentaire; pour les sols on annonçait les taux soit au kg, soit au m ou au m². On ne mesurait d'ailleurs que l'iode au début, le cesium la semaine d'après ; quant aux strontium et au plutonium et aux autres éléments de longue durée, ce n'est que plus tard qu'on put les mesurer.

Les gouvernements des différents Länder avaient de leur côté publié des taux de tolérance différents pour le lait frais et les légumes à feuilles. (A Berlin-Ouest 250 bec./l pour le premier, 500 bec/kg pour les seconds. A titre d'exemple, les épinards interdits à la consommation en Alsace avaient 2600 bec/kg ; la teneur moyenne en temps « normal » étant de 25 bec./kg).

Très vite on désonseilla aux gens, « à titre préventif », de consommer les produits de leur jardin en cette première semaine de mai. On se mit aussi à mesurer les produits en provenance d'ailleurs : on interdit la vente de salades, d'herbes ; les camions en provenance de RFA et de Pologne subirent des sorts différents : certains étaient refoulés, d'autres lavés, des cargaisons saisies (pour atterrir dans une décharge publique, faute d'autre solution) ; dans la deuxième semaine de mai, même des légumes français ne purent franchir la frontière.

Les conséquences ne se firent pas attendre :
— des stocks de conserves, de lait, de beurre et de fromage se constituaient dans les ménages,
— les vols au départ de Berlin-Ouest étaient pris d'assaut en partance pour le Portugal ou les îles Canaries,
— les premières manifestations avaient lieu, l'une réclamant l'ouverture des gymnases aux jardins d'enfants, l'autre la distribution de lait en poudre disparu des rayons des magasins, les suivantes l'arrêt des centrales nucléaires.

Que faire dans pareille situation ? Surtout devant ce danger que l'on ne peut ni voir ni sentir. Se couvrir la tête comme on le conseillait à la population US dans les années 50, « duck and cover » ? On vit effectivement des gens se promener dans les rues avec un chapeau en papier sur la tête, d'autres les pieds emballés dans des sachets en plastique, mais plus pour sensibiliser la population sur les dangers encourus que pour se protéger ; d'autres laver leurs chaussures après chaque sortie, une action entre autres pour se donner l'illusion de pouvoir se protéger, ou mieux, d'éviter au maximum une concentration de radioactivité. Car de protection il n'en est point contre des éléments tels que le cesium 137, d'une période de 30 ans, le strontium, 250 ans, le plutonium, 24 000 ans, alors que l'iode 131 perd la moitié de son activité radioactive au bout de 8 jours et l'iode 137 au bout de quelques heures.

Personne ne put, même pas les plus grands experts, affirmer avec certitude les conséquences de ces éléments radioactifs sur l'humain, seuls les hommes politiques surent et affirmèrent que la population ne courrait pas de grands dangers. On remarqua ainsi que rien n'était prévu pour des accidents de ce genre, contrairement à ce qui avait été proclamé auparavant, que personne, même en plus haut lieu, ne savait la conduite à suivre et que dans ces cas-là la population était livrée à elle-même.

La seule protection possible, c'est l'arrêt immédiat de toutes les centrales nucléaires à l'Est aussi bien qu'à l'Ouest.

Mai 1986

* Dose maximale admissible.

LA SANTÉ C'EST PAS LE PIED

Les 3 articles qui suivent, ne composent pas un dossier proprement dit. Ils abordent, essentiellement du point de vue des usagers, des aspects (Sida, médecine du travail, Sécurité Sociale) qui mettent en valeur les problèmes d'idéologie, d'autorité, de pouvoir et d'argent qui règnent dans les relations entre les usagers, les médecins et les pouvoirs politiques et économiques. *Courant Alternatif* propose que la rubrique "Diagnostic" continue à être alimentée par des articles, analyses et témoignages, émanant en particulier de ceux et celles qui travaillent dans le secteur de la santé.

SIDA: Syndrome Imaginaire pour Décourager les Amours?

En 1981, apparaît une terrible maladie inconnue jusqu'alors, qui, à en croire cancans et médias divers menaçait quasiment l'humanité; d'autant plus que cette maladie touchait en priorité les homosexuels masculins, les drogués... voilà une belle occasion de ressortir la vieille morale contre les déviants en piétinant allègrement la tradition hippocratique et revenir au moyennageux « maladie égale châtiment des dieux». Nous ne sommes en effet plus très loin du temps où un malade amené à l'Hôtel-Dieu était d'abord confessé pour savoir de quelle faute il s'était rendu coupable, avant de recevoir l'absolution, premier geste thérapeutique.

Avant d'analyser toutes les implications idéologiques et économiques de cette maladie, il paraît utile d'en relativiser l'importance. Au total 707 cas de SIDA ont été déclarés en France au 31 mars 86 avec un taux de mortalité de 45 % (320 décès). La progression moyenne est actuellement voisine de dix cas nouveaux par semaines (contre huit à la fin de l'an dernier). A titre de comparaison, l'hépatite B qui a sensiblement le même mode de transmission tue 209 fois plus en France sans faire de titre de journaux; la tuberculose, maladie bien connue et parfaitement maîtrisée connaît 12000 cas par an en France avec 1500 décès. Les journaleux font-ils des titres sur la listérose qui a fait environ 200 morts l'an dernier (autant que le SIDA et la rage réunis!)? Il faut dire à leur décharge que le fromage de chèvre, c'est moins excitant que l'homosexualité ou la came

On continue avec des chiffres morbides? 8000 morts en France chaque année d'accidents de la route, sans parler des maladies cardiovasculaires et du cancer qui est devenu d'un banal ...! A part ça, la faim dans le monde? Merci, ça va: 40.000 morts par jour!

C'EST PAS NOUS, C'EST LES AUTRES

Il est remarquable de constater que chaque région du globe renvoie aux autres la responsabilité d'avoir introduit cette maladie chez eux (les purs!). Pour tout un chacun, en Europe et aux USA, le SIDA nous vient d'Afrique, du Zaïre, via Haïti. Par contre, pour les Zaïrois, c'est beaucoup moins évident que ça: «Les premiers cas diagnostiqués concernaient des Zaïrois ayant séjourné en Europe (...) les responsables sont les blancs». Le professeur Kornaszewski, professeur de médecine à la clinique universitaire de l'Université nationale du Zaïre affirme : «à mon arrivée en Afrique en 1973 (...) j'ai fait une étude des causes de mortalité, à partir des archives très bien tenues durant la

période de 10 ans avant mon arrivée (...) il n'y avait pas de cas de SIDA (...) Le SIDA n'est vraiment apparue qu'en 1980-81, en même temps qu'aux Etats-Unis.»

Quant aux pays de l'Est on n'y connaît aucun cas de SIDA. Selon le professeur Soennichen (dermatologue à l'hôpital de la Charité de Berlin-est): «En RDA et dans les autres pays socialistes aucun cas clinique de SIDA n'a été enregistré (...) Nous avons bien quelques personnes séropositives mais essentiellement chez les hémophiles ayant reçu des transfusions à l'étranger».

Pour mettre tout le monde d'accord, certains chercheurs sont sur la piste du singe vert (non, c'est pas une blague!); et déjà, il en est qui voudraient savoir qui a «fauté» avec un singe vert. Biblique, n'est-ce-pas!

Cependant, sans rentrer dans la polémique scientifique, même si on retient la thèse de l'origine africaine du virus, il est vraisemblable que celui-ci y vivait en relatif équilibre avec l'homme depuis longtemps — ceci expliquant le taux élevé de sérologies positives — et que la mise en contact avec des populations nouvelles (non armées pour se défendre) fasse plus de «ravages», de la même manière que, dans des temps plus anciens, le colon blanc a dispersé des maladies jusqu'alors inconnues dans les colonies, où elles y ont fait de nombreuses victimes.

LA FRANCE QUI GAGNE !

On assiste depuis l'apparition de la maladie à une course entre les chercheurs français (de l'Institut Pasteur en premier lieu) et les équipes américaines. Alors que l'institut Pasteur isolait et décrivait le virus en 1983 sous le nom de L.A.V (hymphadenopathies virus), aux USA on le baptisait HTLV III (human T lymphotropic virus). Les deux noms restent utilisés aujourd'hui de part et d'autre de l'Atlantique.

Il y a deux éléments dans cette course: le fric bien sûr mais aussi la gloire (parions qu'il y aura au moins un Prix Nobel pour quelques-uns de ces chercheurs dans les prochaines années). Et on assiste à une entrée fracassante de la médecine dans le monde du spectacle où il semble, à l'instar du système médiatique qu'il est plus important d'occuper le terrain avec des scoops que d'avoir quelque chose d'important et fondamental à dire.

C'est ainsi qu'on voit tel charcheur américain bossant sur le SIDA venir donner une conférence de presse en France simplement pour dire «On n'a rien trouvé mais on continue à bosser là-dessus».

Autre phénomène lié: il est de tradition, pour les scientifiques, médecins en particulier, de publier les résultats de leurs travaux dans les revues scientifiques et professionnelles. Nous assistons là à une transgression des règles de conduite habituelles: convocations de conférences de presse à chaud, déclarations intempestives. Presque pas de jours sans qu'on entende ou lise un médecin à la radio ou dans la presse.

– C'est un malade du Sida qui reçoit l'extrême-onction !

C'est dans ce délire qu'on a eu droit à «l'affaire de la cyclosporine A». Petit rappel: le 29 octobre 85, trois médecins de l'hôpital Laennec convoquent une conférence de presse pour laquelle Georgina Dufoix, alors secrétaire aux affaires sociales prête ses locaux et le canal de ses services de presse. On y apprend que cette équipe a obtenu des résultats en traitant des malades du SIDA à la Cyclosporine A. Le problème est qu'ils sont incapables de tirer des conclusions cohérentes, et pour cause: seulement deux cas étudiés avec pour l'un d'eux une semaine de recul à peine. Bien sûr, là encore, aucune communication officielle n'avait été au préalable publiée par les biais professionnels: et on comprend aisément pourquoi.

On imagine les tollés dans les coulisses du monde médical, partagé sur ce genre de pratiques; sans compter que l'avis (consultatif) du comité d'éthique n'a pas été demandé avant d'entreprendre ces essais... et que, de ces malades, celui qui était porteur du virus sans manifester de troubles est resté en bonne santé, alors que celui qui était atteint d'un SIDA grave est décédé quelques jours plus tard.

Les propos de ces médecins, 15 jours plus tard, lors d'une 2eme conférence de presse sont éloquents. Mise à part une justification: «Nous avons parlé d'effets biologiques spectaculaires et non de guérison spectaculaire», nous comprenons mieux leur démarche: «... la compétition est farouche. Il n'était pas question de nous faire piquer cette idée (...). Mme Dufoix nous a reçu et décidait le lendemain d'une conférence de presse pour court-circuiter les fuites possibles et attribuer le label France à notre hypothèse.».

A défaut d'être impressionné par la rigueur scientifique de l'opération, on voit qu'une partie au moins de l'enseignement de Pasteur a été retenue.

«La France» n'est d'ailleurs pas la seule gagnante de l'histoire puisque les laboratoires SANDOZ qui produisent en Suisse la cyclosporine A ont vu leurs actions passer de 8300 F avant l'annonce ministérielle à 9475 F le lundi suivant à la bourse de Bâle où elle est côtée.

Nous passerons sur toutes les autres «découvertes» liées au SIDA (2eme, 3eme virus...), il ne se passe en effet pas une semaine sans annonce de ce type. Parallèlement se livre une autre guerre du fric concernant les tests de dépistage qui représentent, on le devine, un marché mondial colossal puisque devant être utilisés dans tous les centres de transfusion.

Ainsi, l'Institut Pasteur a déposé une plainte contre le National Institute of Health américain (NIH) pour un dépôt de brevet dont il estime avoir la primauté; plainte qui a d'ailleurs été prise en considération puisque l'office des brevets américains (Patent office) vient d'admettre «l'interférence entre le brevet de l'I.P. et celui du NIH».

D'ailleurs, de part et d'autre, tous les coups sont permis puisque par exemple, la firme «Génétic system», partenaire américaine de l'Institut Pasteur, n'a eu l'autorisation de commercialiser le test Pasteur qu'un an après celle donnée à cinq firmes américaines pour commercialiser le test américain... juste le temps pour celles-ci d'occuper un marché estimé à 75 millions de dollers. Mais rassurez-vous: du côté français, le protectionnisme fonctionne aussi à plein puisque parmi tous les tests présents sur le marché, seul celui de Diagnostic Pasteur sera remboursé par la sécu, étant donné qu'il est actuellement le seul à répondre aux exigences définies dans la convention (technique de l'antigène témoin).

INTERDICTIONS PROFESSIONNELLES ET CHASSE AUX SORCIÈRES

« Tout jeune adulte non marié est en fait un danger pour la société et pour lui-même ». On y va fort, dans le délire, aux USA. Cette brillante analyse émane en effet de P. Sagan, directeur de l'Institut de la protection de la famille de Washington. Si, en France, on n'en est pas encore de manière explicite à de tels sommets, si on ne descend pas encore dans la rue à propos du SIDA, il n'empêche qu'à tout moment cette maladie pourra servir de prétexte à un délire sécuritaire et permettre l'exclusion de déviants.

Tel immigré pourrait être refoulé parce que risquant d'importer le SIDA, tel travailleur « en contact avec le public » pourrait être viré, etc. Les USA, qui brillent souvent par la subtilité (couplet xénophobe ?) nous donnent déjà nombre d'exemples de ce type de comportement : à Atlanta une agence de tourisme qui évite certains restaurants persuadée que les serveurs sont gays ; une chaîne de fast-food qui a entrepris de licencier tous ses employés homosexuels (ou qui en ont l'air !) avant que la direction ne donne la consigne de ne plus employer que des femmes ; dans le New-Jersey où il faut désormais avoir une sérologie négative pour se marier...

Et pour couronner le processus de criminalisation de l'homosexualité, le Dr Aexlord, chef du département de la santé de l'Etat de New-York se déclare prêt à demander des mandats de perquisition afin de vérifier que l'interdiction de la pratique de la fellation et de la sodomie est bien respectée dans « tout lieu où un droit d'entrée est exigé. »

Voilà bien 2 moyens de frapper la communauté homosexuelle : la répression et l'instauration d'un climat d'insécurité.

Il ne s'agit pas de nier l'existence de cette maladie, mais prenons garde : un virus aidé par la toute puissance des médias, ça peut faire des dégâts.

Cet article sur le SIDA devait paraître dans le numéro d'été. Cela ne s'est pas fait faute de place. La rédaction en a été terminée fin mai, ce qui explique qu'il n'y est fait aucune allusion au congrès sur les maladies sexuellement transmissibles qui s'est tenu à Paris fin juin. Ceci ne modifie dans tous les cas pas l'analyse du phénomène donnée dans cet article. Et on peut, à nouveau, se demander s'il est plus urgent de chercher un vaccin contre le SIDA plutôt qu'un vaccin contre le délire des médias.

LE SIDA : CE QU'ON EN SAIT

Provoqué par un virus de la famille des Retroviridae : le LAV/HTLV III.

Il s'agit d'un virus peu résistant (moins que celui de l'hépatite B, par exemple) puisque détruit par l'eau de Javel à 1 % l'alcool à 70°, le chauffage 30 mn à 56°.

Ce virus a la particularité de s'attaquer à des cellules responsables de l'immunité, une variété de globules blancs, les lymphocytes T4. Il n'existe pas de symptôme propre au SIDA : les symptômes sont divers et dus à des infections par des germes opportunistes : fièvre, ganglions, diarrhées prolongées, amaigrissement important...

Ce virus a été isolé dans le sang, dans des sécrétions (sperme, salive, sécrétion vaginale...), dans des ganglions, dans le cerveau.

La maladie se transmet par injection de produits sanguins contaminés, par rapports sexuels, mais ne semble pas se transmettre par la salive (pas suffisamment de virus ?)

L'incubation de la maladie serait de 3 à 5 ans. L'Etat actuel du diagnostic consiste en la recherche des anticorps (methode ELISA). Aucune technique courante ne permet de mettre en évidence actuellement la présence du virus chez un individu. Cette technique ne permet donc que de dire si on a été en contact avec le virus (ou un virus voisin ?) sans préjuger de l'évolution possible (il existe une importante proportion de porteurs sains). De plus il existe de faux positifs.

Le traitement pose des problèmes à plus d'un titre : d'abord, quel que soit le virus, il n'existe aucun anti-virus vraiment efficace. La seule solution envisagée serait un vaccin, mais on se heurte ici à un autre problème : la variabilité du virus. Il s'agit de trouver la substance vaccinante pour tous les virus responsables du SIDA (leur partie commune). D'autre part, cette étape franchie, il sera nécessaire de tester sur des modèles animaux... c'est-à-dire que dans le meilleur des cas plusieurs années seront nécessaires avant de disposer d'un vaccin efficace et sans danger.

PASTEUR : UN GRAND BIENFAITEUR DE LA PATRIE

Tout le monde connaît l'histoire du jeune Joseph Meister « guéri » de la rage par Pasteur (en juillet 1885). Ce que l'histoire ne précise pas c'est que ce brave chien avait mordu quelques autres personnes et en particulier son propriétaire, Max Vone. Celles-ci restèrent d'ailleurs en parfaite santé sans la moindre vaccination... De là à conclure à un coup de bluff...

Cette anecdote n'est pas sans rappeler celle de la cyclosporine A pour le SIDA, à part qu'à l'époque la compétition se jouait contre les allemands. D'ailleurs, comme le disait si bien Pasteur : « Si la science n'a pas de patrie, l'homme de science doit en avoir une, et c'est à elle qu'il doit reporter l'influence que ses travaux peuvent avoir dans le monde. »

Déjà en 1870, le patriote Louis Pasteur n'avait-il pas renvoyé son Doctorat Honoris Causa de l'Université de Bonn ?

Faute de pouvoir s'illustrer militairement, la France de la IIIeme république devait prendre sa revanche sur un autre registre.

De plus, on était en train de décrocher les crucifix dans les écoles et autres lieux. A défaut de repeindre les murs, le portrait d'un héros laïc et national pouvait cacher les silhouettes disgracieuses laissées par ces reliques. Et on ne peut soupçonner Pasteur d'être innocent dans l'édification de son propre mythe puisqu'il lui arriva carrément de s'attribuer des découvertes piquées à d'autres biologistes utilisant pour cela son statut de professeur à la faculté des sciences de Strasbourg et son génie des relations publiques.

A titre d'exemple : Pasteur, nommé en 1865 par le gouvernement pour étudier la pébrine (maladie des vers à soie) prétend qu'elle est constitutionnelle, contre l'avis d'un collègue, Antoine Bechamp qui affirme qu'elle est parasitaire. S'aperçevant de son erreur, Pasteur recopiera le travail de Bechamp, ce qui lui vaudra une retraite à vie de l'Etat français pour avoir sauvé la sériculture...

L'histoire de la médecine et de la biologie en générale est bourrée de falsifications de ce genre. Mais peut-être profiterons-nous du 100e anniversaire de l'Institut Pasteur (en 1988) pour revenir plus longuement sur ce sujet.

Denis - Tours.

Sources : Libération, Le Monde, le Matin, Rouge, Science et Vie, l'Impatient... et tous les médias en général...

SANTÉ ET TRAVAIL

Dominique Huez est médecin du travail dans le nucléaire. Il a participé au collectif de rédaction du livre *Les risques du travail. Nous avons discuté avec lui.**

Au delà des questions d'organisation de la médecine du travail, P. Huez aborde les questions de la santé au travail en lien avec le jeu des rapports de force sur le terrain social. A nous d'en puiser des éléments de réflexion et sans doute d'intervention...

Courant Alternatif : Peux-tu définir en quelques mots la médecine du travail, ses structures, sa fonction...

Dominique Huez : La médecine du travail a été créée en 1946 au moment des grandes avancées sociales. Son objet, officiellement est de « prévenir et dépister les altérations de la santé dues au travail ». La médecine du travail est payée exclusivement par les patrons. il existe 2 grands types de structures : ce qu'on appelle le service inter-entreprise : en gros ce sont des associations de patrons qui embauchent des médecins du travail (certains patrons les embauchent directement). Dans tous les cas, l'employeur c'est un patron .

Il y a quelques services qui sont en gestion paritaire salariés-employeurs, relativement peu nombreux. Dans ces structures les médecins du travail sont soumis à contrôle paritaire à majorité salariés. On a des comptes à rendre sur tout ce qu'on fait devant les comités d'entreprise, ou pour certains aspects, avec les nouvelles lois, devant les comités d'hygiène et de sécurité. On est chargé de fournir des rapports annuels d'activité, on va même être bientôt chargés de faire des plans d'action en matière de prévention sur lesquels on devra rendre des comptes alors que maintenant on ne rend des comptes qu'à postériori.

Donc il y a un contrôle des salariés logiquement et réglementairement sur l'activité, contrôle qui va extrêmement loin puisque s'il y a un vote défavorable du C.E. ou des conditions de contrôle, en toute logique on peut être licencié. Ce n'est pas rien : puisque c'est le seul type d'organisation médicale pour lequel, en fin de compte, il y a un droit de regard par

* *Les risque du travail. Pour ne pas perdre sa vie à la gagner.* Edition La découverte. Collection l'Etat du Monde. 148 F.

les salariés et les employeurs. Mais c'est vrai qu'en réalité, les salariés emploient relativement peu leur pouvoir de contrôle. En gros, ce contrôle n'existe que dans les grosses entreprises où il existe des C.E. puissants. En général, ce sont plutôt les emloyeurs qui font la pluie et le beau temps, donc qui se choisissent des médecins un peu à leur profil et, s'il n'y a pas une forte demande sociale du côté de salariés, eh bien ils penchent du côté où on pousse. (...)

Les médecins du travail, de toutes façons, ne feront pas la révolution, ils feront un certain nombre de choses ; si ça pousse beaucoup plus du côté des salariés ils pourront être utiles. Conclusion : si ça ne pousse pas, le médecin du travail peut être quelqu'un de dangereux puisqu'il y a beaucoup d'employeurs qui lui font jouer un rôle de sélectionneur à l'embauche et même au cours de la carrière des gens. C'est d'ailleurs souvent l'impression qu'il donne dans le public et c'est pas toujours faux. Mais il faut savoir qu'à priori on n'a pas de fonction de sélection. On doit simplement valider une aptitude médicale par rapport à un poste donné, et valider une aptitude médicale ce n'est pas choisir le plus fort, le plus gros et le plus tout ce qu'on veut, c'est dire simplement s'il n'y a pas de contradiction majeure à occuper une fonction ; donc, à la limite, qu'il y ait un gars complètement chétif et qui soit terrassier, ce n'est pas mon problème : si ce gars n'a pas une malformation cardiaque importante et qu'il risque sa vie, eh bien il fera du terrassement tout doucement !

Mais il est vrai que cette espèce de pouvoir discriminatoire d'empêcher les gens de travailler au nom de la médecine, ça peut interroger et c'est même dangereux. Logiquement on n'est que du côté de la santé. Mais je conçois fort bien, quand je dis ça, que dans une entreprise il y ait un compromis permanent en fin de compte entre le problème de la santé et l'intérêt économique de l'entreprise. Mais à priori, nous, nous ne travaillons pas dans le champ du compromis, donc on doit avoir un discours qui ne soit pas gêné par les possibilités financières de l'entreprise même si on sait qu'il y a des choses qu'on dira qui ne seront pas appliquées, soit parce que l'employeur ne voudra pas, soit parce qu'il ne pourra pas.

Donc, s'il fallait résumer la fonction, je dirais que les médecins du travail sont des conseillers des salariés et de l'employeur, ils sont chargés de produire des informations sur la santé d'une collectivité de travail pour transformer les conditions de travail dans le sens de la santé et, au niveau individuel, ils sont aussi payés pour éviter que la santé des gens ne s'altère trop vite et, à ce niveau là même proposer certaines recettes, éventuellement des changements de poste...

Notre fonction est en 2 parties : une partie clinique (les 2/3 du temps), ce sont les visites médicales où on peut dépister des choses, apprendre des choses sur le quotidien et la santé des gens et une partie (on appelle ça le « 1/3 temps ») où on se préoccupe beaucoup plus de ce qui se passe au niveau du milieu du travail, repérer ce qui a à voir avec l'environnement du travail (bruits, vibrations, etc.) et aussi ce qui a à voir avec les répercutions de l'organisation du travail sur la santé. C'est un sujet qui n'est peut-être pas facile à aborder mais, en gros, il s'agit de repérer des choses par rapport à ça et produire des infos.

C.A. : Comment se fait le passage entre une somme de problèmes de santé individuels et un problème posé en termes collectifs ?

D.H. : Les médecins du travail sont formés pour avoir un rapport à l'individu. Le rapport à une collectivité de travail, arriver à dire des choses sur un groupe de travailleurs à partir d'une lecture individuelle de la santé, c'est quelque chose d'assez difficile. De plus, produire un discours sur une collectivité et apprendre à se faire entendre — c'est-à-dire être tactique, avoir une stratégie pour faire avancer des idées — on n'est vraiment pas formés à ça. Donc je pense que c'est bien pour ça que souvent les médecins du travail restent dans leur cabinet, ils ne savent pas faire avancer des questions dans les réunions... Et comme en plus, dans les entreprises, ils sont vécus comme des cadres, ils ont des rapports privilégiés avec les cadres de l'entreprise. (...)

D'autre part, il y a des conditions qui sont telles que les médecins sont coincés, parce qu'ils ont des sureffectifs, ils surveillent souvent 3500 personnes, ce qui est énorme. Etant surchargés d'activité clinique, ils n'ont pas le temps d'aller sur les lieux de travail et comme, en plus, ils font souvent les visites en moins de dix minutes, de la même façon ils sont coincés : en dix minutes ils ne sont pas capables d'écouter les gens et donc ils ne peuvent pas produire des éléments sur les relations entre l'activité professionnelle des gens et leur santé.

Donc on peut dire que c'est relativement inutile comme médecine, et il y a des gens qui le pensent profondément, à tel point qu'il y a toute une bataille qui commence à s'engager au niveau européen qui vise à la disparition de la médecine du travail. Si on envisage ce qu'il risque d'y avoir dans 10 ans, je pense que la médecine du travail n'existera que dans les grosses entreprises et pour suivre les gens qui sont exposés à des facteurs de risque particuliers. (...)

Mais s'il s'agit de prendre en considération les répercussions globales du travail sur la santé, alors là je crois que

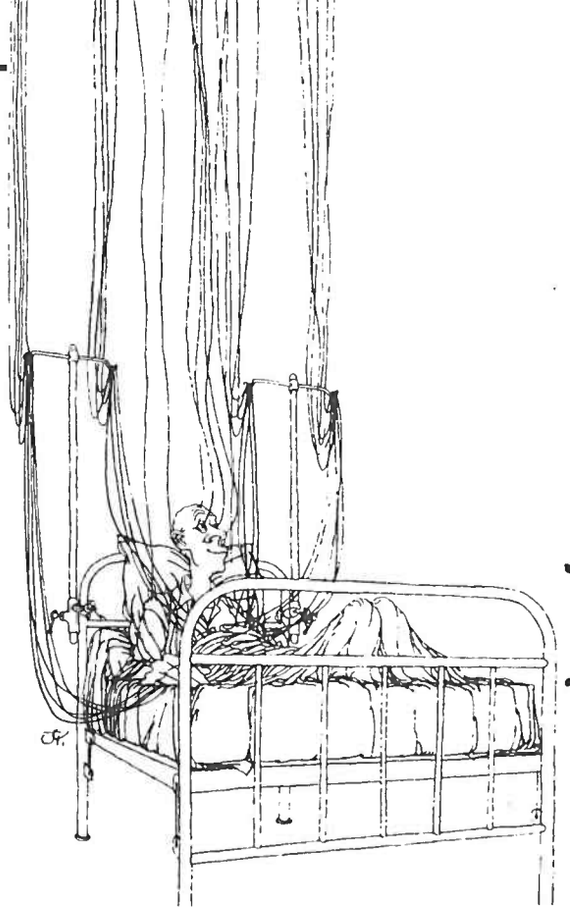

c'est important parce qu'il y a beaucoup de choses qui ne passent pas par ce qu'on pourrait appeler les facteur de risque, par les problèmes d'individualisation ; par exemple le travail à la chaîne n'est pas considéré comme un facteur de risque, il n'empêche qu'il y a des gens qui sont crevés... A propos du travail sur écrans, il y a un discours actuellement sur « les écrans ça abîme les yeux » mais le problème des écrans, je ne pense pas que c'est le problème du mal aux yeux, c'est plutôt ce qu'on fait comme travail avec les écrans : il y a des gens qui font une activité de recherche d'informations qui peut être intéressante et il y a les filles aux chèques postaux qui font de la saisie toute la journée, évidemment elles ont la grosse tête, elles ont mal aux yeux. Le problème c'est que ce n'est pas les écrans qui donnent mal aux yeux, par derrière c'est le problème d'organisation du travail qui est en cause.

Souvent en plus, on se fait piéger, nous dans l'exercice médical parce que le médecin, quand quelqu'un se plaint des yeux, il part tout de suite sur les yeux. Et ce n'est pas facile de produire un discours sur « les problèmes que te disent les gens, est-ce que ça n'a pas à voir en fin de compte avec la façon dont le travail est organisé ? »

C.A. : Je pense que chaque secteur a sa spécificité. Par exemple, tu travailles dans une centrale nucléaire. Comment se situe ton discours à ce sujet par rapport à celui du mouvement anti-nucléaire ?

D.M.: D'abord, je ne sais pas si le mouvement antinucléaire a un discours homogène sur le nucléaire. Il y a des gens qui sont contre l'utilisation de l'atome en soi. Personnellement, je ne vois pas très bien ce que ça signifie. C'est un type de discours qui dit « l'atome c'est le mal »; comme si on disait d'un produit cancérogène que « c'est le mal ».

Il y a des antinucléaires qui ont un autre type de discours, qui disent: « La manière dont est employé le nuclaire civil actuellement, ça nous inquiète sur les risques accidentels et sur le type de société qui se profile à travers ça ». Effectivement, c'est quelque chose qui m'interpelle plus: à ce moment là, ce n'est pas un discours sur le nucléaire, c'est un discours sur ce qui se passe. Et j'ai envie de dire que c'est vrai que ces grosses unités industrielles ça définit un type de société bien précis mais que ce discours devrait être vrai pour la construction automobile et au moins pour toute la grosse industrie chimique.

Quant au niveau de risque actuel du nucléaire, il y a le risque d'accident. Je suis mal placé pour dire qu'il n'y a pas de risque, et Dieu sait s'il y a de petits incidents qui se passent dans le nucléaire. (...)

Pour ce qui est du travail au niveau du quotidien dans le nucléaire, il y a deux problèmes: le travail dans le nucléaire reproduit ce qui se passe actuellement, c'est-à-dire qu'il y a une espèce de société divisée en 2. Il y a les travailleurs permaments qui sont les travailleurs d'EDF, et il y a les travailleurs précaires intérimaires qui font les plus sales boulots, qui font les arrêts de tranche, actuellement. En gros, tous les ans, pendant un mois, il y a 600 mecs qui arrivent dans une centrale et qui démontent tout. Ce gens-là prennent 3 fois plus de doses que les agents EDF (entre 1 et 3 REM).

Pour ce qui est des niveaux de risques liés au nucléaire, je crois qu'on connaît beaucoup de choses sur les effets des rayonnements ionisants alors que si on parle des cancérogènes, on se rend compte qu'on ignore tout. En fait non, on sait plein de choses mais qui ne sont pas du tout diffusées dans le public. Alors que pour les rayonnements ionisants on sait que si 10000 personnes prennent 1 REM pendant toute leur vie, ça fera un cancer de plus, 10 REM ça fera 12 cancers en plus, 100 REM 125 cancers... A partir de là on décide si le risque est acceptable ou pas. Tout en sachant que 80% des cancers sont dûs à l'environnement et que parmi ceux-ci 3 à 10% sont liés au travail. C'est important car ça fait au minimum 5000 cancers en France liés au travail chaque année. C'est quand même considérable quand on sait qu'il n'y a que 100 cancers reconnus comme maladie professionnelle chaque année. Et sur ces 5000 cancers, il n'y en a que quelques unités qui ont à voir avec l'exposition aux rayonnements ionisants, je veux bien qu'on dise 10, je ne pense pas 100...

C'est pour ça que je ne suis pas sûr que le problème du nucléaire en fin de compte soit le problème des risques de rayonnements ionisants pour les gens qui y travaillent. C'est une question sur l'organisation sociale, le type de société que ça peut préfigurer, le pouvoir de ce type d'industries dans la société actuelle et une autre question est de savoir si le risque d'accident majeur est important ou pas. (...)

C.A.: Tu penses donc que l'industrie chimique est plus dangereuse pour les travailleurs de ce secteur, que le nucléaire?

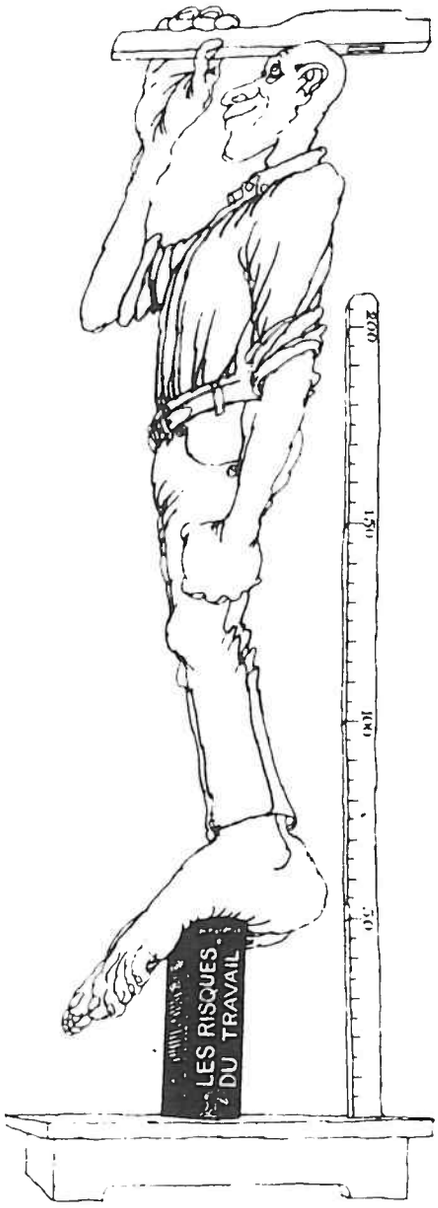

D.H.: Au niveau cancérogène c'est évident. C'est faramineux. Même la métallurgie: des cancers qui sont 2 fois plus importants, ça impressionne. Le champ de ce qu'on ignore en matière de cancers professionnels est important. Il est probable que les risques de cancers soient plus importants du fait de travaux avec certains produits chimiques que de l'irradiation même: par exemple toutes les centrales nucléaires sont soudées avec de l'acier inox; les gars qui font ça, qui ont construit les centrales, se sont envoyé dans les bronches de bonnes quantités de chrome hexavalent qui est un cancérogène bien connu. Ça ne veut pas dire que les rayons ionisants ne donnent pas de cancer, même à faible dose.

Mon objet n'est pas de défendre le nucléaire, de dire que c'est bien ou mal, c'est une fausse problématique. Ce qui me paraît intéressant c'est quel type de contrôle on a au niveau social: je crois que le pouvoir de la société par rapport à ce que peut décider EDF est très minime.

C.A.: Et à propos du bouquin, quelle démarche aviez-vous?

D.H.: On peut dire que c'est un bouquin de commande, mais ce n'est pas quand même un hasard. Je crois que les éditions « La Découverte » faisaient l'analyse commune avec nous qui est de dire qu'il n'y a pas de livre grand public qui se fixe pour objet de transférer des connaissances scientifiques accumulées sur ce qu'on sait des répercussions du travail sur la santé et qui ne tombe pas dans la vulgarisation, c'est-à-dire qui ne donnerait qu'une partie de l'information, mais au contraire qu'on transfère l'ensemble de l'information disponible pour que ça devienne un outil pour transformer les choses dans le champ social. Et si ça a pris une acuité spéciale, c'est qu'en 1982 sont sorties les lois Auroux qui ont accentué le pouvoir des CHS, des groupes d'expression. (...) Avoir une information pertinente c'est pouvoir intervenir dans le champ social pour transformer les choses mais c'est aussi être critique par rapport aux experts (...) parce que ce n'est pas parce qu'on sait des choses par exemple sur un facteur de risque que cela permet de dire ce qu'il va falloir faire au niveau social.

C'est conçu comme un outil avec quand même un champ très restreint, c'est qu'on a pris le parti de parler d'un point de vue scientifique. Par exemple: sur le nucléaire, ne sont pas abordés les débats sur l'opportunité du programme nucléaire français, sur le risque d'accident nucléaire, sur le type d'organisation sociale parce qu'on a choisi délibérément le fait que ce n'était pas l'objet du livre... a vouloir tout aborder, on ne fait pas un instrument.

C.A.: Crois-tu que des améliorations sensibles puissent avoir lieu indépen-

damment d'une refonte globale de la société ?

D.H.: Qu'on ait à la limite une option révolutionnaire ou pas, qu'on pense qu'il faille changer radicalement le système ou non, je ne pense pas qu'au niveau du travail dans l'entreprise on puisse faire l'impasse sur le quotidien des conditions de travail, et qu'à priori prôner une transformation sociale c'est justement prendre en compte le quotidien. Qu'on s'en désintéresse ne me paraît pas admissible, et non seulement ça, mais je dirais que ça porte en germe tout un tas de travers : il y aurait une espèce de hiérarchisation des choses... D'autre part, quand on pousse jusqu'au bout l'interrogation sur « qu'est-ce que la santé », donc en fin de compte réfléchir à construire sa santé au travail, c'est-à-dire sa construction personnelle à travers les rapports sociaux qui se nouent au travail, de toutes façons ça ne peut pas ne pas interroger sur le type d'organisation sociale.

C.A.: Tu faisais allusion tout à l'heure aux lois Auroux : est-ce que tu as constaté une avancée liée à ces nouveaux droits ?

D.H.: Je ne peux parler que de mon entreprise. C'est faramineux ce que ça peut permettre ; ça n'enlève rien à la nécessité de construire un rapport de force... Mais je crois que pour un certain nombre de syndicats, qui avaient totalement méprisé les CHS où avant c'était plutôt des « délégués-techniciens », y voient plus un terrain d'intervention syndicale comme un autre... encore que dans les boîtes qui sont en train de fermer, la santé ça passe largement après le droit à l'emploi. Il y a un certain nombre de secteurs industriels où il n'est plus du tout opportun de parler de la santé au travail. Mais est-ce qu'il faut pour cela laisser les niveaux de revendication dans d'autres boîtes par rapport à ça, je ne crois pas. Parce que c'est le fameux débat sur comment se font, en fin de compte, les changements sociaux « hors période révolutionnaire » : souvent ça se passe par des rapports de force dans des grosses boîtes puis ça passe par la voie réglementaire pour imposer les modifications dans les petites boîtes. Et c'est vrai que ça entraîne toute une réflexion sur le juridique, c'est-à-dire comment faire arriver des acquis sociaux là où on n'a justement pas la possibilité de les acquérir.

Il y a peu de réflexion dans les groupes politiques sur le thème travail et santé. Quand on s'interroge là dessus, ça décuple les possibilités. Avec en plus le problème du pouvoir médical : tout le discours sur la santé et la vérité, quand on en fait une autre lecture de ce machin là qui est sensé sauver des vies, si les

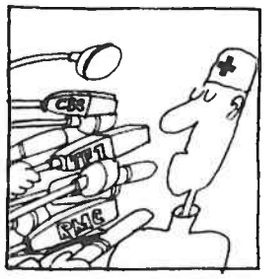

gens avaient leur mot à dire sur la façon dont ça fonctionne, ça remettrait en cause tout le fonctionnement. Mais en disant ça, je n'ai pas du tout envie de dire qu'il ne faut pas qu'il y ait des fonctions dans la société, mais fonction ça ne veut pas forcément dire pouvoir absolu.

Je crois que ça fait envisager beaucoup de choses, et entre autres, beaucoup de façons d'intervenir au niveau du quotidien du travail, et simplement en partant de la santé. Parce que si on parle des maladies — et souvent la santé c'est l'absence de maladies — on ne va pas très loin.

Il y a un sacré espace là à réfléchir et qui peut être démontré, qui peut interpeller les gens avec ce qu'ils vivent au niveau du quotidien plutôt que par des discours d'imprécations...

Mais il est vrai que ce n'est pas un mode d'abord très habituel.

COMMENT FONCTIONNE

courant alternatif

Le dernier week-end de chaque mois, une Commission Journal (**C.J.**) est organisée dans une ville différente pour préparer chaque numéro. Peuvent y participer des sympathisants intéressés au même titre que des militants OCL de la ville en question et que des représentants d'autres groupes OCL.

Chaque C.J. a pour tâche de critiquer le numéro précédent, de discuter des articles proposés par des gens présents ou non, d'en susciter d'autres suivant les événements et les souhaits émis par différents groupes ou individus. Le collectif local organisateur **doit immédiatement après la CJ rédiger un compte-rendu politique et technique le plus précis possible**, puis, pendant les deux semaines qui suivent assurer le suivi de ce qui a été décidé lors de la C.J. (liaisons, contacts etc.), écrire l'édito en fonction de la discussion dans la CJ ou d'événements qui se produisent dans le mois puis de **réaliser la maquette**.

Ce numéro a été préparé cet été à Forcalquier et la maquette a été réalisée au Pays Basque. Fin septembre la commission journal s'est tenue à Champigny/Marne pour préparer le numéro de Novembre. Fin octobre elle aura lieu à **Lyon**, et fin novembre à **Caen.**

Si vous souhaitez assister et participer à l'une de ces réunions de préparation et de discussion sur le journal (nous rappelons qu'elles sont ouvertes), écrivez à OCL/Egregore, BP 1213, 51058 Reims cedex, pour vous y rendre.

L'O.C.L S'EXPLIQUE ANALYSE QUESTIONNE

Un livre de 300 pages qui paraîtra courant novembre

En le commandant maintenant vous le paierez moins cher : 60 F. (port compris). Ecrire à OCL/Egregore BP 1213. 51058 Reims cedex

A sa sortie le livre vaudra 80 F

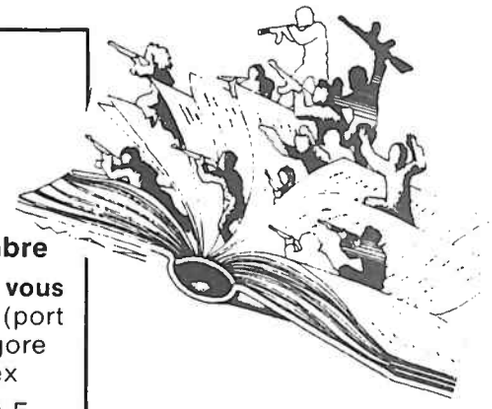

Trente ans de Luttes ouvrières en U.R.S.S. (1953-1983)
Une brochure de 40 pages.
Editée par l'O.C.L. et Acratie.
15 F (port compris) en écrivant à Acratie, B.P. 23, 64130 Mauléon.

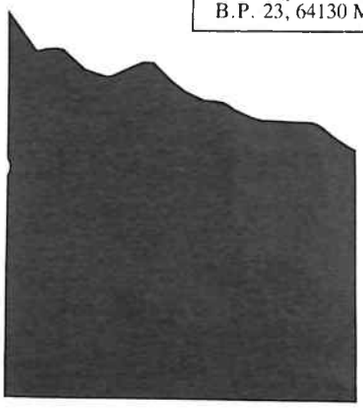

POUR EN FINIR AVEC... (brochure éditée par le C.G.L. de Caen).
Au sommaire : Le Front National.
Le Pen : la torture.
Ses propos ordinaires.
Ordre moral.
Rôle des femmes.
Les dix du Front National.
La ligue anti-communiste mondiale et l'union pour la liberté.
Journée Amitié française.
Au prix de 10 F à commander à ASTE-VEMU, B.P. 170, 14000 CAEN.

SÉCURITÉ SOCIALE :

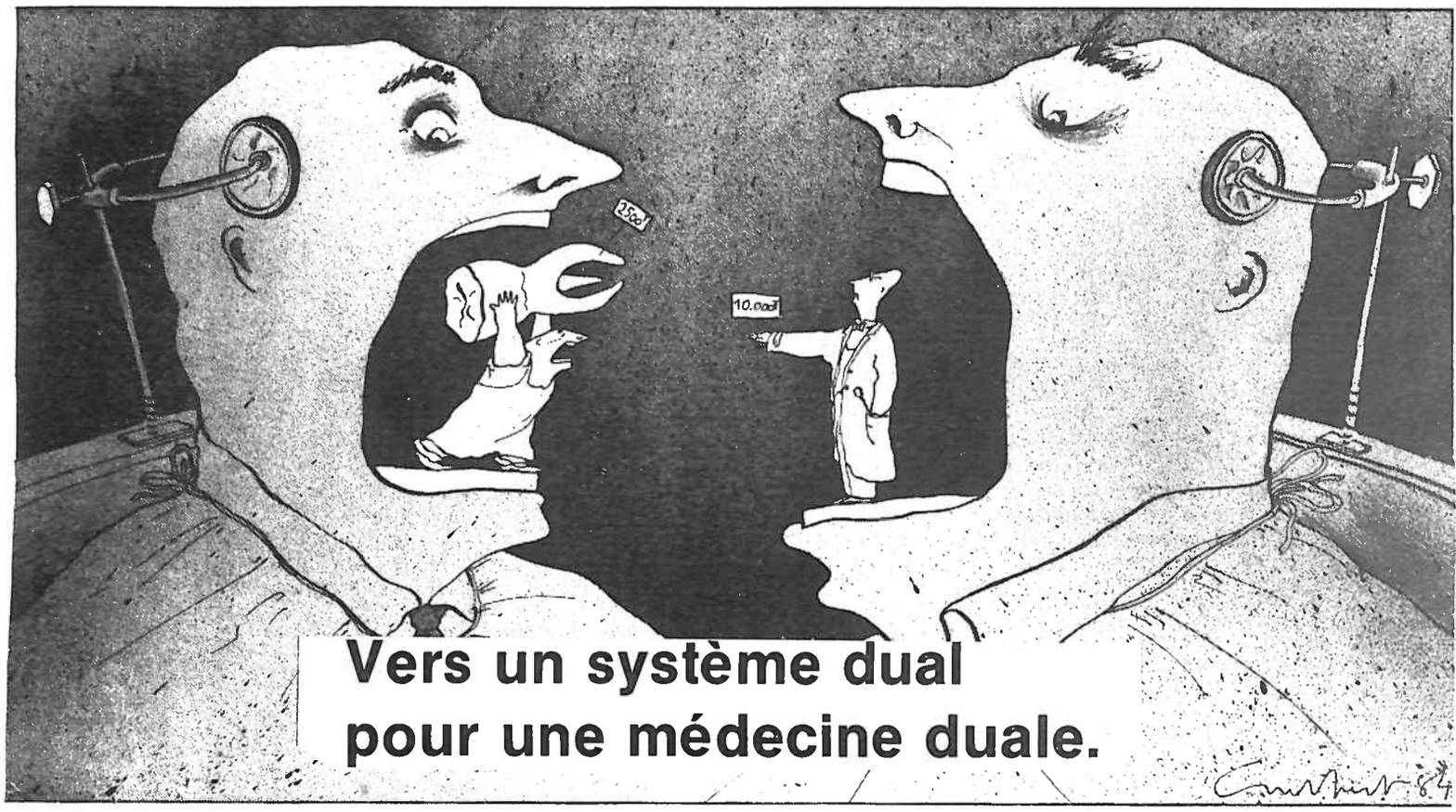

Nous sommes aujourd'hui loin des projets de couverture sociale complète qui étaient défendus lors de la création du régime général de sécurité sociale en 1945. On assiste depuis les ordonnances de 1967 à une involution de la législation qui, contrairement à ce qui avait été prévu à la libération, introduit tous les jours plus d'inégalités pour les assurés sociaux face à la médecine.

En effet, que ce soit aujourd'hui au nom du libéralisme triomphant, ou avant le 16 mars au nom du réalisme économique, les gouvernements, quelle que soient leur couleur cherchent à alléger la part patronale des cotisations pour alourdir celle des salariés. Les mesures prises par Séguin en juillet en sont la dernière manifestation (augmentation de 0,7% de la cotisation vieillesse et 0,4% de prélèvement fiscal). Depuis 1967, pour transférer les charges financières du régime général des employeurs vers les travailleurs, la recette reste la même, d'un côté on augmente les cotisations, de l'autre on baisse les prestations.

Sans vouloir faire ici un historique exhaustif, décernons une mention spéciale au gouvenement Chirac en 1974 (déjà lui !) qui, en instaurant les vignettes bleues, lançait la course, ininterrompue depuis, à la baisse du remboursement des médicaments (les vignettes bleues ne sont remboursées qu'à 40% au lieu de 70% pour les vignettes blanches). Cette politique a été renforcée de 1981 à 1986 sous les gouvernements Mauroy et Fabius avec en plus l'instauration (par la si rose Dufoix) du forfait hospitalier (25F. non remboursés par jour d'hospitalisation). Il faut d'ailleurs souligner ici que dans cette politique, de graves précédents ont été commis par le PS au pouvoir de 1981à 1986 :

- Baisse du remboursement des soins infirmiers et para médicaux (massages, orthopédie etc.) de 70 à 65%.
- Baisse des analyses médicales de 70 à 65%.
- Baisse des indemnités journalières maternité de 90 à 84% du salaire brut.
- Etc...

Ce sont donc les rosiers, par ces décisions, qui ont ouvert un marché aux assurances privées ; en diminuant considérablement les remboursements ils ont créé un besoin de complément de prestations, bien entendu moyennant finances aux groupes d'assurances. Ce sont eux aussi, qui, parallèlement à cette involution de la législation, ont lancé dans les sphères ministérielles une réflexion sur la différenciation des « risques ». D'un côté les « petits risques » (maladies de courte durée, consultations ou simples visites, actes de petite chirurgie, actes para médicaux et soins infirmiers) qui ne seraient plus pris en charge par la sécu et qui seraient livrés au marché des assurances privées (que ce soit au niveau des prestations en nature, soins et médicaments, ou que ce soit au niveau des prestations en espèce : indemnités journalières en cas d'arrêt maladie). De l'autre côté, les « gros risques » (maladie grave, maladies longues et coûteuses, hospitalisation, accidents du travail) restent à la charge

du système actuel de sécurité sociale.

Il ne faudra donc pas s'étonner, dans les mois qui viennent, si la droite libérale reprend à son compte toutes ces idées du socialisme réaliste. Bien entendu, dès leur arrivée au pouvoir, des hystérons du libéralisme (comme le nazillon Madelin) poursuivent la réflexion en préconisant des législations régionales de la sécu adaptées au niveau économique de la région, ou bien aux projets gouvernementaux de zones industrielles franches (dont les charges sociales seraient allégées pour permettre de meilleurs profits aux capitalistes).

Dans le même temps, ce transfert de la protection sociale de la sécu vers les assurances privées s'est accompagné d'une transformation du paysage médical. Avant 1974 il n'y avait que deux types de médecins: ceux qui étaient sous convention avec la sécu, et ceux qui étaient hors convention (les dépassements d'honoraires étaient exceptionnels: exigence du malade ou prestations mal couvertes par la sécu comme les prothèses dentaires).

Depuis, que ce soit sous la droite ou sous la gauche, un secteur est en train de prendre de plus en plus d'importance, c'est le secteur des médecins conventionnés à honoraires libres qui, bien que sous convention avec la sécu, sont autorisés à dépasser considérablement les tarifs conventionnels (parfois dix fois plus!). Leurs patients, bien entendu, ne seront remboursés que les 75% du tarif de la sécu.

Le secteur médical à honoraires libres est très fortement encouragé par les assurances privées, qui, maintenant, proposent à leurs clients un réseau de plus en plus important de médecins omnipraticiens ou spécialistes et de chirurgiens dentistes à honoraires libres, dont elles couvrent jusqu'à hauteur de 400 à 500 frs les consultations (c'est le cas par exemple de la Lloyd Continental). La clientèle de ces assurances privées, on s'en douterait, est composée essentiellement de gens à revenus confortables. Ainsi, peu à peu, se met en place une médecine à deux vitesses.

UNE MÉDECINE A DEUX VITESSES

L'une qui voit son chiffre d'affaire augmenter considérablement par le développement du secteur à honoraires libres, et qui, par conséquent, peut investir dans un matériel lourd et très coûteux (que ce soit pour des interventions directes ou pour des aides au diagnostic, comme par exemple les Scanners).Médecine «High Tech.» accessible à ceux qui ont les moyens de se la payer, que ce soit à titre libéral ou dans les cliniques privées. C'est en ce moment que les 10 à 15% de médecins conventionnés à honoraires libres sont en train de creuser l'écart technologique avec le reste des médecins conventionnés qui, eux, restent développés sur le plan technologique même lorsqu'ils pratiquent la médecine de groupe.

D'un autre côté, la médecine de «tout le monde» doit faire ce qu'elle peut, notamment en secteur hospitalier, avec de graves problèmes d'effectifs, des pressions très fortes exercées sur les travailleurs médicaux et para médicaux pour assurer les soins dans n'importe quelles conditions de travail et de salaires. De plus, en regard des besoins, la médecine hospitalière et la médecine générale doivent se contenter de moyens financiers très faibles.

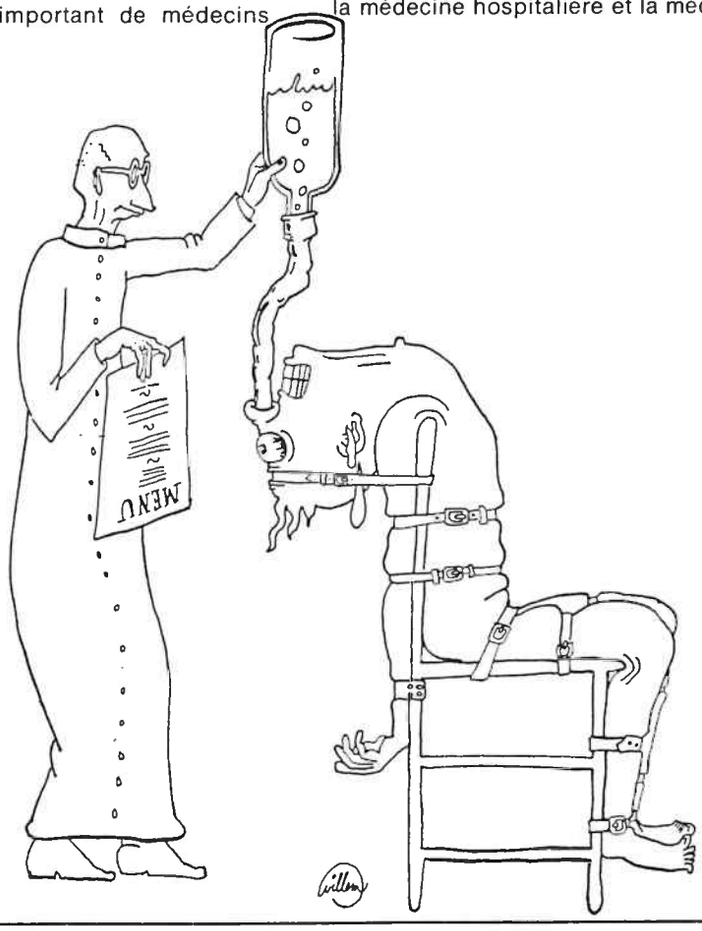

Cette inégalité face à la médecine s'étend de jour en jour et les dernières statistiques parlent d'elles-mêmes: les cadres supérieurs «consomment» 50% de plus d'actes médicaux et de médicaments; ramené aux seuls médecins spécialistes, ce chiffre passe à 200%!

Cela voudrait-il dire que les cadres supérieurs sont plus exposés à la maladie que les ouvriers? Bien évidemment non!

Les ouvriers ont recours plus fréquemment (en journées d'hospitalisation et non en coût des séjours) que les cadres supérieurs, à l'hospitalisation, essentiellement à cause des accidents de travail et des maladies professionnelles. Les cadres supérieurs, au contraire, couverts par des assurances privées qu'ils paient très cher, «rentabilisent» ces assurances auprès du secteur à «honoraires libres» qui est composé essentiellement de médecins spécialistes qui font payer leur notoriété en dépassant très largement, comme on l'a vu plus haut, les tarifs de la sécu.

Mais l'état actuel de la législation sociale n'est pas juteux que pour ces médecins et les compagnies d'assurances privées.

Il l'est aussi pour les trusts pharmaceutiques.

Tout le monde a pu s'apercevoir de l'irruption dans les supermarchés de rayons pharmaceutiques qui n'existaient pas il y a 4 ou 5 ans. Ça va des produits pour les bobos jusqu'aux laxatifs en passant par l'aspirine. Ce sont des rayons qui se développent de plus en plus. Pourquoi?

Parce que lorsqu'un médicament n'est plus remboursé par la sécu, son prix n'est plus imposé. C'est donc principalement par des pressions des groupes pharmaceutiques que les gouvernement depuis 5 ou 6 ans font passer des centaines de médicaments — auparavant remboursés à 40% — dans la catégorie des spécialités non-remboursables par la sécu.

Tout le monde s'y retrouve. Les gouvernements qui allègent ainsi les charges de la sécu. Les groupes pharmaceutiques qui en se lançant dans la distribution médicale dans les supermarchés voient leurs profits s'accroitre considérablement.

Les risques de ce genre de médecine de supermarché c'est d'aboutir à une surconsommation de médicaments pour les maux de tête, d'estomac etc. ce qui à terme présente de graves risques pour la santé des clients de ces supermarchés.

Mais pour les patrons de la chimie pharmaceutique, seuls les profits comptent!

P. (Paris)

Au Nord comme au Sud
OFFENSIVE CONTRE LE MOUVEMENT

Le Pays Basque, cet été, a été le champ d'une nouvelle offensive politico policière, bien entamée par les gouvernements précédents, contre le mouvement abertzale : expulsions qui ne s'embarrassent pas de légalité, arrestations de militants au Nord, harcèlement de plus en plus violent des flics, quadrillage militaro-policier renforcé.

Le 30 août à Bayonne, manifestation non interdite contre les expulsions mais sauvagement réprimée et sans sommation !

EXTRAPULSIONS

Après avoir utilisé à l'encontre des réfugiés les expulsions vers des pays d'Amérique du Sud ou d'Afrique (la dernière en date étant celle de Txomin le 12 juillet), les assignations à résidence, les extraditions, l'Etat français, via le ministère de l'intérieur, se sert de la procédure dite « d'argence absolue » de l'ordonnance de 45 pour renvoyer en Espagne des demandeurs d'asile venus du Pays Basque Sud. Procédure qui n'est ni l'expulsion (qui exclut le retour vers le pays d'origine), ni l'extradition (qui passe par une procédure judiciaire), et qui, relevant de l'autorité policière, court-circuite totalement la justice.

A ce jour, depuis le 19 juillet, 9 réfugiés ont connu ce sort : enlevés par la police française sur le territoire d'Euskadi Nord, ils ont été remis, sans autre forme de procès, aux mains des flics espagnols, puis interrogés et pour certains torturés, sous le couvert de la loi anti-terroriste, dans les locaux de la Direction Générale de la sécurité à Madrid ; et enfin emprisonnés.

Il est clair que, plus encore que pour celles qui relèvent du droit, ces mesures sont d'un arbitraire total. Il faut replacer cette nouvelle forme d'offensive contre le mouvement abertzale dans un contexte de poursuite et d'intensification de la coopération politico-policière des Etats français et espagnols ; elle prend la relève des commandos du GAL qui se sont tus depuis mars 86, et qui étaient commandités par le pouvoir espagnol avec la bienveillante collaboration de l'Etat français.

Les voyages de Raimond (Ministre des Relations Extérieures) à Madrid, qui sera suivi sous peu par Chirac, puis par Mitterrand, indiquent que ces livraisons de réfugiés à l'Etat espagnol sont le fruit d'un marchandage politique et économique entre les 2 pays : celui qui concerne les intérêts en jeu dans la CEE (crainte espagnole de la concurrence des pays du Maghreb, conflit de la pêche), mais aussi les problèmes de la drogue et ceux du « terrorisme ».

Mais, au-delà des enjeux de bonnes relations Espagne-France, ces mesures à l'encontre des réfugiés basques entrent totalement dans la croisade anti-terroriste pour laquelle se concertent Etats européens et, plus généralement, occidentaux, afin d'en finir avec le droit d'asile, le statut de réfugié, et de se débarrasser des étrangers désignés comme indésirables.

Le terrain basque est pour le pouvoir un excellent champ qui lui permet d'expérimenter et de tester de nouvelles mesures, les réactions qu'elles suscitent et de décider de leur extension. D'autres réfugiés basques continueront à être frappés par cette procédure, mais aussi des ressortissants d'autres nationalités : Irakiens, Italiens, Irlandais, Catalans, Libanais l'ont déjà subie.

De telles mesures visent deux objectifs : bien sûr, d'abord, créer un sentiment de peur et d'insécurité chez les réfugiés et les sympathisants au Nord, désamorcer les réactions de soutien et de solidarité ; l'essentiel n'étant ni le rythme des expulsions, ni qui elles touchent : les réfugiés, qui en ont été victimes, ne se cachaient nullement ; beaucoup étaient en situation régulière, avec des titres de séjour encore valables ;

d'autres avaient été mis en demeure de quitter le territoire dans un délai d'un mois après que leur ait été refusé le statut de réfugié politique ; pour aucun d'entre eux la moindre preuve de culpabilité n'a pu être fournie ; ils n'étaient recherchés par aucune des justices, française ou espagnole ; aucun mandat d'arrêt international n'avait été lancé contre eux. D'ailleurs, la police prend bien soin en général d'arrêter ces réfugiés hors de chez eux, ne cherchant pas du tout à s'embarrasser de procédures telles que les perquisitions, ni à s'obliger à fournir des « preuves » d'une quelconqu infraction à la loi française. Il s'agit donc de véritables enlèvements comme en opèrent, en Amérique latine par exemple, des milices para-militaires.

L'autre but, c'est la volonté du pouvoir d'apparaître capable de dureté face au problème du « terrorisme », et de faire passer pour légitimes les mesures les plus arbitraires et les plus illégales ; il lui suffit d'amalgamer toutes les actions violentes sous le vocable terroriste et d'en désigner comme responsables des communautés entières. Les récents attentats parisiens, n'auront fait qu'accélérer des démarches et des mesures déjà prises ou entamées (loi sur les contrôles d'identité, sur les étrangers en France, sur la lutte contre le terrorisme...)

Koldo Dobaran quitte le tribunal de Bayonne. Théoriquement libre, 2 policiers l'empoignent. Il sera livré à l'Espagne

UN CLIMAT QUI S'APPESANTIT

A constater la faiblesse des réactions, du moins celles qui ont été les plus apparentes et spectaculaires, on pourait penser que le Pouvoir a réussi son test ; il est sûr que dès le départ, il a cherché à empêcher toute marge de manœuvre, jouant la carte de la peur et du découragement. Les manifestations ont quasiment toutes été interdites ; 7 ont pourtant eu lieu en 2 mois ; elles ont été durement canalisées ou réprimées par la police. CRS et SID (Section d'Intervention du District) ne se sont pas privés de violences. Ni même lors de la marche organisée en faveur des réfugiés, du 19 au 26 juillet qui s'est soldée, de part et d'autre de la frontière par des blessés, des interpellés avec mise en garde à vue musclée systématique, et des inculpés. Déchaînement des flics, aussi, suite à l'attentat d'IK (Iparretarrak : groupe politico-militaire du nord) contre le Palais de justice de Bayonne : 12 interpellations dans le plus grand secret ; utilisation de la presse pour laisser filtrer des informations mensongères ou contradictoires. 3 inculpations, un homme cagoulé et armé jouant le rôle de menace permanente au cours des interrogatoires.

Une semaine plus tard, 5 militants étaient à leur tour détenus pendant 48 h., inculpés de bombages favorables aux emprisonnés. Les flics jouaient les provocateurs pendant les fêtes de Baigorry pour finalement inculper 3 abertzale du village, rendus responsables des bris de pare-brise et du cabossage de carrosserie des véhicules de police.

La présence policière se fait de plus en plus insistante, violente et exhibitionniste, que ce soit contre les abertzale, ou lors de campagnes publicitaires anti drogue (1), ou encore, avec les renforts accrus de l'armée aux frontières (2), sous prétexte de lutte anti terroriste.

Dans les prisons aussi, l'insécurité règne : menaces, intimidations, agressions, sont le lot quotidien des militants abertzale emprisonnés (3).

SORTIR DU GHETTO

Dans ce climat pesant, la mobilisation militante apparaît de peu d'envergure. Pourtant, les initiatives ne manquent pas (campagne d'Herri Taldeak, fin octobre, pour le soutien aux prisonniers du nord ; poursuite du travail de solidarité pour les réfugiés : « un réfugié, un toit », qui a recueilli déjà près de 500 signatures ; semaine d'information sur le droit d'asile...). Mais elles se font en ordre dispersé, et donnent l'impression que chaque tendance du mouvement cherche à jouer sa carte. Quand tentative de coordination il y a, elle n'est guère envisagée qu'à un niveau institutionnel, celui de la concertation entre états-majors des différents groupes ou courants politiques, plutôt que sur le terrain concret.

L'espoir mis il y a quelques mois, dans la construction d'un mouvement politique large, pouvant être le lieu approprié pour élaborer des stratégies plus collectives, unifiantes et ouvertes, fond peu à peu ; il semble qu'EMA (4) accentue les faiblesses de ses débuts (accent mis sur la mobilisation militante axée sur les élections) et risque bientôt de n'être plus qu'un relais politique servant à la seule stratégie institutionnelle : occuper le terrain électoral.

Le problème actuel n'est pas tant d'en appeler à la remobilisation des militants ; il est plutôt de chercher des terrains d'action concrets, peut-être plus maîtrisables et gagnables, pouvant concerner des couches plus larges, qui ne se

(1) Policiers, militaires, douaniers mains dans la main pour une véritable opération « coup de poing » sur la Côte basque, pendant une semaine de septembre : au total, 7800 personnes contrôlées et fouillées, pour la plupart des jeunes, bien sûr, sur les plages, dans les bars, les trains et les gares ; 373 véhicules eux-aussi contrôlés et fouillés, sans compter ceux qui étaient filtrés à la frontière. Bilan : la saisie de 240 g. de cannabis ! Maigre prise, mais campagne de promotion policière stupéfiante.

(2) A l'heure où l'opinion publique hexagonale est préparée à un éventuel état d'urgence, — sinon à se voir imposée des « contraintes » supplémentaires, — celui-ci existe bel et bien en Pays Basque, comme en témoigne la présence « nomadisante » des Gendarmes Parachutistes. cf article *Sud-Ouest*.

(3) Le 8 août, un réfugié, détenu à la prison de Bayonne échappe de justesse à la mort, après avoir été agressé par son compagnon de cellule et grièvement blessé à coups de couteau. Les gardiens ont mis beaucoup de temps à réagir.

A Pau, une abertzale reçoit des menaces de mort par l'intermédiaire d'une radio paloise émettant en direction des détenus.

Dans la cellule d'un Galeux, De Carvalho, on découvre du cyanure qui était destiné à un militant aberzale.

Provocations, insultes et menaces sont monnaie courante. L'administration laisse faire.

(4) Depuis la création d'EMA, un autre groupement politique s'est constitué, Euskal Batasuna, impulsé par des élus abertzale, d'option plus modérée, et surtout hostiles à la lutte armée au Nord.

situent pas pour l'instant dans le mouvement, mais pourraient être amenées à s'y retrouver et à s'y reconnaître.

Bien sûr, une des priorités est de grouper ses forces sur des objectifs aussi essentiels que Seaska (Ikastolak: écoles en basque) et AEK (cours de langue basque pour les adultes) que le pouvoir continue à tenter de marginaliser et de faire crever.

Le mouvement a tout intérêt à sortir de son isolement et de son ghetto. Les dernières actions d'IK sont d'ailleurs exemplaires d'une certaine dérive vers des préoccupations de type purement internes, soit qu'elles tournent en vase clos, (action d'intimidations contre des gens qui parlent trop facilement à la police (5), soit qu'elles ciblent des thèmes dont l'Etat lui-même fait son terrain de prédilection (attentats contre le véhicule d'un pourvoyeur de drogue-indicateur), soit encore qu'elles soient inopportunes (attentats contre le palais de justice la veille de la marche pour les réfugiés au Pays Basque Nord).

ETA ET PNB

Au Sud ETA s'est fait dernièrement remarqué par l'élimination de Yoyès, ex-militante qui avait accepté les conditions de « réinsertion » promulguées par Madrid. Ayant détenu des responsabilités importantes dans l'organisation de lutte armée, elle représentait un exemple symbolique pour le pouvoir espagnol; pour ETA aussi, d'ailleurs et c'est un aveu de faiblesse: les réinsérés ne sont pas nombreux, mais il s'agit d'en couper net le processus, pour l'exemple. Cette action militariste par excellence, sent elle aussi la problématique purement interne (6).

Alors que les mobilisations se multipliaient dans les villes contre les mesures appliquées aux réfugiés, que les manifestations se succédaient, violemment réprimées par la police, que des attentats visaient des casernes de Gardes civils, des entreprises françaises ainsi que des véhicules, les rumeurs sur les négociations entre ETA et PNV, ou ETA et Etat espagnol sont allées bon train. Cela n'est pas nouveau; ce qui l'est plus, c'est la façon dont la presse espagnole s'en est fait l'écho, n'usant plus comme avant des arguments liés au terrorisme basque, mais axant son discours sur l'irrecevabilité par l'Etat espagnol de la volonté d'indépendance du Pays Basque, c'est-à-dire sur le fond politique même.

Quant au PNB, après sa longue crise, le voilà scisionné, le secteur « critique » ayant fondé, le 4 septembre, une nouvelle formation : Eusko Abertzaleak / Nationalistes basques.

Il était sorti affaibli des dernières élections législatives de juin 86 (28 % — perte de 85 000 voix sur 400 000 par rapport à 82 —; 26 % au PSOE; 15,60 % à HB: + 10 % —). Il risque de perdre au moins 1/3 de son groupe au Parlement basque (32 députés actuellement sur 64) et de devoir renforcer le pacte de législature signé avec le PSOE, avec le risque que les institutions autonomes, principale justification de la politique basque de Madrid, en souffrent sérieusement. Quant à la nouvelle formation, elle est tout aussi nationaliste de centre droit que le PNB: les divergences portent sur des querelles de personnes entre l'ex-président du gouvernement autonome Garaikoetxea et Arzallus (président de l'exécutif du PNB), sur les déformations bureaucratiques du parti, sur les risques d'affadissement de son idéologie nationaliste sous la pression de son alliance avec les socialistes, sur les conceptions divergentes concernant l'organisation du pouvoir dans la région.

Le fait est que PNB et EA devront tenir compte de la pression d'une base qui a pris quelque distance et qui se radicalise, s'ils veulent regagner du poids. D'autant que les élections municipales se profilent pour juin 87.

le 18.09.86

(5) Alors qu'il s'agirait plutôt de construire un véritable comportement collectif de refus de répondre à quoi que ce soit à la police.

(6) Cette action est d'autant plus grave qu'elle marque une rupture avec l'aspect éthique qui prévalait généralement lors des actions d'ETA (bien cibler les objectifs, ne pas tuer n'importe qui...). En tuant Yoyès, ETA cherche à s'adresser à l'Etat espagnol, pour lui indiquer qu'aucune brèche ne sera faite par l'offensive de la réinsertion, mais aussi avertit que les militants séduits par les propositions du pouvoir ne pourraient qu'aggraver la fragilité de certains secteurs (prisonniers, réfugiés) et qu'entraîner un durcissement de leurs conditions. Les remous provoqués par cet acte sont grands. Des réactions se sont exprimées sans complaisance vis-à-vis d'ETA. Herri Batasuna n'a pas condamné, mais 70 membres d'ETA ont fait savoir leur sympathie à Yoyès. L'hebdomadaire *Enbata*, au Pays Basque Nord, qui porte un regard habituellement plutôt favorable sur les actions d'ETA, a titré cette fois-ci : « La Raison d'ETA », écrivant que « le moyen utilisé relève d'une autre éthique, d'une autre culture », qu'il s'apparente à une « raison d'Etat... hors d'un procès contradictoire » ; il conclut: « Nous croyons à la victoire du peuple basque dans le sillage héroique d'ETA. Faut-il encore que celui-ci se reconnaisse dans celui-là ». Il est à souhaiter que ces réactions soient entendues pour qu'un tel acte ne puisse se reproduire ; ou alors, ce sera le signe d'un réel affaiblissement de la lutte.

Des gendarmes parachutistes au Pays Basque

■ *« Je ne dis pas qu'ils vont terroriser les terroristes, mais je suis certain qu'ils vont créer, la nuit, en Pays Basque, une certaine insécurité parmi les gens qui cherchent justement à la créer »: c'est en ces termes que le colonel Lemée a commenté, hier, la très prochaine installation dans les Pyrénées-Atlantiques d'un escadron parachutiste de gendarmerie de Versailles-Satory.*

Vingt-cinq hommes, qui n'auront pas d'installation fixe mais qui seront chargés de « nomadiser » le Pays Basque intérieur, c'est-à-dire de multiplier les déplacements, discrets, dans cette zone, sont attendus pour la fin de la semaine.

L'escadron parachutiste de Satory dispose de moyens opérationnels extrêmement sophistiqués, notamment d'instruments laser et infrarouges leur permettant d'être aussi efficaces dans l'observation la nuit que le jour.

Courant Alternatif – Paris

Réunion d'information-débat sur les luttes en Euskadi :

- Vidéo
- Diaporama
- Buvette

AGECA : 177, rue de Charonne, 75011 PARIS.
Métro : Alexandre Dumas.
Samedi 4 octobre à 14 heures.

POUR L'INDÉPENDANCE

• Présence de plus en plus active de l'armée, qui tout en essayant de faire « ami, ami » avec les Kanaks, contrôle et pacifie le pays.

• Continuité du FLNKS dans les institutions régionales passablement amputées d'une part importante de leurs prérogatives, après la promulgation de la loi Pons le 17 juillet.

• Unité sauvegardée, après le dernier congrès de Lifou. Le FLNKS a su surmonter ses divisions internes de plus en plus profondes ces derniers temps.

Voilà grosso-modo, les trois points essentiels à retenir de la période qui vient de s'écouler.

Pour l'avenir, la perspective de l'indépendance semble se faire de plus en plus lointaine.

En effet, le rapport de force acquis après l'insurrection kanake du 18 novembre 84 s'est lentement dégradé ; seule la consécration internationale du FLNKS acquise par une offensive diplomatique importante permet d'entrevoir des jours meilleurs.

OCCUPATION MILITAIRE

Aujourd'hui, la Kanaky peuplée de 150 000 habitants dont 63 000 kanaks est occupée par au moins 7000 militaires :

— Les brigades de gendarmerie, bien sûr, ainsi que les gardes mobiles en place depuis novembre 84.

— Mais aussi, depuis les déclarations de Pons d'avril dernier, des parachutistes, des légionnaires, des fusiliers marins, des « Guépards » de la Force d'action rapide (vous savez, les mêmes qui font la guerre au Tchad de temps en temps...).

Ces militaires sont en place pour « pacifier » et « nomadiser » le territoire.

Les officiers chargés de diriger les opérations d'occupation militaire avancent les arguments Pons : « Nous venons aider la population à couper des bambous, débroussailler les caféiries, faire du transport car il y a très peu de véhicules dans les tribus, mais surtout amener une assistance médicale indispensable, car la lèpre, la tuberculose et bien d'autres maladies sévissent gravement dans les tribus ».

(Quand on vous disait que l'armée est d'utilité publique, un soldat peut même remplacer un paysan, une assistante sociale et un médecin tout à la fois).

En fait, la véritable mission des forces d'occupation, c'est bien de sillonner, surveiller les tribus, et contrairement aux dires des militaires, quelques opérations coup de poing ont eu lieu :

Des militaires s'introduisent chez les gens la nuit, et le matin ils cassent tout, font pression sur les gens pour qu'ils donnent des noms (et parfois tirent sur des jeunes kanaks comme à Naketi).

A la suite des déclarations de Pons remettant en cause les régions Fabius, le gouvernement Chirac a peut-être craint des réactions violentes du FLNKS et pour l'en dissuader lui a envoyé son armada militaire.

Mais ce qui nous inquiète également, c'est la quasi-absence de réaction d'hostilité à cette présence militaire, selon certains militants indépendantistes comme Aporonov Simon (in *Bwenando* n° 51).

« La militarisation du pays

La nomadisation de l'armée prend racine et se normalise aux contacts de la population qui prend conscience de *l'impossibilité d'organiser des actions* non soutenues totalement par le FLNKS à l'exemple de l'affaire Devilliers à Ponérihouen, de l'affaire de Témala. Cette présence de l'armée dans nos communes psychologiquement marque un point et instaure un climat d'incertitude qui tue à petit feu le militantisme déjà escamoté par des querelles de pouvoir, de groupes de pression, de personnes, etc. Sans perdre du temps, l'armée comptant sur les relations du FLNKS avec le gouvernement, profite pour approcher les militants, les tribus : cadeaux, discours bienveillants, coutumes, transports de personnes, etc. Si ça marche une fois, on ne pourra plus refuser la deuxième fois et ainsi de suite.

La familiarité, la familiarisation des militaires avec la population c'est pour bientôt. La fraternisation avec l'armée qui représente l'un des pays les plus prestigieux du monde dans le trafic et la vente des armes (3ème pays vendeur d'armes), sera-t-elle une réalité ici un jour ? Et si déjà les prémices de cette grande fraternité sont en train de se réaliser, sans crier garde ! L'inquiétude angoisse et étreint la gorge quand on sait que l'armée est ici pour réprimer, mâter la révolution, défendre les intérêts des colons et du gouvernement français, démonter le FLNKS, paralyser les comités de lutte, on se demande jusqu'à quand on va encore sentir son odeur, à elle, dont la renommée mondiale se juge par l'incommensurable tas de morts qu'elle a fait pour la grandeur de cette France chassée de l'Algérie, de l'Indochine, etc. »

OFFENSIVE DIPLOMATIQUE

La loi-programme Pons est promulguée et abroge la loi Fabius. La droite locale pavoise, elle oublie les conséquences de cette abrogation sur le plan international.

Depuis de nombreuses années, d'abord le Front indépendantiste (FI), puis le FLNKS s'évertuèrent en vain à obtenir l'inscription du cas de la Nouvelle Calédonie sur la liste des pays à décoloniser de l'ONU.

Cette insistance à obtenir l'inscription tient au fait que la France, en tant que signataire de la charte de l'ONU, est tenue, sous peine de discrédit grave, à se soumettre aux décisions de ce comité.

Pour que cette inscription aboutisse, la demande doit être faire par une organisation régionale, en l'occurrence le Forum du Pacifique (1).

Le Forum, l'année dernière, sous la pression de l'Australie surtout, avait refusé l'inscription, parce que celle-ci considérait que le plan Fabius-Pisani instituait une période de transition institutionnelle et un processus vers l'accession à l'indépendance du territoire.

La loi Pons remettant en cause pour ce pays ce processus, l'Australie considère qu'il y a une nouvelle donne et change sa position.

Le résultat obtenu à Suva (capitale des îles Fidji) est l'aboutissement de toute une politique menée sans relâche à l'extérieur depuis 1975 au nom du peuple kanak, du Front indépendantiste et maintenant du FLNKS.

Ainsi donc, le 16ème Forum des pays du Pacifique, réuni du 8 au 11 août, accepte de demander l'inscription de la Nouvelle Calédonie sur la liste du comité de décolonisation de l'ONU (2).

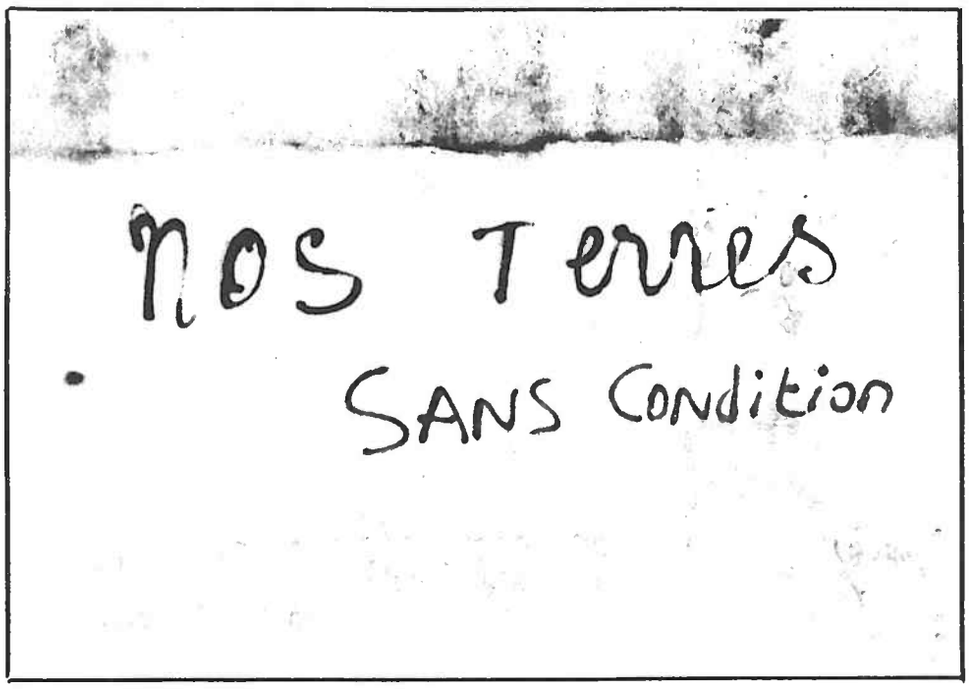

Cette inscription a été mise à l'ordre du jour de la commission de décolonisation le 15 août. Le groupe de travail du comité de décolonisation de l'ONU a donc pris acte de la requête des membres du Forum. Cette demande sera examinée en janvier 87 par le comité. Mais c'est l'assemblée générale de l'ONU, lors de sa session d'automne de la même année qui décidera si oui ou non la Nouvelle Calédonie doit être inscrite sur la liste des pays à décoloniser.

Donc examen après le référendum de juillet 87...

Mais déjà, l'éventualité d'une inscription offre une tribune internationale non négligeable au FLNKS qui avait obtenu d'ailleurs le statut d'observateur à l'occasion du Forum :

— Clarification des relations extérieures

Quelques mois avant ce résultat, une polémique au sein du FLNKS s'était engagée à propos des relations avec Kadhafi sur l'éventualité d'une participation du FLNKS à une conférence des mouvements de libération à Tripoli.

En effet, Yann Céléne Uregei avait signé à Port Vila (capitale du Vanuatu) un accord engageant le FLNKS dans une alliance avec le Vanuaku Pati, le Free Papua Mouvement et la Libye...

Cette alliance constituée à Port Vila en « Comité révolutionnaire » devait voir sa charte rédigée et adoptée à Tripoli.

Le Bureau politique estimait que le FLN était mis, sans concertation, devant le fait accompli qui l'engageait dans des orientations lourdes de conséquences pour l'avenir de la Kanaky.

Le BP annulait cette alliance contractée par le ministre des Relations extérieures de Kanaky.

Citons *Bwenando* n° 35 :

« Le BP du FLNKS a pris ces décisions en considérant les faits suivants. Tout d'abord, le BP reconnaît que le cadre dans lequel doivent œuvrer nos relations extérieures n'a pas été clairement défini par la charte et les congrès successifs, ce qui laissait des marges de manœuvres excessives à notre ministre. Puis le BP rappelait que faute de cadre bien défini, deux orientations fondamentales avaient toujours été affirmées : le non alignement et l'acceptation de soutiens diplomatiques et matériels inconditionnels, c'est-à-dire sans contrepartie et n'engageant pas le FLNKS à une réciprocité quelconque.

Donc, à ne pas confondre *alliance* et *soutien.*

Une alliance présente, par exemple, l'inconvénient que les ennemis de nos alliés deviennent nos ennemis et se comportent comme tels.

Le FLNKS a besoin d'un soutien diplomatique le plus large possible, dans la position où nous nous trouvons, nous ne devons pas nous aligner une grande partie du potentiel de soutien par des relations préférentielles non inscrites dans un cadre défini et encore moins par une alliance.

Le BP ne critiquait pas la qualité de ces alliés éventuels ni leurs choix diplomatiques et stratégiques, ces choix les regardent.

Sans porter de jugement de valeur, le BP rappelait simplement que si le FLNKS avait pris la décision d'accepter des soutiens, il n'avait pas pris celle de s'engager dans des alliances.

Les alliés : en ce qui concerne les autres membres de ce « comité révolutionnaire », nous ferons les observations suivantes.

La Libye et le colonal Kadhafi ont fait

(1) **Treize pays**

Le Forum du Pacifique est l'organe politique au sein duquel sont représentés 13 pays de la région. Onze Etats sont indépendants : Australie, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Fidji, Vanuatu, Samoa occidentales, îles Salomon, Nauru, Tonga, Tuvalu, Kiribati ; et deux Etats librement associés à la Nouvelle-Zélande : les îles Cook et l'île de Niue. Les Etats fédérés de Micronésie ont le statut d'observateurs.

(2) Le comité compte vingt-quatre pays dont les îles Fidji. Il peut proposer une date limite à la décolonisation. La Nouvelle Calédonie et la Polynésie française furent inscrites sur la liste des territoires à décoloniser après la deuxième guerre mondiale, puis retirées.

en géo-politique les choix stratégiques qui les concernent au mieux de ce qu'ils estiment être leurs intérêts. Mais leurs intérêts ne sont pas forcément les nôtres et ils auront tendance à se servir de nous pour servir leurs intérêts. Quand ils le jugeront utile, ils renverseront aussi bien cette alliance pour en contracter de nouvelles. Cela a déjà été le cas contre la Tunisie, leur ancien allié, puis contre le Front Polisario (et aussi l'Algérie) par une alliance avec Hassan II du Maroc qui tente de coloniser le Sahara occidental (NDLR : alliance brisée depuis peu) alors que la Libye a instauré une république islamique, le Polisario a instauré une république démocratique au Sahara occidental. Il est certain que le Polisario et l'OLP ne figuraient pas à cette fameuse conférence de Tripoli puisque Kadhafi est leur ennemi juré et le FLNKS deviendrait leur ennemi en s'alliant avec lui ou seulement en s'alignant sur ces positions. Et les choix de Kadhafi concernent essentiellement les pays arabes et islamiques. Or, il n'y a pas de pays arabes dans la zone du Pacifique sud. Par contre l'Indonésie (qui colonise East-Timor et West Papua en pratiquant des génocides) est largement musulmane et risque fort, suite à une éventuel changement de pouvoir à Tripoli ou Djakarta, de se retrouver un jour solidaire de la Libye, car l'Islam est un lien culturel particulièrement fort.

Le Mouvement de libération de West Papua (Irian Java) se retrouve paradoxalement dans cette alliance. Les Mélanésiens de West Papua ne sont pas islamiques contrairement aux Libyens, mais la religion musulmane risque fort de leur être imposée progressivement par le colonisateur indonésien» (...)

Cette clarification montrant le grand souci des Kanaks pour les questions géo-politiques fut pendant quelques mois un sujet de discorde entre les divers groupes de pression du FLNKS.

Le leader du FULK et par ailleurs ministre des relations extérieures de Kanaky avait été suspendu à la suite de cette affaire, mais les récents succès diplomatiques obtenus lui ont permis d'être reconduit dans ses fonctions lors du dernier congrès.

En dehors de la décision du Forum, citons la 4ème conférence des syndicats du Pacifique réunis à Auckland du 18 au 10 mai, une résolution favorable concernant la Kanaky et les droits des peuples indigènes à un Pacifique indépendant. Quelques exemples également de cet intense effort au niveau international.

C'est également la venue de Yann Céléne Uregei au sommet des chefs d'Etat de la Mélanésie à Goroka, du 13 au 20 juillet.

A cette réunion, les premiers ministres des pays mélanésiens (Salomon, Papouasie, Vanuatu) se sont constitués en groupe de « fer de lance » pour obtenir du Forum l'inscription de la Nouvelle Calédonie au comité des 24 de l'ONU. La droite calédonienne s'en est inquiétée puisqu'elle a dépêché Dick Ukeiwé pour convaincre les pays mélanésiens de renoncer à leur projet.

Peine perdue, on peut dire que les droites métropolitaine et calédonienne ont donné un sacré coup de « Pons » en abrogeant en partie la loi Fabius pour faire progresser le FLNKS sur la scène internationale.

Auparavant J.-M. Tjibaou rencontrait, le 24 mai, Bille Hayden, le ministre australien des Affaires étrangères, puis Kotra Uregei, secrétaire général de l'USTKE, effectuant également un déplacement en Australie du 27 juin au 11 juillet sur l'invitation des comités de soutien australiens au FLNKS.

Ce voyage avait pour but de saisir l'opportunité du 37ème Congrès du parti travailliste au pouvoir, afin d'améliorer le soutien du gouvernement australien à la cause de la décolonisation de la Kanaky.

Signalons aussi l'octroi du statut d'observateur du FLNKS au sommet des pays non alignés qui s'est tenu à Harare, capitale du Zimbabwé (ex Rhodésie) début septembre. Ce 8ème sommet s'est d'ailleurs prononcé pour « l'accession rapide de la Nouvelle Calédonie à l'indépendance ».

Et pour terminer, l'intention du FLNKS d'ouvrir des agences de coordinations pour le développement : à Paris, Wellington et Sydney.

Le FLNKS compte bien entendu sur sa stature internationale acquise récemment pour peser dans le rapport de force.

Une décolonisation de la Nouvelle Calédonie qui prend de l'ampleur sur le plan régional et international et il semble que le FLNKS, par son unité sauvegardée, sache gérer sa position de force qu'il est en train de se tailler sur le plan international.

La France, pays colonisateur, est en train de payer cher son obstination, à la fois de continuer les essais nucléaire à Mururoa, ainsi que son colonialisme archaïque en Nouvelle Calédonie.

L'Etat français est devenu, dans le Pacifique sud, un Etat qui dérange par sa suffisance et son mépris des autres nations.

Question : A quel prix se monte l'entêtement de la France ?

Mais attention, le parrainage du Forum et les succès acquis au niveau international par le FLNKS, s'ils sont une étape vers l'indépendance, ne peuvent faire oublier que la lutte décisive se mène d'abord sur le terrain.

« A tout le moins, il serait paradoxal qu'au moment où les mobilisations politiques atteignent le degré zéro en pays kanak, le mouvement indépendantiste réussisse enfin à obtenir l'adhésion unanime du Forum pour l'inscription de cas de la Kanaky à l'ONU !

Aucune résolution du Forum ou de l'ONU, aussi belle soit-elle, ne dispensera jamais un seul militant kanak d'une seule journée de mobilisation. »

Kotra Uregei, fin juillet

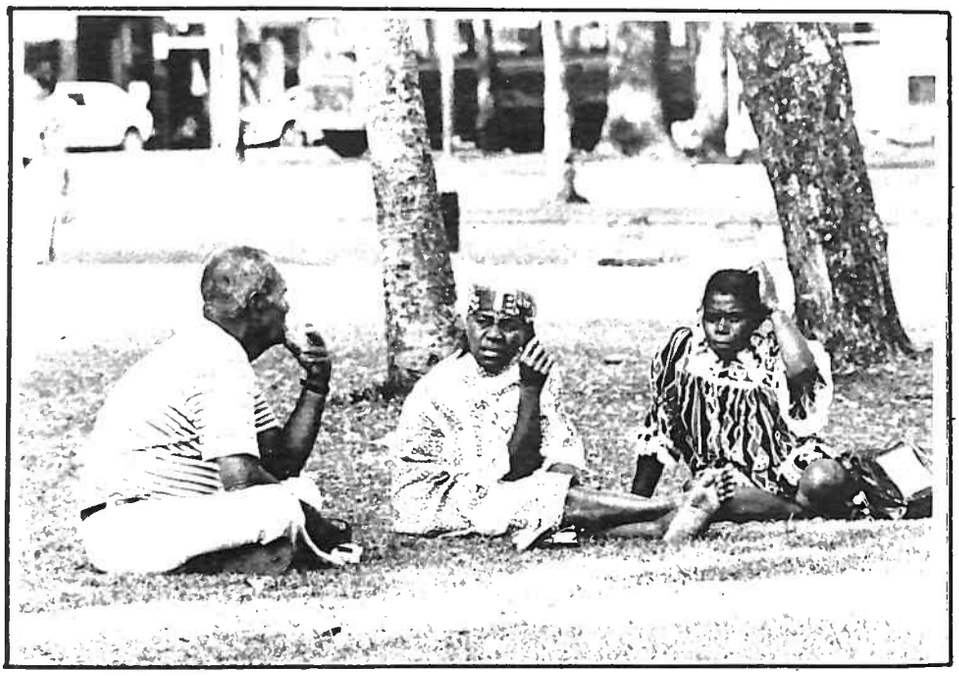

Ve CONGRÈS DU FLNKS

Les 15, 16 et 17 août, le Ve Congrès du FLNKS s'est déroulé à Wé et à Lifou. La question centrale qui a dominé ce congrès fut la sortie ou non des institutions régionales.

Il y a des difficultés considérables sur le plan de la politique interne du Front, depuis la mise en œuvre des décisions constitutives au compromis de Hienghène.

Ces décisions se trouvent violemment critiquées par une nombre croissant de gens, notamment les jeunes qui voient que ce compromis a abouti, en outre, à la présence massive de soldats dans leur village et donc à une grande difficulté de relancer l'action sur le terrain, et la division à l'intérieur du FLN se fait entre ceux qui voudraient reprendre la lutte sur le terrain (sans trop savoir comment, compte tenu du rapport de force inégal), et ceux qui veulent soit laisser passer l'orage, soit essayer de maintenir à la fois les régions et en même temps maintenir un certain niveau de négociations avec le gouvernement français pour débloquer la situation.

Parmi les groupes de pression constituant le Front, l'USTKE (le syndicat indépendantiste), le FULK (Front uni de libération kanak), l'UPM (Union progressiste mélanésienne) et le GFKEL (femmes indépendantistes) voulaient une sortie des institutions ; alors que l'Union calédonienne (UC) et le Parti de libération kanak (PALIKA) et le Parti socialiste kanak (PSK) voulaient continuer le travail entrepris dans les régions.

Pour l'UC notamment, les régions constituent un acquis du FLNKS du congrès de Hienghène et un acquis du vote du 29 septembre, et un outil de développement pour la reconquête du pouvoir économique.

D'autre part, les comités de lutte présents au congrès souhaitaient dans leur majorité la sortie des institutions. Après avoir retracé le bilan des régions, plus favorable a priori à ce que beaucoup pensaient, une nouvelle fois le FLNKS a su trouver un compromis.

Le consensus s'est finalement fait non sans mal semble-t-il pour le maintien dans les institutions.

Maintien conditionnel toutefois, car le FLNKS n'exclut pas la démission de ses élus et des actions offensives si les négociations sur la préparation du référendum devaient achopper.

C'est dans cette perspective qu'il a été décidé de renforcer les structures du mouvement et d'accentuer la mobilisation sur le terrain. (Un vœu pieux, l'avenir nous le dira).

La stratégie du FLN est donc claire pour les mois à venir: participation maintenue aux institutions régionales, mais tout dépendra du corps électoral appelé à participer au scrutin d'autodétermination de l'an prochain.

Par ailleurs, il n'est pas question que le référendum consiste à revenir à un vote pour l'autonomie, cela les indépendantistes ne l'accepteront jamais, ce serait revenir à la case départ du 18 novembre 84.

Une autonomie apparaissant pour les institutions françaises comme le moyen de tenir compte des spécificités du territoire, et qui sert en fait de fondement à la domination d'une communauté dépositaire du pouvoir politique et du pouvoir économique.

Le Congrès d'Oundjo, qui précéda celui de Lifou, avait pour objectif la restructuration des structures du FLNKS.

Cela fut apparemment un fiasco dans la mesure où les dispositions prises (voir CA n° 52) n'ont pas été suivies dans les faits.

D'autre part il y a eu un certain déplacement entre le FLNKS et les régions, en ce qui concerne l'action.

Citons un militant FLNKS, Aparonov Simon, dans un article paru dans le n° 52 de *Bwenando:*

« Un point de divergence très important s'est manifesté juste avant le congrès. Le Bureau politique prit unilatéralement la décision de convoquer uniquement les groupes de pression, évinçant les comités de lutte pourtant consacrés lors du dernier congrès comme structure essentielle du FLNKS. »

Citons à ce propos l'USTKE:

« Après avoir pris acte du communiqué du bureau politique du FLNKS fixant les conditions de déroulement et l'ordre du jour du congrès, tient à faire la mise au point suivante:

« - Les comités de lutte du FLNKS, bien qu'inégalement développés, sont un acquis historique de la stratégie de rupture ouverte par le 18 novembre 1984. Symboles de la maturité politique du mouvement indépendantiste, les comités de lutte sont la matérialisation dans toute la Kanaky de l'esprit profondément unitaire de notre peuple. Pour nous, **le FLNKS c'est d'abord les comités de lutte.**

« Or, à la veille du congrès, le Bureau politique vient de prendre unilatéralement la décision d'exclure de toute représentation à ce congrès les comités de lutte, pour n'inviter que les représentants dûment mandatés des groupes de pression.

« Cette décision est d'une extrême gravité car elle contredit aux règles démocratiques les plus élémentaires et qu'elle transgresse l'esprit qui a présidé à la création du FLNKS. Le bureau politique du FLNKS, tant qu'il était un véritable organe de direction, avait toujours su trouver un point d'équilibre pour harmoniser les représentations des différentes structures du FLNKS à chaque congrès: comités de lutte, groupes de pression, gouvernement provisoire, comité de contrôle et de coordination. C'est un total revirement qui s'opère aujourd'hui, car cette décision autoritaire consacre le retour à ce régime des partis que l'on a connu du temps du F.I.

« L'USTKE a été une des premières organisations à appeler à la dissolution du Front Indépendantiste. Nous ne pouvons donc tolérer que soit remis en cause les principes fondateurs du FLNKS. Le congrès de Lifou se doit d'être un congrès représentatif des "forces vives" du FLNKS et non une sorte de Bureau politique élargi ou un comité de coordination du F.I ressuscité. »

Bien entendu les délégations des comités de lutte ont très mal pris la chose, et dès l'ouverture du congrès, les C.L ont fait savoir qu'ils contestaient cette décision et voulaient d'autres règles du jeu à ce congrès.

LES DÉCISIONS LES PLUS IMPORTANTES DU CONGRÈS

- Le FLNKS ne participera à un référendum que s'il correspond à un scrutin d'auto-détermination où seul le peuple Kanak sera appelé à se prononcer.
- Le FLNKS considère que le gouvernement Chirac remet en cause les acquis du plan Fabius, et que ce gouvernement, en cédant aux pressions de la droite coloniale, a trahi les engagements de l'Etat français.
- A partir de ce congrès, le FLNKS commence à s'organiser pour préparer le référendum d'autodétermination si les conditions en sont acceptables pour lui. Sinon, il engagera des actions, y compris le retrait éventuel des institutions, impliquant la désobéissance civique.
- Le FLNKS continue à s'investir dans les régions, même empiétées par la loi Pons, pour s'essayer au développement de Kanaky, car on ne peut fonder une indépendance politique sans indépendance économique.
- Les Comités de luttes sont réintégrés dans leur rôle (à voir si cette décision sera respectée)
- Encore une fois la discussion sur le projet de société a été remise à plus tard ; si le but est annoncé (l'indépendance kanak socialiste), on ne sait toujours pas ce que veut dire socialisme en pays kanak.

LA CHIRAQUIE EN KANAKY

Histoire courte :

En 1975 une mission de l'Assemblée territoriale conduite par Yann Céléné Uregei se rendit à Paris.

Giscard d'Estaing refusa de rencontrer la délégation qui fut reçue par le premier ministre... Jacques Chirac.

L'Entente démocratique et sociale, le RPCR de l'époque, menait grande campagne contre l'autonomie, prétendant qu'elle mènerait à l'indépendance. Chirac déclara à cette occasion : « L'autonomie c'est un statut périmé qui était bon il y a 20 ans, si vous ne voulez pas de la départementalisation, réclamez donc l'indépendance »... C'est chose faite.

Le gouvernement français navigue à courte vue, il marche sur des œufs. Face aux promesses que la droite à faite il y a quelques mois aux anti-indépendantistes, le gouvernement doit tenir en partie ses promesses (dissolution de l'office foncier, abrogation de la loi Fabius, tout en restaurant en partie les pouvoirs des conseils de région) ; il veut éviter ainsi que la droite calédonienne ne fasse n'importe quoi. D'un autre côté, il doit tenir compte des indépendantistes, leur envoie des forces de répression pour les dissuader de se soulever. Le gouvernement français se discrédite un peu plus au niveau international et surtout dans la région du Pacifique sud ; il ne peut dire à la droite calédonienne qu'il casse le plan Fabius, et aux pays mélanésiens que la loi Pons est le prolongement du plan Fabius, comme tentait de la faire croire Ukeiwé lors de son voyage à Goroka.

C'est dans ce contexte que Chirac s'est rendu en Nouvelle Calédonie les 29 et 30 août.

Dans ses bagages la modique somme de 512 millions de francs pour un développement économique new look tourné vers les communes et le territoire.

Une visite rapide, où l'ambition du sieur premier ministre était d'essayer de calmer le jeu, et de montrer que son gouvernement savait lui-aussi assurer l'ordre tout en faisant le moins de concessions possibles au FLNKS. Le moins de concessions possibles, cela veut dire que l'on en fait. D'abord plus question apparemment de parler de dissolution du Gouvernement provisoire de Kanaky, plus question, comme le laissait entendre les déclarations tonitruantes de l'an dernier, de casser complètement le plan Fabius (1).

Après que Pons eût soufflé le chaud, Chirac est venu souffler le froid en essayant, comme le disent les politiciens, de rejeter les extrêmes (extremistes anti-indépendantistes pourtant flattés avant les élections de septembre 85).

(1) Ainsi, par exemple, les déclarations de Chirac sur la Place des Cocotiers où il dénonce le découpage inique des régions du plan Fabius, conservées pourtant par le plan Pons.

Motion contre la loi Pons

Le Veme congrès du FLNKS dénonce la loi Pons, dite loi-programme qui, comme vient de la constater le Forum des pays du Pacifique-sud, rompt les engagements pris en 1985 par le gouvernement français à l'égard du peuple kanak.

Il demande au Forum de rester vigilant pour assurer la réinscription de la Nouvelle-Calédonie sur la liste des pays à décoloniser par l'ONU, dans les plus brefs délais.

Le Veme congrès, concernant les terres du peuple kanak, dénonce le détournement de la réforme foncière au profit de la droite coloniale, ainsi que la politique de re-colonisation, avec toutes leurs conséquences.

Le Veme congrès dénonce la remise entre les mains du patronat local, à travers le congrès du territoire dont la majorité représente les gros intérêts, des modalités d'application des droits du travail, et invite les travailleurs kanaks et tous les salariés à se mobiliser dans leurs syndicats pour défendre les conquêtes sociales résultant de plus de 25 ans de lutte. Il assure les travailleurs en lutte de son soutient actif.

En outre, Chirac a voulu porter ce message aux indépendantistes : « renoncez à toute vélléité d'indépendance et nous vous associerons en échange au processus de développement économique, à égalité avec les autres communautés. »

L'autre aspect de sa visite était de donner le coup d'envoi des négociations qui doivent présider au prochain référendum.

L'entretien que Chirac a eu avec les dirigeants kanak portait là-dessus. Au FLNKS exigeant que seul le peuple colonisé puisse voter, Chirac a rétorqué que voteront tous ceux qui vivent et travaillent en Nouvelle Calédonie... sauf les personnes « de passage ».

Au FLNKS de peser au maximum dans les négociations pour faire grandir cette notion de personnes de passage, enjeu des négociations avec le pouvoir central.

Quel bilan de ce voyage ?

Chirac mise sur les communes quelque soient leur couleur politique, ainsi que sur le territoire, pour le développement économique de la Nouvelle Calédonie, plutôt que sur les régions.

Des contrats Etat-Commune sont déjà signés, prévoyant l'allocation de crédits importants. L'objectif semble-t-il est de balayer la revendication nationale et culturelle kanak par l'amélioration du niveau de vie des tribus.

Jusqu'où ira le Front dans sa stratégie de participation aux institutions coloniales, sans que sa stratégie ne devienne une coopération et une collaboration pure et simple ?

Dernière information concernant le voyage de Chirac : l'emploi du temps très serré lui a évité certains sujets épineux comme celui de la base de Nouméa. En effet, celle-ci semble être remise en cause. Alors que sa mise en chantier par Mitterrand avait été vivement applaudie par la droite, début juillet Alain Peyrefitte se rendit en Nouvelle Calédonie et déclara que « les perspectives ayant changées, il n'y avait plus de raison de construire cette base ». D'ailleurs, le gouvernement n'a pas repris les travaux arrêtés depuis quelques mois et aucun crédit n'est prévu pour les travaux dans le budget militaire.

L'INDEPENDANCE N'EST PAS POUR DEMAIN

Si l'indépendance reste un fait incontournable, la faiblesse actuelle du FLNKS et son incapacité à réagir aux initiatives du pouvoir colonial montrent à eux seuls que l'indépendance kanak socialiste ne sera pas pour demain.

Nous avons toujours pensé que compte tenu des rapports de force dans la région le Front s'engageait dans une lutte à long terme ; maintenant on peut dire à très long terme si il ne parvient pas à trouver les moyens d'une remobilisation sur le terrain.

S'il faut reconnaître qu'il y a des aspects positifs à participer aux régions et que la volonté des Kanak de saisir les leviers accordés par les lois Fabius et Pons afin de créer des outils pour sortir du ghetto économique, est justifié, il faut reconnaître également que les aspects négatifs semblent les contrecarrer largement. En effet, les régions sont un frein à la mobilisation et à l'action politique sur le terrain et l'Etat français enferme les indépendantistes dans ses institutions coloniales. Reste que le FLNKS n'a guère le choix et que les stratégies alternatives sont à trouver... En effet les différents gouvernements, les divers plans présentés aux Kanak essayent toujours de les enfermer dans un cercle vicieux : ou bien les accepter et négocier, ou bien les refuser et avec les rapports de forces inégaux qui existent, c'est prendre le risque d'une répression énorme contre le mouvement indépendantiste. Et malheureusement, c'est bien le colonisateur qui fixe les règles du jeu et qui a l'initiative, et le pragmatisme indéniable des kanak n'arrive pas à retourner ces règles en sa faveur.

L'importante reconnaissance internationale que le FLNKS est en train d'obtenir est sûrement un moyen nécessaire pour bouleverser ces règles, mais elles ne sauraient être suffisantes, si le peuple kanak continue de piétiner ainsi. L'enjeu actuel est bien de remobiliser sur le terrain tout en évitant une répression massive de la part de la droite locale et surtout des forces armées. De même, la loi Pons visant à l'autonomie et non plus à l'indépendance (donc supprimant purement et simplement la revendication de libération) est un nouvel épisode de la lutte du peuple kanak.

Le plan Pons n'est qu'un statut de plus après ceux de Pisani et Fabius et on pourraient remonter à la loi cadre dite « loi Defferre » de 1953, à la « loi Jacquinot » de 1963, aux « lois Billotte » de 1969, au «statut Stirn» de 1976, Dijoud de 1979 et Lemoine de 1984. Ce qui fait qu'il y a eu le Plan Pisani avec une reconnaissance formelle du droit du peuple kanak (ce qui était historique) **c'est novembre 84, c'est la lutte sur le terrain**. Cette dernière est déterminante et fait qu'il y a ou pas des perspectives et des angles d'attaque différents.

Exemple : le plan Fabius était moins intéressant pour les Kanaks que le plan Pisani, parce qu'entre janvier 85 et août 85 il y a eu une série de répression, que Machoro a été assassiné, que « l'ordre était rétabli ».

Et entre le plan Fabius et le plan Pons le rapport de force s'est encore dégradé en défaveur des kanak qui ont reculés et ont été divisés. Ce qui sera fondamental pour l'avenir de la lutte, c'est ce que feront les kanak sur le terrain par rapport à une situation de plus en plus difficile.

Pour conclure, quel rôle pouvons nous jouer comme soutien. Essayons par exemple de briser ce consensus qui existe à droite comme à gauche sur le colonialisme français et les intérêts nucléaires de la France dans le Pacifique. Nucléaire et Kanaky sont aussi tabou l'un que l'autre : à travers la présence coloniale française on risquerait de mettre en jeu des intérêts et plus profondément l'image que la France veut se donner dans le monde.

La question calédonienne semble nettement remettre en cause toute une conception de l'Etat français et de son évolution. Par ailleurs il serait intéressant de définir exactement quels sont les intérêts de la France en Kanaky afin de ne pas les exagérer démesurément **et de les ramener à une plus juste proportion**. Ne tombons pas dans le piège de croire que ces intérêts sont tels qu'un petit peuple de 60.000 personnes ne puisse rien y faire et qu'il serait contraint de ployer à jamais sous le joug colonialiste.

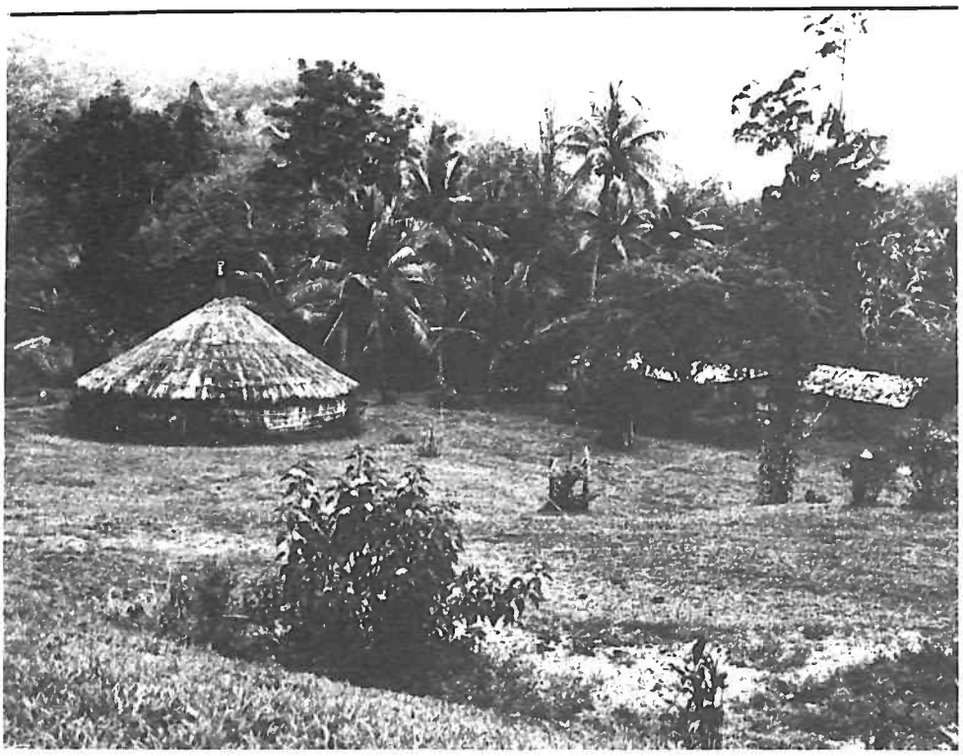

L'ARME CHIMIQUE BINAIRE :
REAGAN DÉCIDE, LES EUROPÉENS S'INCLINENT

Les pays européens membres de l'OTAN sont une fois de plus contraints de se soumettre aux exigences des USA. L'enjeu: une nouvelle arme redoutable.

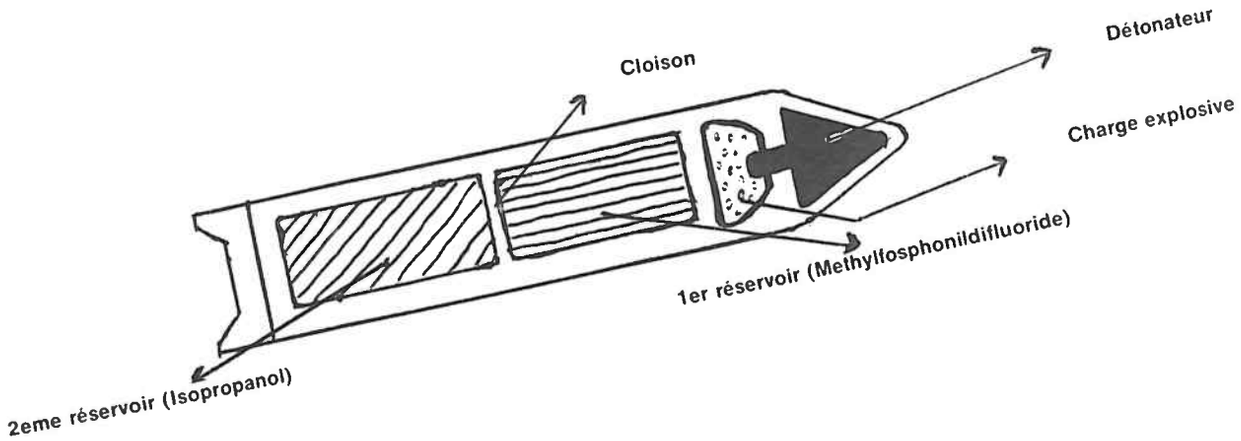

L'ARME CHIMIQUE BINAIRE

Il s'agit d'un simple obus de 155 mm dont la particularité est de posséder deux compartiments qui contiennent chacun un produit chimique inoffensif au premier abord. Lors de l'explosion de l'obus, les deux éléments se mélangent et produisent un gaz innervant mortel : le GB.

— En 1969, sous Richard Nixon, les USA ont décidé (officiellement...) de ne plus produire de nouvelles armes chimiques. Les armes stockées en RFA datent donc de cette époque, certaines remontant même aux années qui ont suivi la dernière guerre.

— Ces derniers temps, l'administration Reagan, poursuivant sa politique ultra-militariste, décide de fabriquer une nouvelle arme de ce type. Le Congrès US approuve cette initiative **à condition** que les alliés européens soient consultés et acceptent de placer cette arme chez eux.

— Or, les Allemands, les Hollandais et les Italiens font savoir discrètement qu'ils n'y tiennent pas du tout.

— Le 22 mai 1986 doit se tenir à Bruxelles une réunion des ministres de la Défense des pays concernés. A l'heure où ce texte est écrit, on en ignore le résultat mais, d'ores et déjà, une chose est certaine: les alliés sont pieds et poings liés aux Américains. Pourquoi et comment ?

LE DIKTAT AMÉRICAIN

Reagan et sa clique ont décidé coûte que coûte de fabriquer cette arme à partir d'octobre 1986. En fait de coût, il devrait y en avoir pour 140 millions de dollars. Le prétexte est classique: les Russes ont pris de l'avance dans ce domaine. Rappelons, pour ceux qui auraient encore des doutes, que ce genre d'argument se fonde sur une logique de l'absurde. Peu nous importe de savoir qui possède le plus d'armes, car il y en a largement assez pour détruire plusieurs fois l'ensemble de cette planète. En fait, l'administration Reagan est totalement soumise aux lobbies militaro-industriels US. C'est pourquoi, craignant une nouvelle vague d'opposition à leur politique dans certains pays d'Europe (comme ce fut le cas en RFA et aux Pays-Bas avec la bombe à neutrons et les fusées Pershing), les USA ont décidé d'utiliser cette fois la « diplomatie du silence ».

Ainsi, le Congrès US est revenu sur ses conditions initiales à la suite d'un remarquable tour de passe-passe. Ils ont tout simplement décidé d'inclure la production de la nouvelle arme dans le programme de défense US. Ce qui leur permet de mettre leurs alliés européens devant le fait accompli. Dans le vocabulaire de l'OTAN, ceci s'appelle un « forcegoal ». En termes clairs, les alliés peuvent critiquer le projet mais le pays décideur (en l'occurrence les USA) reste libre de ne pas tenir compte de ces objections. Ceci explique pourquoi les européens **se taisent** actuellement. Ils ne peuvent rien y faire. Ainsi que l'a déclaré l'un de leurs porte-parole: « Ce n'était même pas la peine de nous consulter ».

Pourtant, ces mêmes alliés des USA avaient bien prévu de présenter un « front uni » face aux Américains et de refuser de stocker cette arme. Très vite, la Grande-Bretagne a changé d'avis sur ordre « d'instances supérieures » (Thatcher) et accepte d'ores et déjà de placer l'arme binaire sur son territoire « en cas de crise grave ». Stratégiquement, cet accord secret conclu avec les Anglais ne tient pas debout car il est évident qu'une arme de ce type est parfaitement inutile en Grance-Bretagne. Aurait-elle le temps, en cas de crise, d'être transportée sur le continent ? Pourtant, le « forcegoal » américain s'explique quand on sait que les troupes US stationnées en Europe peuvent quasiment disposer comme

b) Celles qui fabriquent des produits destinés aussi bien à l'armement qu'à l'industrie chimique ordinaire.

Selon la proposition hollandaise, les premières devraient, à l'issue d'un accord international, être définitivement fermées et les secondes soumises à un contrôle plus ou moins étroit selon la proportion de leur production utilisable par les armées.

Sachant cela, les Américains ont bien sûr essayé de déjouer ce genre d'initiative en lançant leur propre projet l'année dernière. Il s'agissait de ne placer sous contrôle **que les entreprises d'Etat**. En effet, suivant la doctrine libérale, le gouvernement US s'interdit de contrôler les entreprises privées. (Du moins quand ça l'arrange...). Les Yankees ont bien essayé de « nuancer » ce point de vue un peu trop « gros » même pour leurs alliés mais ont rapidement fait marche arrière lorsque les Russes, les prenant au mot, ont fait mine d'accepter cette proposition.

Il y a fort à parier que les USA vont une fois de plus obtenir ce qu'ils veulent puisqu'aucun de leurs alliés n'est en mesure de leur résister. Et ce n'est pas parce que l'Etat français **fait croire** qu'il est en dehors de l'OTAN qu'il nous faut négliger ce nouveau Diktat de l'impérialisme US. Aucune lutte anti-capitaliste conséquente ne peut déboucher sans une opposition résolue à la politique des Etats-Unis.

Jan (mai 1986)

elles l'entendent des armes fournies par leur pays.

LE LIBÉRALISME A RÉPONSE A TOUT

Pourquoi les USA sont-ils donc si pressés de produire leur nouveau jouet ?

C'est d'une part qu'ils savent maintenant que les négociations, même secrètes, ne doivent pas durer trop longtemps. L'on dit à Washington que « trop de dicussions avec les alliés pourraient provoquer une nouvelle révolte politique en Europe ». Le général Bernard Rogers, commandant suprême de l'OTAN, a été personnellement chargé de convaincre mais il a échoué partiellement puisque même les Anglais ne souhaitent pas le stationnement **permanent** de la nouvelle arme.

D'autre part, et il faut toujours revenir sur cet aspect de la question, Reagan n'est qu'un pantin totalement soumis aux militaires et aux industriels de l'armement. Or, il se trouve que les Pays-Bas s'apprêtent à soumettre à la Commission pour le désarmement de Genève un projet qui peut paraître utopique mais pourrait bien être retenu. Il s'agit de diviser les industries chimiques en deux catégories :

a) Celles qui ne fabriquent **que** des produits destinés à la guerre.

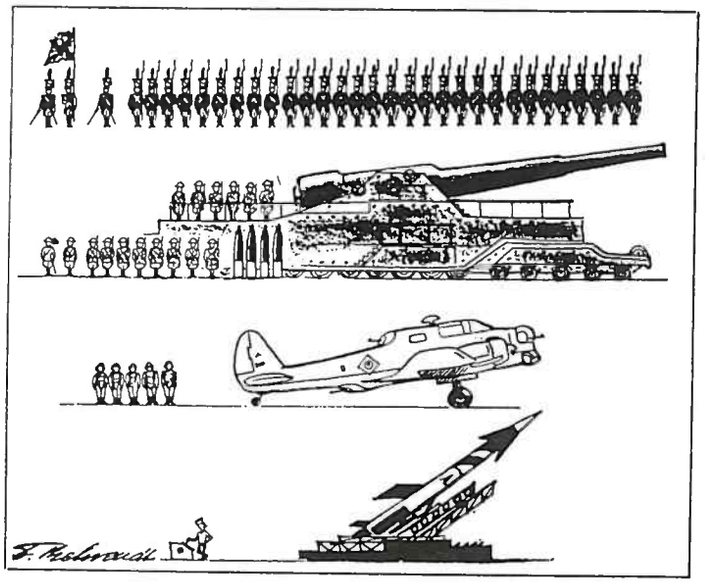

VITE FAIT SUR LE ZINC

PTT LYON L'injustifiable acharnement !

Le 19 janvier 1984, la direction départementale des postes du Rhône organise une « étude d'effectifs » (contrôle de la charge de travail des agents pour éventuellement ajuster le personnel au trafic) à l'escale postale aérienne de Satolas. le même jour à la prise de service à 20 h, la CGT organise une prise de parole pour demander au personnel de respecter strictement ses attributions afin que l'étude d'effectifs reflète la réalité du travail à Satolas. Daniel Teyssier, militant du SAT (1) intervient dans le même sens et demande à ses collègues de respecter particulièrement 2 points du règlement de sécurité : charger les tricycles postaux « à la ridelle » et mettre 2 sacs sur la bande élévatrice qui sert à décharger les avions.

Suite à cette intervention, l'inspecteur de sa brigade fait un rapport au chef de centre de Lyon Montrochet pour lui signaler que D. Teyssier avait exorté ses camarades à briser les cadences à Satolas, risquant ainsi de fausser l'étude d'effectifs (2). Ce rapport sera le point de départ d'une procédure disciplinaire engagée contre lui par la direction des postes du Rhône. Le SAT organise la riposte sur le terrain : grève, pétition, etc. Mais à la veille d'une restructuration importante — en octobre 84, le TGV postal doit être mis en place avec des conséquences importantes sur l'aéropostale et le service du transbordement Montrochet — la direction départementale frappe fort ; le 6 mars 84 elle sanctionne D. Teyssier : blâme et changement de service. Les actions sur le terrain ne permettent malheureusement pas de faire reculer la direction qui par ailleurs, refuse obstinément de recevoir le SAT. Aussi les militants de cette organisation décident de saisir le tribunal administratif (seul organisme compétent sur le plan juridique et profesionnel dans la fonction publique) de Lyon, pour faire annuler une telle décision. Deux ans plus tard, le 27 mars 86, le tribunal administratif de Lyon nous donne raison : il annule toutes les sanctions prises à l'encontre de notre camarade. Le 22 mai 86, il fait une requête à la direction départementale pour que sa carrière soit reconstituée.

Pour toute réponse, un mois plus tard, suite à une enquête disciplinaire engagée à son encontre sans qu'il en soit informé, il est invité à aller consulter son dossier personnel à la direction. Une telle enquête était motivée par une lettre du ministère à la direction départementale qui demandait au chef de service départemental d'annuler les sanctions comme le juge l'exigeait et par ailleurs de reconduire une procédure contre D. Teyssier puisque le tribunal administratif, nous citons : « ... n'avait pas remis en cause les faits ayant motivés une telle sanction. »

Le 9 juillet 86, notre camarade se voit infliger un blâme prenant effet le lendemain pour les motifs suivants : « ... Incitation à la perturbation du service (faits survenus le 19 janvier 84) » Cette décision est véritablement scandaleuse. Les PTT désavoués par le tribunal administratif (ce qui est extrêmement rare sur le plan disciplinaire) ne veulent à aucun prix perdre la face, surtout vis-à-vis d'un militant de la CNT. Aussi, au mépris de la légalité ils s'acharnent contre ce camarade dans l'espoir d'intimider le personnel qui voudrait contester des décisions arbitraires de l'administration.

La fédération postale CNT et le syndicat CNT PTT du Rhône sont intervenu auprès du ministère et de la direction départementale pour protester contre cette décision scandaleuse. Parallèlement à ces interventions le syndicat CNT à mobilisé sur cette affaire les postiers du centre de tri de Montrochet. Une pétition pour protester contre le blâme a recueilli, malgré la période des congés, plusieurs centaines de signatures. A l'heure actuelle, la direction départementale et le chef de centre de Montrochet se sont engagés auprès de notre syndicat et de l'intéressé à ne pas tenir compte du nouveau blâme pour pénaliser le déroulement futur de la carrière de notre camarade, mais refusent de revenir sur la sanction elle même et de régulariser sa carrière pour la période 84/86. Aussi le syndicat CNT PTT du Rhône a engagé 2 recours pour abus de pouvoir (l'un pour la suppression du blâme et l'autre pour la révision de sa carrière) devant le tribunal administratif de Lyon. Ces procédures coûtent très cher, le syndicat CNT PTT lance un appel à la solidarité financière : CCP CNT PTT Rhône 912 31 M Lyon.

Des postiers cénétistes lyonnais

(1) Le SAT (Syndicat autogestionnaire des travailleurs s'est auto-dissous en mars 85. Des adhérents au SAT ont créé le Syndicat CNT PTT du Rhône.

(2) L'étude d'effectifs du 19 janvier 84 a montré que le taux d'utilisation du personnel à Satolas est de 89% alors que les normes maximales re rendement établies par l'administration sont de 83%.

L'MOUV'MENT

ESPAGNE 36 : L'ANNIVERSAIRE...

Editions ACRATIE BP 23. 64130 Mauléon

Vient de paraître
Franck Mintz
EXPLOSIONS DE LIBERTÉ
Espagne 36 - Hongrie 56

Ce livre de plus de 200 pages, tente de fêter le double anniversaire de la Révolution espagnole et de l'insurrection Hongroise. 50 ans pour la première, 30 ans pour la seconde. Il s'agit dans cet ouvrage de resituer ces deux événements dans l'histoire des tentatives autogestionnaires et libertaire depuis le milieu du 19eme siècle.

Outre une analyse théorique de l'autogestion, on trouvera des textes sur l'insurrection paysanne anarchiste de 1863 à 1869 au Mexique, puis sur l'insurrection macédonienne de 1903, deux épisodes peu connus. Puis, un document inédit : le programme de la 1ere conférence des organisations anarchistes d'Ukraine "Nabat" de novembre 1918.

Enfin, les gros morceaux : l'Espagne, avec des témoignages sur les collectivisations, et la reproduction intégrale d'une brochure de Bernier écrite en 1936 qui resitue magistralement le problème espagnol dans le contexte de l'impérialisme en Europe. Puis, une description et une analyse des Conseils Hongrois, avec en annexe des extraits d'une brochure traduite de l'anglais.

Pris : 78 francs en librairie
70 francs port compris pour les lecteurs de C.A.

Ce livre est co-édité avec l'*Atelier de Création Libertaire de Lyon.*

Il y a 50 ans la révolution espagnole

Spartacus (5 rue Ste Croix de la Bretonnerie 75010 Paris) **présente :**

ESPAGNE 1936-1937 : LA GUERRE DEVORE LA REVOLUTION par Henri Paecher. 220 pages 90 Frs.

Paru en 1938, cet ouvrage, auquel D. Guérin consacra une émission radiophonique, constitue une remarquable introduction à la connaissance de cette période de l'histoire. Il possède, en outre, cette qualité d'avoir été écrit dans le feu de l'action. Ouvrage d'historien en même temps que de militant, profondément engagé par le sens ou le devenir d'une des révolutions les plus profondes de ce siècle, conscient des contraintes historiques spécifiques à ce mouvement social, il en aborde tous les enjeux importants : problème de l'unification nationale d'un pays réfractaire à sa « modernisation » politique, front antifasciste ou révolution sociale ; contexte international ; rôle déterminant des communistes dans l'écrasement de l'opposition radicale, etc.

Cinéma de l'histoire Espagne 1936 - 1939

Festival cinématographique
du 21 au 27 Janvier 87
cinéma Utopia-Champollion
9 rue Champollion Paris 5eme

Juillet 36 : Dans la plus grande partie de l'Espagne républicaine, les secteurs clés de l'économie (industrie, agriculture, transports...) vont être directement gérés par les travailleurs. L'industrie cinématographique est, elle aussi, remise en cause. Fait sans précédent une organisation ouvrière et paysanne, de tendance anarchiste, la CNT s'emploie à redéfinir les objectifs et à poursuivre les activités de la production cinématographique, très prosprère avant le soulèvement franquiste.

Il reste de cette période un ensemble, presque totalement inédit en France, de longs métrages de fiction et de documentaires produits par la CNT à Barcelone et Madrid. A partir de 1970, plusieurs cinéastes, de nationalités diverses, se sont attachés à recueillir les témoignages des protagonistes survivants (très souvent militants de la CNT). Films souvent confidentiels, ils forment un complément indispensable à la production de l'époque pour une meilleure compréhension des événements.

Outre la projection de ces films, le festival prévoit une série de tables rondes sur des thèmes précis, afin d'éviter le ressassement des débats qui depuis 50 ans ont du mal à évoluer.

Une aide financière complémentaire permettrait d'organiser ce festival dans de meilleures conditions.

Vous pouvez témoigner votre soutien en adressant vos chèques libellés à l'association Ciné-latin, chez Ghassan production, 151 rue Montmartre 75002 Paris. Cette souscription équivaut à un achat par avance de billets d'entrée. Pour toute somme égale ou supérieure à 200 F. une invitation permanente sera envoyée. Pour tout renseignement tél : 43.38.74.47.

20 ans de colonialisme atomique en Polynésie, ça suffit !

Après avoir vécu plusieurs années en Polynésie, JAD, peintre militant antinucléaire, s'est lancé à travers le monde (Nlle Zélande, Australie, Japon, Canada, USA, RFA, Italie,..., et depuis deux ans en France) dans une tournée d'expositions et de manifestations pour informer et protester contre les essais atomiques français.

1986 marque le vingtième anniversaire du début de ces essais en Polynésie. A cette occasion, JAD a lancé une campagne *SOS Tahiti* qui doit déboucher le **25 octobre** sur une série de rassemblements à l'étranger, devant les ambassades et les consulats de France, et sur une manifestation à Paris sur les Champs-Elysées.

De nombreuses organisations et groupes pacifistes, libertaires, d'extrême gauche, non-violents, écologistes, anti-colonialistes, soutiennent cette initiative.

Pour l'arrêt des essais atomiques en Polynésie et ailleurs, manifestation à PARIS le **25 octobre** (Rassemblement à 14 h, métro Etoile, angle Champs-Elysées).

Pour tout contact avec JAD, écrire : JAD, appt 88. 6 rue du Champs de Mars 76000 Rouen.

Noir et Rouge

Le n° 1 de *Noir et Rouge* est sorti le 1er septembre (44p. 22 F.)
Au sommaire :
- Le syndicalisme dans la crise et la crise du syndicalisme. (dossier)
- Une politique de progrès rayonnante dans une idéologie active (l'après Tchernobyl)
- Au sein du FLNKS : le Palika

Le N° 2 de *NR* paraîtra début novembre. Son dossier aura pour thème :
- Amérique latine - émergence de mouvements autogestionnaires.

Pour aider *Noir et Rouge,* abonnez-vous : 50 francs au moins pour 3 numéros, 100 francs au moins pour 6 numéros. Ajoutez 10 francs pour l'étranger.

Chèque à l'ordre de CARES ; les retourner à ***Noir et Rouge*** chez Félix, 65 rue Bichat, 75010 Paris.

Les œillets rouges cahiers de réflexion anarchiste trimestriel

Le n° 1 de cette nouvelle revue vient de paraître. Au Sommaire :
- Crise et consensus
- L'effacement socialiste : mots et symboles.
- Consensus et alternative
- Consensus et mouvement ouvrier
- La nouvelle gauche et la fin des idéologies,
- 1936 : les anarchistes face au fascisme et à la révolution.
- Crise du cinéma, cinéma de la crise
- Vous avez dit retour à Kant ?
- L'anarchie dans tous ses états.

Cette nouvelle revue est animée par des membres de le fédération anarchiste.

100 pages 35 francs, écrire à
Les œillets rouges
122 rue Henri Barbusse
95100 Argenteuil
(chèques à l'ordre de JM Raynaud, CCP Bordeaux 578633 T)

L'En Dehors Librairie associative bordelaise change de décor

Hé oui, l'En Dehors change d'adresse Elle vient de déménager au **6 rue St François 33000 Bordeaux.**
Tél. 56.92.17.78
Mais... elle s'adjoint un café
Ouf ! On va pouvoir lire et boire à Bordeaux !

CIRA communique ....

Le Bulletin n° 26/27 du CIRA Marseille vient de paraître. Principalement axé sur le centenaire des événements de 1886 et sur le centenaire de 1936 il consacre également quelques pages à « d'autres anniversaires ».

Ce numéro de 120 pages (avec illustrations, index des noms etc.) contient, pour 1886, deux articles de Michel Cordillot et Hubert Perrier et pour 1936 une quinzaine de témoignages avec une étude de David Berry sur l'anarchisme français et la révolution Espagnole (1936-39).

On peut se procurer ce n° contre 45 F. (Chèque à l'ordre de JC Sempere) en s'adressant au CIRA Boite Postale 40 13 382 Marseille cedex 13.

Procès d'opinion ! En France aussi...

4 objecteurs libertaires refusant d'effectuer un quelconque service militaire ou civil, en procès. Stop

Proçès collectif et politique **le 2 octobre à 14 h**, audience du tribunal correctionnel, cité judiciaire, rue Pierre Abelard 35000 Rennes, France. Stop...

Exiger l'arrêt des poursuites à l'encontre des réfractaires antimilitaristes et notamment la relaxe de : Bertrand Desroche, Francis Duguay, Pierre Freoux, Pascal Le Floc'h

On ne répètera jamais assez l'efficacité relative de ce type de harcèlement vis-à-vis des autorités à l'aide de lettres et de télégrammes adressés en l'occurence à :
M. le Président du tribunal correctionnel, audience du 2 octobre 1986 à 14 h. Cité judiciaire, rue Pierre Abelard 35100 Rennes. France.

Turquie De la dictature militaire à la démocratie musclée

Le groupe anarchiste Kropotkine de la Fédération anarchiste vient d'éditer une brochure consacrée à la situation actuelle en Turquie, qui est parue à l'occasion du 6eme anniversaire du coup d'Etat militaire du 10 septembre 1980.

Rappelons que des militants kurdes protestant contre la répression subie par leur peuple de la part des Etats Turc et Irakien, viennent de prendre en France 1 mois de prison ferme suite à une action purement symbolique et spectaculaire dont le but se limitait à alerter les journalistes français !

Cette brochure, très bien documentée, est disponible : **Publico 145 rue Amelot 75011 Paris.**